

6211-04-054

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE ANDRÉ, président
Mme ISABELLE-ANNE BISSON, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE DESSERTE FERROVIAIRE
AU TERMINAL MARITIME DE GRANDE-ANSE
PAR L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DU SAGUENAY
ET PROMOTION SAGUENAY INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 23 mai 2012 à 19 h
Auberge de la Grande-Baie
Salle de Banquet
4715, boul. de la Grande-Baie Sud
Saguenay (La Baie)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 23 MAI 2012	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS	
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN	8
M. Michel Lavoie	
GROUPE DES PTV	10
M. Claude Villeneuve	
M. GÉRARD GUAY	11
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR	
ADMINISTRATION PORTUAIRE DU SAGUENAY	
PROMOTION SAGUENAY INC.	13
M. Carl Laberge	
M. Claude Bouchard	
REPRISE DE LA SÉANCE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. MICHEL LAVOIE	22
M. ALLYRE GAGNON.....	31
M. GÉRARD GUAY	45
M. YVES GAUTHIER.....	50
M. CLAUDE VILLENEUVE	71
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. GÉRARD GUAY	86
M. ALLYRE GAGNON.....	93
Mme DANIELLE MACKIN	101
M. BRUNO LAVOIE	106
M. GÉRARD GUAY	114
M. MARC-ANDRÉ BOIVIN	118
M. PIERRE GIRARD.....	120
Mme DANIELLE MACKIN	124
M. ALLYRE GAGNON.....	127
MOT DE LA FIN	133

**SÉANCE DU 23 MAI 2012
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors mesdames messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur le projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse par l'Administration portuaire du Saguenay et Promotion Saguenay inc.

10

Je m'appelle Pierre André, c'est moi qui va présider cette Commission d'enquête et d'audience publique, et je serai appuyé à cet effet de la commissaire Isabelle-Anne Bisson.

15

Je vais maintenant vous lire la lettre que le BAPE a reçue du ministre, monsieur Pierre Arcand, en date du 26 avril 2012. Cette lettre est adressée au président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, monsieur Pierre Renaud:

20

"En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse par l'Administration portuaire du Saguenay et Promotion Saguenay inc. et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite."

25

Et c'est signé monsieur Pierre Arcand.

30

Le mandat de la Commission d'enquête, d'une durée maximale de quatre (4) mois, a débuté le 22 mai 2012. Le rapport du BAPE sera remis au ministre au plus tard le 21 septembre 2012. Notre mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet et d'éclairer le ministre sur les principaux enjeux qu'il soulève.

35

En outre, la Commission doit faciliter l'accès du public à l'information et recueillir l'opinion et les suggestions des personnes intéressées. Notez qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision mais bien d'éclairer le ministre dans la proposition qu'il fera au Conseil des ministres.

Soulignons au passage que le projet fait l'objet également d'une analyse environnementale faite par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le rapport de cette Commission s'ajoute à celui de l'analyse environnementale du ministère pour éclairer le

40 ministre dans sa recommandation au Conseil des ministres qui, lui, le Conseil des ministres, va prendre la décision.

45 Pour arriver à ses fins, la Commission examinera le projet dans une perspective de développement durable. Dans le cadre de la Loi sur le développement durable, le BAPE s'est doté d'un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer dans leur analyse l'ensemble des seize (16) principes de la loi.

50 De plus, nous appliquerons la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects biophysiques, sociaux et économiques.

Vous devez savoir qu'une audience publique comme celle que nous démarrons aujourd'hui est divisée en deux (2) parties: une pour s'informer, une autre pour donner son opinion.

55 La première partie de l'audience qui est l'objet de cette rencontre, et des séances qui vont suivre s'il y a lieu, vise à compléter l'information sur le projet. Elle donne la possibilité à la Commission ainsi qu'à toutes les personnes qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur ou des personnes-ressources. Elle permet ainsi de mieux cerner les enjeux du projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets.

60 Cette première partie n'est pas le lieu pour donner votre opinion; c'est pas qu'on veut pas entendre votre opinion, c'est que ce n'est pas le bon moment pour nous la donner. L'opinion que vous aurez à nous donner, nous allons l'accueillir à la deuxième partie de l'audience publique qui aura lieu plus tard, soit le 18 juin alors que nous débuterons la deuxième partie de l'audience publique.

65 Ce soir-là, le soir de la deuxième partie, les citoyens occuperont toute la place, il n'y aura plus en avant les personnes-ressources ou le promoteur.

70 Ceux et celles qui désirent s'exprimer pourront alors déposer un mémoire, venir s'ils le souhaitent le présenter en audience, ou même simplement venir donner verbalement leur position devant la Commission. Après votre présentation, nous échangerons quelques minutes avec vous afin de nous assurer de bien comprendre votre position, votre propos.

75 Si vous comptez déposer un mémoire ou rencontrer la Commission pour témoigner, je vous invite à en aviser le plus tôt possible la coordonnatrice de la Commission, madame Rita LeBlanc, qui siège à la table derrière. Le fait de nous annoncer d'avance que vous voulez intervenir, ça nous permet de mieux planifier la logistique de cette rencontre.

80 De plus, afin de nous permettre de faire une lecture attentive de votre mémoire, vous devez nous le faire parvenir au plus tard le 14 juin à dix-sept heures (17 h). En fait, si on vous le demande un peu d'avance, c'est pour avoir le temps de le lire avant de nous rencontrer.

85 Au terme de ces deux (2) parties de l'audience, la Commission n'a pas terminé son enquête, elle complétera son questionnement et son analyse, ce qui l'amènera assurément à adresser de nouvelles questions au promoteur et aux personnes-ressources et à exiger le dépôt de nouveaux documents.

90 Lorsqu'elle adresse de telles demandes, la Commission compte recevoir réponse dans un délai de vingt-quatre (24) à quarante-huit (48) heures. Les renseignements obtenus seront rendus publics dans les meilleurs délais dans les centres de consultation dont vous pouvez trouver la liste à l'arrière de la salle ou dans le site Web du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement où se trouvent d'ailleurs tous les documents relatifs au dossier. Tout ce qui a été déposé à ce jour se trouve sur le site du Bureau ainsi que dans les bureaux de consultation.

95 Ainsi, au terme de son analyse, toutes les personnes qui le désirent auront accès à toute l'information dont dispose la Commission pour son analyse.

100 Par ailleurs, sachez que ce qui est dit en audience est enregistré et retranscrit par écrit. La sténotypiste agréée est située juste devant moi, sur ma gauche. Les transcriptions seront disponibles dans ces mêmes lieux de consultation environ une semaine après la fin de chacune des parties de l'audience.

105 Ainsi, si vous manquez une séance ou si vous cherchez une information complémentaire pour compléter votre analyse ou votre mémoire, vous pouvez consulter ce site Web ou les documents et les retranscriptions pour savoir exactement ce qui a été dit.

110 Pour l'aider dans son travail d'enquête et d'audience, la Commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. Ma collègue et moi nous sommes assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec.

Nous nous sommes également engagés à respecter le Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et les valeurs éthiques du Bureau.

115 Notamment, la Commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve. Elle doit agir équitablement envers tous les participants tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant la participation pleine et entière.

120 Ainsi et afin d'assurer la sérénité des débats, je ne tolérerai aucune forme de manifestation d'approbation ou de désapprobation, comme des applaudissements ou des "huements", des remarques désobligeantes, des propos diffamatoires ou des attitudes méprisantes.

L'audience, c'est vraiment le lieu où les personnes, qu'elles soient pour ou contre le projet ou qu'elles aient des idées pour l'améliorer, doivent pouvoir s'exprimer le plus librement du monde.

125 Donc si vous avez des questions, vous êtes libres de venir et nous souhaitons que ces questions, qui seront toutes bien accueillies et toutes intelligentes et intéressantes, c'est certain, que ces questions vont réussir à améliorer la compréhension du mandat que vous avez du public et celles de l'enquête que nous avons à mener.

130 Comment va-t-on fonctionner aujourd'hui? Voici donc un aperçu du déroulement de cette première soirée selon les règles de procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

135 J'appellerai bientôt les requérants; ce sont ceux qui ont adressé une lettre au ministre demandant la tenue d'une audience publique. Ils seront invités à exprimer très sommairement, en une minute approximativement, les motifs de leur requête.

J'inviterai ensuite le représentant du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet.

140 Après leur présentation, je vous indiquerai que le registre est ouvert et nous prendrons une pause d'une quinzaine de minutes.

145 Le registre, c'est un livre ou un carnet qui est déposé sur la table à l'arrière devant madame LeBlanc; si vous avez des questions à poser, vous devez vous y inscrire et j'appellerai les personnes après la pause dans l'ordre de l'inscription pour qu'elles viennent poser leurs questions.

Le registre va être ouvert toute la soirée ou aussi longtemps que vous avez des questions à poser; si nous avons une autre séance demain, nous continuons l'ouverture du registre.

150 Au retour de la pause, j'appellerai donc à tour de rôle chacune des personnes qui se sera inscrite, elles viendront poser leurs questions en se présentant à la table devant moi. Vous pouvez vous asseoir, si vous êtes gêné et mal à l'aise, vous pouvez venir avec quelqu'un d'autre, il y a pas de problème, il peut y avoir deux (2) personnes à la table.

155 Chaque personne – s'il y a deux (2) personnes, ça compte pour une – chaque personne aura droit à deux (2) questions par intervention en évitant les préambules, sauf ceux utiles à la compréhension.

160 Celles qui souhaiteraient poser d'autres questions après leurs deux (2) questions n'auront qu'à se réinscrire au registre; vous pouvez vous inscrire autant de fois que vous voulez. Cette règle permet au plus grand nombre de personnes possible de participer.

165 Toutes les questions, comme toutes les réponses d'ailleurs, doivent m'être adressées à moi directement. Même si vous voulez parler au promoteur ou lui poser une question, ce n'est pas au promoteur que vous la posez, vous me l'adressez à moi; je suis assis juste devant vous, c'est simple.

170 Bien entendu, ma collègue et moi, nous pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur pour obtenir l'information supplémentaire ou pour approfondir le questionnement.

175 Les questions qui ne peuvent pas être répondues sur-le-champ parce qu'elles nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de vingt-quatre (24) heures afin, évidemment, que les renseignements demandés soient rendus publics pendant la première partie de l'audience.

180 Il peut arriver que la Commission demande une information considérée confidentielle par la personne qui doit la déposer. Ce participant doit m'en faire part au moment même de la demande. Si la confidentialité est alléguée en cours d'audience, il me fera alors plaisir d'expliquer la procédure qui sera suivie pour traiter cette information.

185 Un participant qui désire donner une information ou déposer un document mais qui a un doute quant à sa nature confidentielle peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la Commission.

190 Vous pouvez aussi seulement nous communiquer la référence à un document, la Commission en examinera alors le contenu comme elle le fait pour tous les documents déposés.

195 Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté d'une déclaration de services aux citoyens. Il met à la disposition des participants une documentation que vous pouvez prendre ou consulter à l'arrière de la salle.

Le BAPE vous propose également de remplir un court questionnaire – questionnaire qui va vous prendre deux-trois (2-3) minutes à remplir – afin d'évaluer la qualité de ses services. Nous vous prions de bien vouloir le remplir avant votre départ aujourd'hui ou demain, s'il y a séance demain, et le remettre aux personnes du Bureau.

J'invite le porte-parole du promoteur, monsieur Carl Laberge, à nous présenter son équipe.
Monsieur Laberge!

200 **PAR M. CARL LABERGE:**

Merci monsieur le Président. Donc je vais vous présenter mon équipe!

205 Donc moi-même, Carl Laberge, pour l'Administration portuaire du Saguenay, je suis directeur commercialisation et projets.

On a monsieur Jean-Yves Bouchard ici qui travaille pour Daniel Arbour et associés, qui est chargé de projet de la firme qui a réalisé l'étude.

210 On a monsieur Claude Bouchard de Promotion Saguenay qui sont copromoteurs avec nous de ce projet-là, monsieur Bouchard est directeur du développement corporatif pour Promotion Saguenay.

215 On a monsieur Alain Bouchard ici qui est directeur général du Port de Saguenay, Administration portuaire du Saguenay.

On a également dans la salle des gens qui ont participé à l'étude d'impact environnementale ou à divers autres rapports qui ont servi dans le cadre du projet.

220 On a entre autres monsieur Daniel Lachance qui est spécialiste des milieux humides, qui travaille pour AECOM.

225 On a monsieur Pierre Doré qui est évaluateur agréé, donc qui est en charge entre autres des acquisitions de propriétés.

On a monsieur Claude Yockell qui a réalisé la partie sonore de l'étude qui est spécialiste en acoustique.

230 On a monsieur Pierre Torresan qui a réalisé l'étude de vibration comparative qui est spécialiste en sol.

On a monsieur Richard Joly qui est ingénieur pour Cegertec qui ont réalisé l'étude d'ingénierie préliminaire de la desserte.

235 On a madame Claudie Gagnon de AECOM également qui était chargé de projet, biologiste pour la partie biophysique de l'étude.

On a monsieur Denis Cormier qui est agronome, qui a réalisé cette partie-là au niveau de l'étude d'impact.

240 Et puis on a monsieur Marc Mercier de Daniel Arbour et associés qui était en charge beaucoup au niveau de l'étude d'impact et plus particulièrement des milieux humains.

Donc ça constitue l'équipe de projet qui est ici dans la salle ce soir.

245 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Laberge.

250 Je demanderais maintenant aux personnes-ressources de bien vouloir se présenter, en commençant par les représentants du ministère Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL:

255 Bonjour, Marie-Emmanuelle Rail du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Je suis accompagnée ce soir de madame Valérie Saint-Amant et de madame Véronique Tremblay de la Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

260

PAR M. JEAN DESAULNIERS:

Bonjour, Jean Desaulniers de Parcs Canada pour le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent.

265 **PAR M. DENIS COULOMBE:**

Bonjour, Denis Coulombe pour Ville de Saguenay.

PAR LE PRÉSIDENT:

270

Merci.

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la Commission d'enquête, ce travail-là ne peut pas être réalisé seulement par le président ou la Commission.

275

280 Donc à ma gauche, à côté de madame Bisson, se trouvent les analystes, madame Catherine Plasse et monsieur Karim Chami. Les analystes, c'est comme les bras droits de la Commission, ils nous assistent dans la rédaction, dans les contacts qu'il peut y avoir avec les personnes-ressources parce que comme vous le savez probablement, la Commission ne peut pas contacter des personnes en dehors de cette audience, ça se fait par voie interposée.

À l'arrière de la salle, le conseiller en communication, monsieur Alexandre Corcoran-Tardif ainsi que la coordonnatrice, madame Rita LeBlanc.

285 Madame Denise Proulx assurera le travail de sténotypie. Et messieurs Michel Guimond et Richard Grenier s'occupent de l'aménagement de la salle et de la sonorisation.

290 On est prêt à débiter officiellement cette première partie avec les appels des requérants. Donc le ministre a transmis au BAPE quatre (4) demandes d'audience publique; trois seront présentées ce soir.

295 Je vais inviter les requérants à présenter à tour de rôle les motifs de leur demande, ce qui était inscrit sur leur lettre. C'est important de rester dans les motifs qui sont indiqués; même si vous avez d'autres éléments à ajouter, je vous inviter à les garder pour des questions et vous concentrer sur ce que le ministre a jugé acceptable comme requête.

300 Je leur demande donc d'être très brefs puisque les opinions et les positions à l'égard du projet sont attendues pour la seconde partie de l'audience publique, donc le 18 juin. Je me réserve le droit de les interrompre s'ils débordent d'une (1) ou deux (2) minutes la présentation.

305 **PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS**
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

PAR LE PRÉSIDENT:

310 Je vais donc inviter – je pense qu'elles sont dans l'ordre de réception des requêtes par le bureau du ministre – je vais donc inviter monsieur Michel Lavoie pour le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Monsieur Lavoie!

Bonsoir monsieur.

315 **PAR M. MICHEL LAVOIE:**

Oui bonsoir, merci. Donc je vais procéder à la lecture de la lettre. Donc objet, demande d'audiences publiques concernant le projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse à Saguenay.

320

Monsieur le Ministre, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean vous demande, par la présente, de tenir des audiences publiques pour le projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse à Saguenay. Vous trouverez, ci-dessous, les raisons motivant cette demande.

325

En premier lieu, ce projet nous préoccupe par les impacts susceptibles d'affecter la biodiversité relative au secteur visé. De plus, nous sommes d'avis que ce projet, qui augmentera les activités et donc l'achalandage au terminal maritime de Grande-Anse, accroîtra les risques d'accident sur la rivière Saguenay. Il s'agit de l'un des écosystèmes parmi les plus riches en Amérique du Nord et qui accueille, entre autres, plusieurs espèces de mammifères marins.

330

Autre point important, la péninsule du Cap-à-l'Ouest, qui offre un panorama exceptionnel aux croisiéristes qui accostent dans la baie des Ha! Ha! lors de leur visite de notre région. Il est primordial que cette portion de territoire soit conservée dans son intégralité afin de s'assurer que l'achalandage touristique ne souffre pas de sa dégradation et pour que les générations futures puissent elles aussi en profiter.

335

Les audiences publiques sur l'environnement constituent la seule instance qui puisse offrir l'opportunité aux citoyens et aux groupes de se faire entendre et d'acquérir de l'information et pour ces raisons, il est primordial que cet instrument perdure au sein de notre société.

340

En terminant, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean veille à ce que l'environnement demeure au cœur des priorités du développement régional et qu'il fasse partie intégrante des décisions.

345

Veuillez accepter l'expression de mes sentiments les plus distingués.

PAR LE PRÉSIDENT:

350

Merci monsieur Lavoie.

PAR M. MICHEL LAVOIE:

Merci.

355

GROUPE DES PTV

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite maintenant monsieur Claude Villeneuve pour le Groupe des PTV.

360

Bonsoir monsieur.

PAR M. CLAUDE VILLENEUVE:

365

Bonsoir monsieur le Président. Nous autres, notre demande d'audience, ça fait suite à la séance d'information dont on avait reçu une information que les promoteurs appliqueraient des mesures d'atténuation particulières qui auraient recours entre autres aux mesures suivantes: l'utilisation des ponceaux surdimensionnés pour assurer une bonne circulation de l'eau entre les deux (2) côtés de la foie ferrée, le respect de l'écoulement normal des eaux de surface et l'évitement de surcreusement des fossés de drainage.

370

C'est à la suite de ça qu'on a fait notre requête, alors je lis la demande d'audience.

PAR LE PRÉSIDENT:

375

Parfait.

PAR M. CLAUDE VILLENEUVE:

380

Pour faire suite à un litige survenu entre le groupe des propriétaires de terrain à vendre et les promoteurs de Port Saguenay, nous demandons la tenue d'une audience publique sur la protection des lots à bois destinés à desservir des terres à haut potentiel agricole ou à devenir.

385

Ayant consulté Ville Saguenay sur le sujet, aucun décret concernant les milieux humides n'est enregistré à ce jour sur le tracé de la desserte ferroviaire projetée. Un fossé principal traverse les lots 411 à 418 à leur extrémité et délimite en même temps la ligne des lots. D'autres fossés secondaires, plus petits, qui sont perpendiculaires au gros fossé du bout des lots, viennent drainer chacun des lots à bois. Il en est de même pour les lots 130 à 150 actuellement traversés par le chemin de la Grande-Anse.

390

Donc des fossés doivent être creusés des deux (2) côtés de la desserte ferroviaire afin d'assurer un drainage adéquat. Informés de ces faits, les promoteurs ont rejeté notre demande en mentionnant que ces lots sont des milieux humides.

395 Puisque la traverse ferroviaire projetée de passer près des extrémités des lots 411 à 418 et
des lots 130 à 150 où se situe le fossé principal, cela coupera donc non seulement l'accès au fossé
principal mais emprisonnera l'eau des fossés secondaires et empêchera ainsi le drainage
souterrain prévu pour le développement de futures terres agricoles cultivables.

400 Même devant ces faits, les promoteurs refusent de creuser un gros fossé le long de la
desserte pour nous redonner accès à un drainage adéquat de nos lots.

 Devant ce litige, nous demandons donc d'être entendus et nous faisons une demande
d'audience publique.

405

PAR LE PRÉSIDENT:

 Merci monsieur Villeneuve.

410

GÉRARD GUAY

PAR LE PRÉSIDENT:

415

 J'appelle maintenant monsieur Gérard Guay, citoyen.

 Bonsoir monsieur.

420

PAR M. GÉRARD GUAY:

 Bonsoir madame Bisson, bonsoir monsieur André et distingués membres de la Commission.

425

 Monsieur André, à ce stade-ci la lettre que j'avais envoyée à monsieur Arcand comportait
une couple de pages de considérants, ça peut peut-être dépasser la minute, je voudrais pas que
ça ressemble au roman-fleuve de Fidel Castro, là, mais je peux peut-être juste résumer les deux
(2) volets.

430

 En fait, notre demande au BAPE se situait à l'effet que ça touchait le port de Grande-Anse
en soi, c'est-à-dire que le port de Grande-Anse comme tel fut à l'époque une création politique,
purement politique; il faut savoir qu'il y avait aucun trafic pour ce port-là. Il a été créé dans les
années de crise de 80, les hauts fonctionnaires couraient dans tous les ministères pour chercher
des projets prêts à faire.

435 Et le bonheur de Grande-Anse était prêt à faire, les études du BAPE étaient passées, les études de fond marin puis tout ça, alors ils ont embarqué. Il y avait pas de tonnage qui justifiait la construction de Grande-Anse.

440 Alors comme le disait le haut fonctionnaire qui m'avait donné les renseignements à l'époque, ils sont pris avec, il va falloir qu'ils lui trouvent du trafic. C'est ce qu'on est en train de faire et c'est ce que les gens ont trouvé comme projet en mettant de front le Plan Nord pour tenter de trouver du trafic pour le projet de Grande-Anse.

445 On a rien contre le projet de Grande-Anse en soi, si un projet de desserte ferroviaire peut amener du trafic et le rendre rentable, grand bien lui fasse, et si ça peut améliorer notre économie.

Mais à la manière dont le Plan Nord – et tous les analystes le disent actuellement, c'est devenu presque une kermesse ou une tombola, alors ça c'est la phase Grande-Anse comme telle.

450 Le second qui touche directement une famille, la mienne, qui a été lésée au plus profond de ses racines, de son droit à la propriété, à la jouissance pleine et entière de ses droits les plus fondamentaux, lesquels ont été sapés et bafoués de façon vicieuse par toutes les administrations au cours des années: portuaire, municipale et fédérale.

455 Il faut savoir, juste pour vous situer dans le temps, que moi je suis arrivé à l'automne 77 dans le rang Saint-Martin, notre terre traverse la route de Grande-Anse. Il faut savoir que j'ai eu un permis à l'époque pour rénover la vieille maison, permis qui nous a été donné, où on a dépensé plus de cent mille dollars (100 000 \$) et dans les mois qui ont suivi, on nous a zoné industriel.

460 Alors ça nous a sapés, pendant toutes ces années-là, notre façon de vivre, nos espoirs. Je peux pas comprendre, moi, que des gens qui sont au fond nos employés, qu'on paie grassement avec nos taxes et nos impôts, s'amuse pendant vingt (20) ans à – comment dirais-je – à ostraciser une famille.

465 Moi, à l'époque, j'ai eu des abeilles, j'avais des ruches, j'ai voulu faire une demande de laboratoire, ça m'a été refusé parce que c'était industriel, alors ça s'est arrêté là en partant.

Au cours de la veillée, on aura d'autres questions pour illustrer cela.

470 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait.

PAR M. GÉRARD GUAY:

475

Merci beaucoup de votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT:

480

Merci monsieur Guay.

Donc les requêtes seront rendues publiques incessamment.

485

La quatrième personne n'a pas souhaité présenter sa requête mais vous allez avoir copie, et ce sera mis sur Internet également.

**PRÉSENTATION DU PROMOTEUR
ADMINISTRATION PORTUAIRE DU SAGUENAY
PROMOTION SAGUENAY INC.**

490

PAR LE PRÉSIDENT:

495

Présentation du projet, monsieur Laberge!

Donc je vous invite maintenant à nous présenter le projet de l'Administration portuaire du Saguenay et de Promotion Saguenay inc. Vous disposez d'une vingtaine de minutes, après quoi le registre sera ouvert et nous ferons une pause d'une quinzaine de minutes.

500

Monsieur Laberge, la parole est à vous!

PAR M. CARL LABERGE:

505

Merci monsieur le Président. Donc je vais faire, comme monsieur le président vient de le dire, une présentation concernant le projet de desserte ferroviaire. La présentation que vous allez voir, là, est un bref résumé du projet dans lequel on donne seulement les grandes lignes.

510

Donc je vais commencer par vous présenter le promoteur, donc l'Administration portuaire du Saguenay et Promotion Saguenay, les objectifs et la localisation du projet, les principales composantes du projet également, les principaux impacts et les principales mesures qui sont proposées dans le cadre de ce projet-là d'atténuation et compensation. Finalement, on va discuter de financement, d'échéanciers et de coûts.

515 Donc dans un premier temps, un des promoteurs est l'Administration portuaire du Saguenay.
Donc on est une société fédérale qui a été constituée en 99 en vertu de la Loi maritime du Canada;
on exploite principalement le terminal maritime de Grande-Anse auquel est dévolu le projet de
desserte ferroviaire.

520 On a aussi la gestion du quai de Bagotville, donc le quai de croisière qui appartient à la Ville
de Saguenay. Notre mission, qui nous a été donnée par le gouvernement fédéral, vise
principalement l'expansion du commerce extérieur canadien et le développement économique
régional.

525 En ce qui concerne Promotion Saguenay, je vais demander à monsieur Bouchard de
présenter son organisation.

PAR M. CLAUDE BOUCHARD:

530 Alors bonsoir. Promotion Saguenay et la Société de développement économique de Ville de
Saguenay qui a été créée lors de la fusion en 2002.

535 Parmi les objectifs qui nous sont donnés par Ville de Saguenay et le conseil d'administration
de notre corporation, eh bien, on a à mettre en place les outils nécessaires pour favoriser le
démarrage, l'implantation et l'expansion d'entreprises.

540 Au cours des dernières années, on s'est penché sur des situations particulières qui
pourraient améliorer l'économie saguenéenne. Eh bien, ce sont les voies d'accès qui sont des
facteurs déterminants pour nous, sur lesquelles il fallait travailler, qui permettaient d'améliorer la
compétitivité des entreprises et d'attirer également des entreprises étrangères.

545 Donc pour le mandat qui nous a été donné actuellement, c'est d'améliorer l'ensemble des
voies d'accès à Saguenay par terre, par mer et par eau. Donc nous souhaitons améliorer
maintenant l'accès au port de Grande-Anse après avoir fourni nos efforts à l'aéroport de Bagotville
et la quatre (4) voies divisées pour l'accès à Québec via la 175.

PAR M. CARL LABERGE:

Merci monsieur Bouchard.

550 Donc on va continuer avec les objectifs du projet. Donc il faut savoir que dans un premier
temps, le port de Grande-Anse, comme tous les ports, est par définition un lieu de transit
intermodal le plus possible, donc passer d'un mode de transport maritime au mode de transport
terrestre; mode de transport terrestre, on parle du camionnage et puis du chemin de fer.

555 Tous les grands ports canadiens et toutes les administrations portuaires canadiennes actuellement sont raccordés au niveau du chemin de fer puis c'est normal.

560 Le port de Grande-Anse, étant donné son histoire qui est relativement jeune, pour toutes sortes de raisons n'a pas été encore raccordé, mais c'est un projet qui a toujours été caressé par les administrations et puis qu'on a décidé de mettre de l'avant au cours des dernières années. Donc c'est un site unique, un port en eau profonde qui est exceptionnel.

565 Donc ce qu'on vise, c'est d'assurer, en fait, une meilleure intégration des modes de transport au Saguenay–Lac-Saint-Jean. On veut positionner la région et le Saguenay comme un point de transit maritime de premier plan, augmenter la compétitivité des entreprises régionales en leur donnant accès plus facilement aux installations.

On veut consolider et augmenter également les activités au terminal maritime de Grande-Anse et favoriser l'implantation de nouvelles industries.

570 On veut également positionner le Saguenay–Lac-Saint-Jean pour profiter de nouvelles opportunités d'affaires entre autres reliées au développement du Nord-du-Québec. C'est ça, non seulement ces objectifs-là.

575 Les retombées du projet! Donc on vise à positionner la ville de Saguenay vraiment comme une porte d'entrée du Nord-du-Québec étant donné notre localisation et puis les voies d'accès qui existent déjà, on est dans une excellente position pour profiter de retombées à ce niveau-là.

580 On veut mettre aussi à la disposition de l'industrie régionale un outil de développement économique majeur puis consolider également nos opérations. On veut aussi créer de l'emploi, stimuler l'économie pendant les phases de construction et pendant les phases d'opération.

585 Et puis aussi, on veut diminuer les impacts sur l'environnement et les infrastructures routières, en diminuant le transport de marchandises par voie routière, que ce soit les marchandises actuelles ou qui pourraient être détournées vers le port de Grande-Anse par rapport à ce qui se fait actuellement.

590 Donc juste une carte ici pour illustrer un peu, pour montrer les voies d'accès qui existent au Québec, entre autres au niveau du chemin de fer. Donc on voit la ville de Saguenay qui est ici, le port de Grande-Anse qui est dans ce secteur-là.

Ce qu'on veut illustrer là-dessus, c'est les voies qui existent pour, un, desservir la portion nord du Québec, entre autres le secteur de Chibougamau, donc où j'ai Chapais, où le chemin de fer existe déjà, et puis les accès aussi qu'on a au reste du Québec, du Canada et puis du continent

595 nord-américain. Donc on voit qu'à partir de Grande-Anse, on pourrait se rendre jusqu'au Mexique ou jusqu'à Chibougamau, en ligne droite ou à peu près.

600 L'utilisation de l'infrastructure, le type de produits qui pourraient transiter par la desserte ferroviaire! Donc on est une région productrice d'aluminium, donc on parle d'aluminium et de produits d'aluminium.

605 On parle de produits forestiers; actuellement, c'est pas un secteur qui est en bonne santé, mais éventuellement c'est quelque chose qui va revenir, les arbres sont là et puis on est bien confiant de ça. Mais il y a quand même un trafic actuellement qui est se fait à partir de Grande-Anse de produits forestiers.

610 Donc on a aussi de la marchandise générale, de l'approvisionnement du nord, des pièces de grand gabarit, des équipements lourds, de l'équipement spécialisé, etc. On parle aussi de minerai en provenance du nord, beaucoup de développement actuellement dans ces secteurs-là, entre autres des projets de fer, de vanadium, d'apatite, carbonate de lithium, qui sont en développement au nord de notre région.

615 On parle également de produits agricoles qui pourraient transiter par les installations de Grande-Anse; notre région est aussi une région qui produit et qui consomme aussi des produits agricoles. Aussi, de l'approvisionnement général industriel pour répondre à la demande de l'industrie qu'on a dans la région.

620 Les principales composantes du projet! Donc on a une première étude de tracé qui a été réalisée, qui a été livrée au début de l'année 2009, donc c'est un projet qu'on travaille depuis déjà un bout de temps, même avant qu'on commence à entendre parler de projets miniers dans le nord du Québec.

625 C'est un projet qui était travaillé par l'Administration portuaire, parce qu'en tant que site portuaire, c'est naturel pour nous, puis c'est un besoin d'être raccordé au chemin de fer pour notre clientèle.

Donc il y a plusieurs présentations puis des consultations qui ont été réalisées avec le milieu, avec les propriétaires, et puis avec différents intervenants entre 2009 et 2012.

630 Le tracé, suite à ces consultations-là, est passé d'un tracé qui était dans l'étude d'avant-projet à d'autres tracés qui ont changé suite aux discussions qu'on a eues avec les gens, dans le but de le positionner de la meilleure façon possible.

635

Parce qu'on avait aussi fait des études techniques mais ensuite, en discutant avec les différents propriétaires intervenants du milieu, on a essayé d'avoir le tracé qui avait le moindre impact sur l'environnement puis sur les gens. Donc on a eu aussi de nombreuses rencontres avec tous les propriétaires qui étaient touchés.

640

C'est un projet qui est en constante évolution, on essaie de le bonifier continuellement quand on est capable actuellement.

645

La description du projet! Donc c'est un lien ferroviaire qui a douze point cinq kilomètres (12,5 km) de long, il y a deux (2) voies de garage de quatre cents mètres (400 m) de long qui sont prévues près du raccordement avec le Roberval-Saguenay que je vais vous montrer sur une carte un peu après.

650

On prévoit la construction d'aires d'entreposage et de manutention et de voies de triage directement sur le site de Grande-Anse, donc pour être capable de charger et décharger les marchandises au terminal.

655

Il y a trois (3) passages à niveau qui sont prévus sur des voies publiques et un sur le chemin de Grande-Anse qui est notre chemin privé.

660

L'emprise prévue est de trente mètres (30 m), cinquante mètres (50 m) dans le secteur des voies de garage. L'emprise va être clôturée aux endroits où ça va être nécessaire, là, pour assurer la protection de l'emprise et du public.

665

Les vitesses de circulation prévues sont de quarante-huit kilomètres-heure (48 km/h), donc trente mille à l'heure (30 mi/h), ce qui est l'équivalent de ce qui circule actuellement sur le chemin de fer du Roberval-Saguenay.

670

Donc la localisation du lien ferroviaire projeté! Donc pour vous situer, on voit le port de Grande-Anse qui est ici, le quai Marcel-Dionne. Ce que vous voyez en bleu, c'est la future zone industrielle donc telle que prévue au schéma d'aménagement de la Ville de Saguenay, le nouveau schéma qui a été déposé et accepté par le gouvernement du Québec cet automne.

On voit, bon, ville de La Baie qui est ici. Le tracé projeté de la future autoroute 70, donc qui n'existe pas encore, et puis la ligne de chemin de fer Roberval-Saguenay.

Le projet se situe principalement dans une trame qui est agricole et forestière, donc c'est du territoire qui est entièrement zoné agricole et puis il y a des milieux qui sont en culture, d'autres qui sont de l'exploitation forestière, d'autres qui sont des milieux qui sont plus des milieux humides qui ont déjà été exploités en tant que tels ou qui ne le sont pas.

675 Il y a aussi des gens qui habitent en marge des chemins publics qui existent, qui sont le boulevard de la Grande-Baie Nord, donc il y a des résidences dans ce secteur-là. Il y a des résidences aussi, mais en moins grande densité, dans le chemin Saint-Joseph et aussi au début de la route de l'Anse-à-Benjamin. Et plus en arrière, il y a des gens qui habitent dans le rang Saint-Martin.

680 Donc les passages à niveau! Donc sont prévus à ces trois (3) endroits-là des passages à niveau publics et puis un passage à niveau sur le site de Grande-Anse.

685 On voit ici qu'on a tenté de minimiser le passage en terre cultivée le plus possible pour minimiser l'impact, puis en même temps on a essayé d'éviter les milieux humides pour avoir le moins d'impacts sur l'environnement. Donc on est dans des milieux boisés qui sont un peu partout, donc on passe en marge de ces milieux-là.

690 Les principaux impacts et les mesures d'atténuation et compensation! Donc rapidement, les principales activités, ça va être un chantier de construction, donc des installations de chantier temporaires.

695 On va effectuer le déboisement dans les lots où c'est nécessaire, excavation, dynamitage, concassage pour la production du ballast, des matériaux granulaires, remblayage avec de la machinerie lourde, il va y avoir du transport de matériaux, évidemment, dans l'emprise, à l'intérieur de l'emprise principalement.

700 Ensuite, il va y avoir la construction de la voie ferrée, des infrastructures connexes, donc les traverses à niveau, etc., le drainage, bon, tout ce qu'on a besoin de faire et puis ensuite, une remise en état du site des travaux autour de ce qui a été fait.

705 Pendant les phases d'exploitation, principalement, circulation de convois ferroviaires, évidemment. On prévoit, là, dans un scénario moyen qu'on appelle, une circulation d'environ deux (2) trains par jour, donc aller-retour, donc ça fait quatre (4) passages; une modification du paysage, évidemment, aux endroits où le tracé est visible; et puis éventuellement il va y avoir des travaux d'entretien de la voie ferrée lorsque ça va être nécessaire.

710 Les éléments de sensibilité au niveau du milieu humain! Puis j'y vais avec les principaux, là, avec le temps qui nous est dévolu. Donc on a l'acquisition de résidences privées, donc principalement il y a cinq (5) résidences qui étaient visées par ça dans un rayon de soixante mètres (60 m). Donc c'est des négociations de gré à gré qui sont effectuées et puis des mesures d'indemnisation qui viennent avec ça.

715 Acquisition d'emprise en milieu agricole, donc vous voyez les superficies qui sont touchées, là, en milieu agricole, milieu humide, donc on parle de zone de tourbière principalement et zone marécageuse, principalement tourbière, et puis de milieu boisé. Donc encore là, c'est des négociations de gré à gré et des indemnisations qui sont prévues.

720 Au niveau de la sécurité durant les travaux! Donc on prévoit de la signalisation, de l'information du public pour que les gens sachent qu'est-ce qui va se passer lors de l'évolution des travaux, gestion de la machinerie, s'assurer que c'est en bon état.

725 Et en exploitation, donc il va y avoir un plan de mesures d'urgence qui va être mis en force. L'emprise, bon, va être clôturée aux endroits où c'est nécessaire, et puis on va mettre en place des barrières et des feux clignotants à tous les passages à niveau dans le but d'améliorer le niveau de sécurité, ce qui était pas nécessairement requis d'après les définitions puis les obligations qu'on a, mais on y va avec un niveau de sécurité qui est augmenté.

730 En ce qui concerne le bruit! Donc il y a des simulations sonores qui ont été réalisées et puis on est en processus. Actuellement, il y a une demande d'abandon de sifflet qui a été fait parce qu'on va être un chemin de fer qui va relever du gouvernement provincial parce qu'on est raccordé à un chemin de fer provincial, donc la demande a été réalisée et a été faite par la Ville de Saguenay.

735 En ce qui concerne les vibrations, il y a une étude comparative qui a été effectuée pour juger du niveau de vibration auquel on peut s'attendre aux abords de la desserte. Et puis il va y avoir inspection des propriétés qui sont situées les plus près de la desserte pour s'assurer de faire un suivi si jamais il y avait des dommages qui étaient causés, dans le but de pouvoir compenser les gens.

740 Au niveau de sentiers récréatifs! Donc il va y avoir des passages à niveau dédiés aux endroits où on coupe ces sentiers-là et puis il y a relocalisation, entre autres, d'une portion de sentier de quad, là, qui est plus touchée au début de la desserte, donc qui vont être reconstruits sur un autre site.

745 Milieu biophysique! Donc on traverse des milieux humides, donc les principales mesures d'atténuation: réduction des empiètements, restauration du couvert végétal par la suite, compensation pour les pertes de superficies qui sont actuellement en cours de négociation avec le MDDEP.

750 Au niveau des habitats fauniques, on va éviter les périodes sensibles pour la coupe d'arbres, on va maintenir en bon état la machinerie également.

Les terres agricoles, on va récupérer les sols qui ont de la valeur pour être réutilisés.

755 On va s'assurer d'un contrôle du drainage adéquat, donc de pas modifier les endroits où il y avait du drainage, de garder, qu'ils soient aussi bons ou meilleurs que ce qu'ils étaient avant aux endroits où il y en a.

760 De s'assurer aussi des accès adéquats, que les gens qui ont des cultures ou des accès à des lots soient pas brimés au niveau des accès ou le moins possible.

En ce qui concerne la forêt, donc le bois commercial va être récupéré, puis on va assurer également des accès adéquats aux gens.

765 Surveillance durant les travaux et suivi environnemental! Donc il va y avoir une intégration aux contrats qui vont être donnés de ces mesures-là, des mesures environnementales et de la surveillance.

770 Il y a un plan d'urgence qui va être mis en force également durant les travaux et en opération, un programme de contrôle particulier dans le secteur des résidences concernant le bruit des travaux de dynamitage, donc des avertissements qui vont être faits et puis une gestion par rapport à ça, gestion de la circulation également lorsqu'on va traverser les chemins publics avec de la machinerie.

775 Plan de communication avec le public pour que les gens soient au fait de l'avancement des travaux puis de ce qui s'en vient. Et puis, suivi des niveaux sonores en opération pour valider les simulations qui ont été réalisées.

780 Finalement, le financement, les échéanciers, les coûts de réalisation! Donc rapidement, le financement qui est prévu pour le projet, il y a une annonce par le gouvernement du Canada qui a été réalisée plus tôt cette année de quinze millions (15 M\$), le gouvernement du Québec également a fait une annonce avec une contribution de dix millions (10 M\$), et puis le Port de Saguenay et la Ville de Saguenay, conjointement à parts égales, vont venir compléter le montage financier avec un douze millions (12 M\$), pour une estimation de projet total de trente-sept millions (37 M\$).

785 L'échéancier qui est prévu! Donc l'ingénierie détaillée va être lancée en juin 2012, les appels d'offres pour construction en septembre 2012, c'est la planification qu'on a.

790 L'obtention des autorisations gouvernementales, on viserait de les avoir à la fin de l'année, novembre 2012. Début de la construction, dès qu'on va avoir en main les autorisations qui sont

nécessaires. Et puis on voudrait mettre en service la desserte environ un an plus tard, soit en décembre 2013.

795 Les coûts de réalisation! Principalement, là, en deux (2) fonctions, en deux (2) parties principales: le lien ferroviaire, donc du Roberval-Saguenay jusqu'à la zone de Grande-Anse, on parle de vingt-huit millions (28 M\$), et les travaux à Grande-Anse, donc l'aménagement des voies plus les travaux d'aménagement des aires de stockage et manipulation et production des agrégats, neuf millions (9 M\$), pour le total de trente-sept millions (37 M\$).

800 Donc je vous remercie de votre écoute. Merci monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

805 Le registre est maintenant ouvert; le registre, je vous le rappelle, si vous avez des questions à poser, vous devez vous y inscrire, mettre votre nom là.

Nous allons prendre une pause maintenant et nous serons de retour dans quinze (15) minutes.

810

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

815

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
MICHEL LAVOIE**

820 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pendant que vous vous rassoyez, je vais demander au promoteur de ne pas oublier de déposer la présentation PowerPoint que vous avez faite, selon les règles de dépôt, le plus tôt possible s'il vous plaît, auprès de madame LeBlanc.

825

On va donc démarrer la période d'information. Je vous rappelle que ce n'est pas le lieu pour donner votre opinion, faire un commentaire sur le projet. C'est vraiment le lieu pour interroger le promoteur, poser des questions, obtenir des réponses.

830

Je vous rappelle aussi, pour ceux qui se seraient joints un peu plus tard, que c'est pas qu'on veut pas entendre ce que vous pensez du projet, c'est qu'on veut vous entendre le 18 juin pendant le début de la deuxième partie de l'audience. À ce moment-là, ça va être important de savoir ce que vous pensez, ce que vous proposez comme amélioration s'il y en a, etc.

835

Je vais appeler la première personne à s'être inscrite au registre, il s'agit de monsieur Michel Lavoie.

840

Quand vous vous présentez, je vous rappelle, idéalement un préambule le plus court, vous l'adressez à moi.

Si vous représentez un organisme, vous pouvez prendre quelques minutes pour mentionner l'organisme que vous présentez.

845

Monsieur Lavoie.

PAR M. MICHEL LAVOIE:

850

Donc rebonsoir! Mon nom est Michel Lavoie, directeur général du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

855

J'ai deux (2) questions. La première porte sur l'étude d'impact évidemment. À la page 78, il est mentionné que trois (3) espèces à statut précaire ont un potentiel de présence dans la zone d'étude, soit la grenouille des marais, la couleuvre à collier qui sont susceptibles au Québec, ainsi que la tortue des bois qui est vulnérable et menacée au Canada.

Donc un potentiel de présence signifie qu'une espèce est susceptible d'être présente sur le site, même si elle n'a pas été recensée lors de l'inventaire terrain.

Est-ce qu'il y a un risque pour ces espèces?

860

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est votre première question.

865

PAR M. MICHEL LAVOIE:

Oui, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

870

On va gérer les questions une après l'autre. Je vais d'abord adresser cette question-là au promoteur.

875

Je comprends que cette page 78, parce que j'ai pas l'étude avec moi, que cette page 78, c'est dans une partie qui parle des amphibiens, reptiles et amphibiens?

PAR M. MICHEL LAVOIE:

Oui, c'est bien ça.

880

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Monsieur Laberge.

885

PAR M. CARL LABERGE:

Donc je vais demander à madame Claudie Gagnon de AECOM de bien vouloir venir répondre à la question.

890

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. J'en profite pour vous indiquer qu'il y a une chaise et un micro pour les personnes, soit les représentants des personnes-ressources, soit les représentants du promoteur, pour pouvoir dialoguer.

895

PAR Mme CLAUDIE GAGNON:

900 Alors vous avez parlé, je m'excuse, pour m'assurer qu'on parle bien des bonnes espèces, c'était vraiment au niveau des amphibiens et des reptiles que vous aviez plutôt une interrogation, soit la couleuvre, la grenouille et la tortue des bois, est-ce que c'est les trois (3) espèces?

PAR LE PRÉSIDENT:

905 C'est bien ça. Ce sont les trois (3) espèces qui étaient indiquées à la page 78 de l'étude d'impact.

PAR Mme CLAUDIE GAGNON:

910 C'est ça. En fait, pour déterminer les espèces qui étaient possibles d'être susceptibles, on a déterminé selon l'habitat.

915 On a aussi, suite à ces espèces-là qui recouvrent le territoire, mais parfois leurs distributions sont très grandes, alors maintenant, dans cette distribution-là, on est allé voir si au niveau de l'habitat, on avait dans notre territoire les caractéristiques.

920 C'est ce qu'il y a au tableau 19. Et puis on a décrit sommairement l'habitat recherché par ces trois (3) espèces-là, et déterminé que le potentiel, bien que la distribution de l'espèce pouvait toucher notre zone, le potentiel de présence était de faible à moyen, parce que les caractéristiques spécifiques sont plus ou moins présentes dans notre zone.

Je sais pas si c'est clair?

PAR LE PRÉSIDENT:

925 Tout à fait. Donc vous avez procédé par habitat potentiel?

PAR Mme CLAUDIE GAGNON:

930 En fait, on est parti de la distribution de l'espèce au Québec, et cette distribution-là touche à notre zone d'étude.

935 Ensuite, on est allé au niveau de l'habitat, mais on l'a pas enlevé, vu que la distribution générale touche à la zone d'étude. Mais l'habitat spécifique recherché est moins présent dans notre zone d'étude, donc finalement, les potentiels sont plutôt moyens à faibles de présence, et ils n'ont pas effectivement été observés.

PAR LE PRÉSIDENT:

940 Donc vous dites, si je vous comprends bien, par rapport à la question de monsieur Lavoie, vous dites qu'il y a un potentiel d'être présent sur le territoire qui est faible à moyen, mais qu'il y a quand même un potentiel?

PAR Mme CLAUDIE GAGNON:

945 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci. Monsieur Lavoie, une sous-question sur ça?

950 **PAR M. MICHEL LAVOIE:**

Non, ça répond. Donc il y a quand même possibilité que l'espèce soit présente sur le site, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

955 C'est ce qu'on a entendu.

PAR M. MICHEL LAVOIE:

960 C'est très bien, je vais y aller avec ma seconde question?

PAR LE PRÉSIDENT:

965 Parfait, allez-y monsieur Lavoie, je vous en prie.

PAR M. MICHEL LAVOIE:

970 Donc dans le territoire à l'étude, on cite, en page 33 de l'étude d'impact, que vingt-sept point un pour cent (27,1 %) du territoire est constitué de milieux humides. Et à la page 57, on précise que la future emprise ferroviaire est occupée par des milieux humides dans une proportion de soixante-douze pour cent (72 %). Et les tourbières, à l'intérieur de ce soixante-douze pour cent (72 %) là, constituent la composante majeure, donc à hauteur de soixante-sept pour cent (67 %).

975 Comme il s'agit d'une proportion très significative de milieux humides, pourquoi est-ce que le tracé a-t-il été privilégié? Pourquoi est-ce que c'est ce tracé-là qui a été privilégié, compte tenu qu'on a une forte proportion de milieux humides?

PAR LE PRÉSIDENT:

980 La question est claire. Monsieur Laberge.

PAR M. CARL LABERGE:

985 Je vais essayer de répondre brièvement à cette question avec laquelle je pourrais avoir une réponse très longue!

990 Donc ça origine de l'étude de tracé, en fait, puis il y a une étude – bon, on fait référence, si vous avez regardé l'étude d'impact, on décrit les alternatives de tracés qui ont été présentées dans l'étude d'impact.

995 Au départ, on visait, parce qu'on est dans une trame aussi où il y a, d'une part, des milieux humides, mais il y a aussi des milieux agricoles, et puis on a essayé de faire une balance dans ce milieu-là aussi par rapport à la localisation de résidences et puis tout ce qu'il y avait, bon, traverses de cours d'eau et tous les autres obstacles qu'on pouvait avoir dans la réalisation de ce tracé-là.

Et puis si vous regardez par rapport à la localisation, en fait, on voit – cette carte-là est de travers, je vais essayer de revenir à ce que j'avais dans ma présentation, excusez-moi!

1000 Ici donc, on voit, on a le tracé de la future autoroute 70, on voit le milieu humide qui est ici, complètement ici. On en a un qui est ici, puis on a une autre zone qui est ici.

1005 On voit dans ce secteur-là qu'il y a du ravinage, il y a des endroits où c'est difficile de franchir, puis la topographie rend la construction de la desserte difficile. On a des milieux qui sont en agriculture complètement ici, et puis on a des milieux qui sont en agriculture de part et d'autre pour la plupart de la longueur des lots du chemin de la Grande-Anse.

1010 Donc c'était difficile, d'une part, d'éviter les milieux agricoles, puis d'éviter les milieux humides, il fallait y aller d'un côté ou de l'autre.

Puis avec les discussions qu'on a eues avec le milieu, au début, on avait un tracé qui passait plus dans le secteur qui était ici, donc à la fin des lots, dans le but de pas diviser les lots des citoyens. On était, ce faisant, plus à l'intérieur du milieu de la tourbière.

1015 Après avoir réalisé des tests, on s'est aperçu qu'il y avait très épais de matériaux organiques, c'était difficile, au niveau de la construction, puis au niveau de l'environnement, c'était plus difficile, puis il y avait d'autres problèmes au niveau du passage ici, là.

1020 Donc c'est pour ça qu'on a relocalisé la desserte plus vers l'ouest. Et puis suite à cette relocalisation-là, les propriétaires de ces lots-là nous ont demandé de la tasser à nouveau vers l'est, parce qu'ils ont l'intention de cultiver ces terres-là, ces terrains-là qui sont dans ce coin-là. Donc c'est pour les accommoder qu'on a rentré encore plus dans ce secteur-là.

1025 Quand on arrive ici, puis on voit la grande tourbière, c'est très difficile de l'éviter. Ce qu'on fait, c'est qu'on essaie de minimiser les dommages qu'on cause en passant le long du chemin de la Grande-Anse le plus rapidement possible, pour avoir le moins d'impacts possibles sur ces milieux-là.

1030 Donc grosso modo, je vous dirais que la localisation du tracé – puis si on regarde de l'autre côté, le long du chemin de la Grande-Anse, il y a des alternatives de tracés qui ont été regardées là encore, là où il y a moins de milieux humides dans ce secteur-là, mais on est dans un milieu qui est complètement agricole. L'impact sur les terres agricoles est très très important dans ces secteurs-là.

1035 Puis une autre chose qu'on a à avoir, pour être capable de réaliser un projet comme ça, c'est une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole également qui nous impose également des restrictions quant à l'orientation qu'on a à prendre sur ces tracés-là.

1040 Donc on a jugé que ce serait très difficile de réaliser ça, en plus d'autres contraintes techniques par rapport à la proximité des routes, du croisement des routes pour des questions de sécurité.

Donc c'est pour ça, entre autres, qu'on a localisé ça dans ce secteur-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1045 Merci monsieur Laberge. J'en profite pour vous poser une question.

1050 Parce que quand on a regardé l'étude et on a regardé votre présentation, on a l'impression, c'est pas clair pour nous, les pourcentages ou les superficies de milieux humides le long du tracé ou de milieux boisés ou de milieux agricoles.

Pourriez-vous nous les redonner, ces pourcentages, s'il vous plaît, ceux qui sont de la dernière version du tracé que vous avez?

PAR M. CARL LABERGE:

1055

Oui. Donc vous faites référence ici, là!

On a trente-sept point vingt-sept hectares (37,27 ha) de milieux qui vont être touchés. Le découpage là-dedans, c'est vingt-deux point deux hectares (22,2 ha) de tourbières, donc de milieux humides, un point soixante-trois hectare (1,63 ha) de marécages, deux point quarante-sept hectares (2,47 ha) de milieux entropiques, donc des bâtiments, des routes, six point quarante-huit (6,48 ha) de milieux boisés et environ cinq hectares (5 ha) de milieux agricoles.

1060

PAR LE PRÉSIDENT:

1065

Et le trente-sept point vingt-sept (37,27 ha) dont vous parlez, c'est l'emprise?

PAR M. CARL LABERGE:

1070

Oui, c'est l'emprise.

PAR LE PRÉSIDENT:

1075

Seulement l'emprise?

PAR M. CARL LABERGE:

Oui.

1080

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Est-ce que vous avez fait l'estimé avec la portion plus zone tampon – pas zone tampon, mais zone qui peut avoir une influence sur la tourbière?

1085

Donc vous dites vingt (20 m) à quarante mètres (40 m) dans votre étude, est-ce que vous avez fait un estimé des surfaces que ça pouvait faire?

PAR M. CARL LABERGE:

1090

Je vais demander à monsieur Daniel Lachance qui est notre spécialiste au niveau des tourbières de venir répondre là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1095 Parfait, merci.

PAR M. DANIEL LACHANCE:

1100 Bonjour ou bonsoir plutôt!

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Lachance!

1105 **PAR M. DANIEL LACHANCE:**

1110 Non, on n'a pas mesuré l'impact indirect que l'emprise risque d'avoir, dans la mesure où on met en place des mesures d'atténuation qui visent à réduire au maximum les impacts que l'emprise, que sa mise en place et que son entretien vont avoir sur la superficie tourbeuse environnante.

1115 Donc on s'assure, par exemple, d'avoir une communication hydrologique efficace entre les deux (2) côtés, et on espère que ça, ça va limiter l'influence du drainage indirect. Ceci étant dit, quand on parle d'une distance qui va de vingt (20 m) à quarante mètres (40 m), c'est sûr que – en fait, on essaie d'éviter de traiter de l'ampleur que va avoir l'impact indirect de l'emprise, dans la mesure où cette ampleur-là dépend d'un grand nombre de facteurs.

1120 L'impact que l'emprise va avoir sur le drainage adjacent va dépendre de la profondeur des canaux de drainage s'il y en a. Ça va dépendre du type de tourbe, de son degré de décomposition. Ça peut dépendre de la végétation qui est en place aussi.

1125 De sorte qu'il existe une grande incertitude sur l'impact indirect que peut avoir l'emprise. On met en place des mesures qui vont réduire cet impact-là à sa plus simple expression, mais encore là, il est difficile de se prononcer sur l'impact indirect que les travaux vont avoir.

Donc on pourrait facilement calculer, si vous le désirez, l'impact indirect basé sur une distance de vingt mètres (20 m) de chaque côté de l'emprise, mais on a bon espoir de réduire cette distance-là de façon significative par les mesures d'atténuation qu'on a proposées.

1130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais vous poser une dernière question sur ce thème, parce que j'aimerais rouler!

1135

Est-ce que vous avez envisagé, puis j'essaie de me rappeler, un suivi de l'impact sur la tourbière qui ferait que si jamais vous observez qu'effectivement, il y a une incidence dans la zone de vingt (20 m) et quarante mètres (40 m), vous devriez avoir des mesures à prendre?

PAR M. DANIEL LACHANCE:

1140

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous vous êtes engagés à ça?

1145

PAR M. DANIEL LACHANCE:

Pardon?

PAR LE PRÉSIDENT:

1150

Est-ce que vous vous êtes engagés à ce genre de suivi?

PAR M. DANIEL LACHANCE:

1155

Oui, on s'est engagé à effectuer un suivi de la nappe phréatique qu'on retrouve dans la tourbière. Il faut pas la confondre avec la nappe phréatique régionale, il s'agit d'une nappe phréatique qui est perchée dans le dépôt tourbeux.

1160

Donc on s'est engagé à en faire le suivi dans la tourbière naturelle qui est au nord du chemin Saint-Joseph. Parce que le complexe tourbeux qui est au sud a été tellement perturbé au cours des quarante (40) dernières années que si on fait un suivi à cet endroit-là, on risque de percevoir un abaissement de la nappe phréatique qui serait normalement jugé anormal, mais qui sera pas forcément dû à la présence de l'emprise ferroviaire, qui peut être explicable par le drainage adjacent, par des coupes forestières qui ont eu lieu, par la décomposition du dépôt tourbeux.

1165

Donc oui, on s'est engagé à faire ce suivi-là – bien, on s'est engagé! Port de Saguenay s'est engagé à faire ce suivi-là dans la tourbière naturelle qui est au nord du chemin Saint-Joseph, un suivi à la fois de la nappe phréatique perchée, comme je vous l'ai dit, et de la végétation.

1170

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci. Ça répond, monsieur?

1175 **PAR M. MICHEL LAVOIE:**

Oui, merci.

1180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous pouvez vous réinscrire évidemment si vous avez d'autres questions.

1185 **PAR M. MICHEL LAVOIE:**

Merci.

ALLYRE GAGNON

1190 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais maintenant monsieur Allyre Gagnon.

1195 **PAR M. ALLYRE GAGNON:**

Bonjour. Mon nom est Gagnon Allyre, je suis propriétaire des lots, avant la rénovation cadastrale, les numéros 411, 416 et 417.

1200 Ma première question a plusieurs volets. C'est-à-dire que j'avais plusieurs questions, au moins cinq (5) questions qui ont été répondues par écrit par monsieur Lachance, puis je l'en remercie beaucoup.

1205 Tout à l'heure, ils ont dit qu'il y avait deux (2) voies de garage. Moi, je voudrais savoir qu'est-ce que c'est, des voies de garage, s'il y a des actes humains qui sont posés, et puis sur quels lots ces voies de garage là vont être?

PAR LE PRÉSIDENT:

1210 Parfait. Monsieur Laberge.

PAR M. CARL LABERGE:

1215 Donc dans un premier temps, les voies de garage, ça sert à l'entreposage de wagons, étant donné qu'ils sont situés – je vais essayer de sortir la carte encore!

Donc ces voies de garage là sont situées ici, donc au début du tracé, puis elles servent principalement à l'échange de wagons.

1220 Donc par exemple le transporteur qui va passer sur la voie principale pourrait venir chercher des wagons qui seraient pleins et transporter jusqu'à leur site, puis laisser des wagons vides qui seraient par la suite pris par un autre transporteur puis acheminés jusqu'à Grande-Anse.

Donc principalement, c'est de l'entreposage de wagons vides et pleins. Donc ça sert à ça.

1225 Donc il va y avoir des activités principalement d'accrochage et de décrochage de wagons qui devraient se passer dans ce secteur-là. Donc ça, c'est les activités qu'il va y avoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1230 Monsieur Laberge, regardez-moi!

PAR M. CARL LABERGE:

1235 Excusez-moi!

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce que des fois, je vais intervenir. Est-ce qu'on la voit dessinée?

1240 **PAR M. CARL LABERGE:**

C'est ce que j'essaie de trouver, si j'ai une carte où je la vois en grand format.

PAR LE PRÉSIDENT:

1245 C'est pas le petit Y inversé, c'est pas les deux (2) petites pattes?

PAR M. CARL LABERGE:

1250 Non, non, c'est pas ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça, c'est les voies de raccordement sur la voie ferrée.

1255 **PAR M. CARL LABERGE:**

C'est ici, là. Ma flèche est dessus, mais c'est parce qu'on la voit pas très bien. Si vous me laissez une minute, je peux essayer de la trouver.

1260 **PAR M. ALLYRE GAGNON:**

Les numéros de lots!

PAR LE PRÉSIDENT:

1265 C'est collé dessus?

PAR M. CARL LABERGE:

1270 C'est tout près. Parce qu'il y a une distance à respecter entre le Y et puis le début des voies de garage, mais c'est un peu plus loin, là. C'est tout de suite après le lot qui appartient à Boisé du boulevard. Mais il faudrait que je vous trouve une autre carte où on le voit bien en gros.

PAR LE PRÉSIDENT:

1275 Peut-être pour répondre à la question sur les numéros de lots qui sont visés?

C'est ça, si vous avez la carte cadastrale, ça va probablement donner la réponse.

1280 Si vous confirmez, vous pouvez simplement reprendre la réponse qui vient de nous être soufflée!

PAR M. CARL LABERGE:

1285 D'ici, je vois pas la carte, je me souviens pas des numéros de lots, mais si je me fie à madame, le plan devrait être conforme. Donc ce serait 416 et 417.

PAR M. ALLYRE GAGNON:

1290 Oui, c'est sur mes lots.

PAR LE PRÉSIDENT:

J'ai la carte ici, si vous voulez la regarder. C'est juste pour confirmer!

1295 **PAR M. CARL LABERGE:**

C'est pas la dernière version!

PAR LE PRÉSIDENT:

1300

Bon! Peut-être que vous pourrez nous donner la réponse dans quelques minutes.

Et le troisième volet de la question de monsieur, c'était: qu'est-ce qu'on y faisait comme actes. C'est simplement des stationnements?

1305

PAR M. ALLYRE GAGNON:

Parce qu'il a répondu que c'était sur les lots 416 et 417 qui sont mes lots.

1310 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il va confirmer aussi.

PAR M. CARL LABERGE:

1315

Je vais confirmer avec une carte que je vais trouver! Mais ça devrait être ça, là. Si c'est écrit ça.

PAR M. ALLYRE GAGNON:

1320

Si c'est ça, je vois mal comment ça pourrait aller avec la protection du reste de ma tourbière qui va être située du côté nord-ouest de l'emprise.

Parce que ça donne plus rien de mettre des ponceaux surdimensionnés pour protéger les deux (2) côtés s'il y a des activités de même sur la partie située au sud-est.

1325

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc est-ce que vous avez une question avec ça ou c'est votre interprétation?

1330

PAR M. ALLYRE GAGNON:

1335 Bien, c'est des questions que je posais à monsieur Lachance, il m'a donné les bonnes réponses. Mais si les voies de garage sont sur mes lots, je vois pas comment le reste de mon lot qui va avoir un résidu de quarante-quatre acres (44 a) va pouvoir être protégé, parce qu'il va y avoir trop d'activités humaines de l'autre côté pour que l'écosystème – c'est la question que je me pose!

PAR LE PRÉSIDENT:

1340 Parfait. Je trouve que la question, je pense que vous l'avez saisie, le commentaire ou l'observation de monsieur qui aimerait savoir comment l'intervention va permettre de maintenir l'intégrité.

1345 C'est des tourbières que vous exploitez?

PAR M. ALLYRE GAGNON:

1350 Non, c'est une tourbière que moi, j'ai depuis quarante (40) ans, que j'ai jamais exploitée. Elle est restée dans l'état qu'elle était quand je l'ai achetée, puis mes auteurs avec.

PAR LE PRÉSIDENT:

1355 OK, vous voulez vous assurer que ça reste dans le même état.

PAR M. ALLYRE GAGNON:

Bien, je veux m'assurer que ça reste comme ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1360 Parfait.

PAR M. CARL LABERGE:

1365 Je vais demander à monsieur Lachance, s'il vous plaît, de venir compléter la réponse, puis j'ai la carte maintenant.

PAR LE PRÉSIDENT:

1370

Parfait. On va prendre la réponse de monsieur Lachance, puis on revient à vous avec les numéros des deux (2) lots, à moins que ce soit pas 416 et 417?

PAR M. CARL LABERGE:

1375

C'est bien ces lots-là.

PAR M. DANIEL LACHANCE:

1380

Bon, juste pour résumer un peu, pour les commissaires, la teneur de la discussion que j'ai eue par écrit avec monsieur Gagnon!

1385

Monsieur Gagnon est propriétaire des lots 416 et 417 que vous voyez sur la figure à l'écran. Et ce qu'on constate à gauche complètement de la figure – peut-être que je devrais aller peut-être la montrer?

PAR LE PRÉSIDENT:

1390

Ça m'aiderait. Puis approchez-vous avec le laser s'il vous plaît, j'ai de la misère à le voir, moi, sur un écran, ça va m'aider! Et prenez le micro qui est juste là!

PAR M. DANIEL LACHANCE:

1395

Donc la réflexion que j'ai eue lorsque j'ai répondu aux questions de monsieur Gagnon, bon, avait trait à la teneur de la superficie tourbeuse dont il est propriétaire ici.

1400

C'est un noyau tourbeux qu'on n'a pas visité évidemment, puisqu'il est situé à une bonne distance de l'emprise ferroviaire, mais ce qu'on constate, quand on regarde la photo aérienne, c'est que c'est un noyau tourbeux ouvert, donc un noyau tourbeux intéressant sur le plan écologique, où on retrouve vraisemblablement des communautés végétales qu'on retrouvera pas dans d'autres écosystèmes dans la région.

1405

C'est un noyau tourbeux qui est traversé par peu de fossé de drainage, donc c'est un noyau tourbeux qui est encore relativement intègre et il n'a pas fait l'objet d'exploitation.

Donc en termes uniquement écologiques, c'est un noyau tourbeux qui a potentiellement une valeur intéressante. Puis je faisais valoir aussi à monsieur Gagnon que sa propriété, monsieur Gagnon se trouve à être propriétaire d'une bonne partie du dernier corridor forestier qui lie son

1410 noyau tourbeux ouvert aux autres superficies tourbeuses qu'on retrouve de l'autre côté de l'emprise ferroviaire.

Ce qu'on voit ici, c'est des terres agricoles, au nord et au sud, puis les deux (2) noyaux tourbeux sont en fait presque totalement coupés, sauf pour le corridor qui est ici.

1415 Donc c'est ce que j'ai fait valoir à monsieur Gagnon dans la lettre. C'était la valeur écologique potentiellement élevée de son noyau tourbeux, et plus particulièrement du corridor forestier qui le lie au reste de l'écosystème.

PAR LE PRÉSIDENT:

1420 Et si on poursuit, parce que la question, c'était: est-ce qu'il y a un risque pour l'intégrité, parce qu'il dit, je vois pas comment les deux (2) portions vont demeurer intègres?

PAR M. DANIEL LACHANCE:

1425 Sur le plan hydrologique, les deux (2) noyaux tourbeux qu'on observe là, le petit noyau tourbeux d'une vingtaine d'hectares qui est ici, puis l'immense noyau tourbeux du reste de la tourbière qui fait plus de mille hectares (1000 ha) sont pas communicants sur le plan hydrologique, dans la mesure où il y a un ruisseau, qu'on voit pas sur la figure ici, mais qui traverse le site comme ça, le ruisseau Paradis.

1430 De sorte que ce ruisseau-là draine également les deux (2) noyaux de la tourbière, de sorte qu'il peut pas y avoir vraiment une communication hydrologique entre les deux (2) côtés.

1435 Par contre, il peut y avoir une communication sur le plan faunique. C'est une des raisons pour laquelle on recommandait la mise en place de ponceaux surdimensionnés, parce qu'en mettant en place un ponceau surdimensionné, il y a l'eau qui coule d'un côté, puis il y a un pied sec de l'autre côté que la faune peut utiliser pour passer sous l'emprise ferroviaire.

1440 Et ce qu'on voit pas sur cette figure-là, c'est que j'avais aussi tracé sur une figure que j'ai envoyée à monsieur Gagnon la position la plus probable des ponceaux surdimensionnés.

1445 Port de Saguenay est tenu de maintenir l'écoulement tel qu'il existe à l'heure actuelle sur le site. On a donc un fossé de drainage ici qui va devoir faire l'objet – non, il est plutôt ici – qui va devoir faire l'objet d'un ponceau surdimensionné.

1450 Il y en avait un autre quelque part ici, si ma mémoire est bonne. Donc on aménageait des ponceaux surdimensionnés, donc permettant vraisemblablement la circulation de la faune dans l'axe du corridor forestier qui est ici.

La question qui est soulevée par monsieur Gagnon, c'est: qu'est-ce qui arrive si l'emprise est plus large que celle originellement prévue, est-ce que ça va empêcher la faune de traverser!

1455 Est-ce que je comprends bien?

PAR M. ALLYRE GAGNON:

1460 Bien, oui, ça veut dire, si je comprends bien leurs plans, il me resterait, du côté nord-ouest de la desserte, il me resterait quarante-quatre acres (44 a), bon.

1465 Mais pour que les ponceaux surdimensionnés soient efficaces, il faut pas qu'il y ait d'activités humaines sur l'autre, sur la partie sud-est, parce qu'autrement, il n'y aura plus effet de vases communicants, puis ça donne absolument rien d'avoir des ponceaux. Il me semble qu'ils ont tout tapé cette partie-là, il va y avoir des activités continues.

Je sais pas si je m'exprime bien, là!

PAR LE PRÉSIDENT:

1470 Qui a tapé? Eux vont taper cette partie-là? Vous avez dit, ils ont tout tapé cette partie-là, qui a tapé cette partie-là?

PAR M. ALLYRE GAGNON:

1475 Eux autres, si par hasard ils la prennent pour leurs voies de garage, ils vont faire des activités industrielles sur ça. Toute cette partie-là de la tourbière, elle fonctionnera plus avec l'autre bord.

PAR LE PRÉSIDENT:

1480 Donc si je comprends, monsieur Lachance, l'emprise, elle est légèrement plus large vis-à-vis de la voie de garage?

PAR M. DANIEL LACHANCE:

1485 Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

Elle passe à combien?

1490

PAR M. ALLYRE GAGNON:

Ils prennent dix-neuf acres (19 a) de ce côté-là.

1495

PAR M. CARL LABERGE:

L'emprise ferroviaire passe de trente mètres (30 m) à cinquante mètres (50 m).

PAR LE PRÉSIDENT:

1500

De trente (30 m) à cinquante (50 m).

PAR M. CARL LABERGE:

1505

Oui, dans ce secteur-là. Vous voyez, il y a un élargissement, on le voit en jaune ici. Donc ça élargit à partir d'ici à aller jusqu'ici, pour permettre la mise en place des voies de garage.

PAR LE PRÉSIDENT:

1510

Madame Bisson.

PAR LA COMMISSAIRE:

1515

Bonjour monsieur Lachance. Je voulais juste voir, parce que je vois pas sur la carte ici, là, mais est-ce que ça touche la savane de Bagotville?

PAR M. DANIEL LACHANCE:

1520

Bien, vous savez, la savane de Bagotville, c'est un nom général qu'on utilise pour désigner l'immense complexe tourbeux qu'on retrouve au sud du chemin Saint-Joseph. Voilà, vous l'avez presque en totalité ici!

1525

En fait, ce qu'on appelle régulièrement la savane de Bagotville, c'est la combinaison de ces complexes-là qui étaient en contact autrefois, qui couvre toute cette superficie-là, qui s'étend davantage vers le sud, puis ce noyau-là ici en fait également partie, même si pour l'instant, il ne reste qu'un seul corridor forestier.

Donc la savane de Bagotville, c'est un peu le nom qu'on utilise pour désigner la totalité de ce complexe tourbeux là dont il existe plusieurs noyaux. Certains de ces noyaux-là n'ont pas été perturbés, c'est le cas de celui qu'on retrouve sur le terrain de monsieur Gagnon.

1530

PAR LA COMMISSAIRE:

Merci.

1535

PAR M. DANIEL LACHANCE:

Monsieur Gagnon, pour revenir à votre question! Sur le plan hydrologique, moi, la présence d'une emprise qui fait cinquante mètres (50 m) de large, ça ne m'inquiète pas. Mais vous soulevez une question intéressante sur le plan faunique.

1540

Est-ce que les espèces qui, d'ordinaire, ont absolument aucune objection à traverser un ponceau surdimensionné de trente mètres (30 m), est-ce qu'elles vont quand même, est-ce qu'elles vont vouloir quand même traverser si le ponceau fait plutôt cinquante mètres (50 m) de large? Ça, je vais devoir vérifier avec certains de mes collègues de Québec qui travaillent davantage sur les passages fauniques.

1545

Mais ceci étant dit, si ma mémoire est bonne, et il va bien y avoir un passage faunique à la base de l'élargissement, de sorte qu'il y aurait toujours possibilité qu'il y ait un ponceau qui fait juste trente mètres (30 m) de large.

1550

Donc ça m'inquiète pas beaucoup, mais on va le vérifier.

PAR M. ALLYRE GAGNON:

Moi, ce que je voudrais que vous me disiez, en prenant dix-neuf acres (19 a) du côté sud-est de la desserte, il y aura plus d'effet de vases communicants, avec les activités industrielles qu'ils vont faire sur ce dix-neuf acres (19 a) là, il y aura plus de relation entre les deux (2) côtés de la desserte pour la tourbière?

1555

1560

PAR M. DANIEL LACHANCE:

Ce que je vous disais tout à l'heure, c'est que sur le plan hydrologique, il y a déjà plus vraiment de communication entre le noyau qui est ici puis le reste de la tourbière.

1565

Puis sur le plan faunique, on va s'assurer que les ponceaux soient "designés" ou du moins soient localisés de façon à ce qu'ils puissent être utilisés par la faune.

PAR M. ALLYRE GAGNON:

1570 C'est pas suffisant. Il faut que vous me disiez si les activités industrielles qui vont se faire sur cette partie-là vont briser celle qui est de l'autre bord qui me reste.

PAR LE PRÉSIDENT:

1575 Je comprends du commentaire de monsieur Lachance que la connectivité hydraulique entre les deux (2), elle est très faible à cause du ruisseau qui passe sur les terres du côté ouest de la desserte, et que le ponceau surdimensionné va avoir une longueur qui est peut-être plus longue que ce qu'il a l'habitude de commenter, de telle sorte qu'il est pour aller chercher une autre réponse, mais il est pas en mesure de vous donner une autre réponse que celle-là.

1580 Merci monsieur Lachance. Oui monsieur Gagnon.

PAR M. ALLYRE GAGNON:

1585 Je trouve que ma question est importante, parce que si on regarde l'étude d'impact, et si on regarde les questionnaires que le ministère a faits au promoteur, il y a pas grand tourbières qui trouvent grâce, les tourbières situées du côté sud du rang Saint-Joseph, il y a pas grand tourbières qui trouvent grâce à leurs yeux.

1590 Il y a seulement du côté nord que ça serait valable. En tout cas, c'est ce que j'ai pu comprendre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1595 On peut leur demander. On peut demander au ministère de nous le préciser.

PAR M. ALLYRE GAGNON:

1600 Et là, à ce moment-là, ils parlent des tourbières du côté sud, bien, le sud, il arrête où? Il arrête tu au parc, il arrête où leur sud?

PAR LE PRÉSIDENT:

1605 Je vais demander à madame Rail du ministère, si ces tourbières, si elle peut commenter la question de monsieur Gagnon?

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL:

1610 Alors pour ce qui est un peu de la valeur des tourbières, je crois que la tourbière de monsieur, comme monsieur Lachance l'a mentionné, elle est un peu à l'extérieur de l'emprise, on en avait plus ou moins parlé, on avait plus parlé des tourbières qui sont vraiment touchées par l'emprise du chemin de fer dans la portion sud.

1615 Et à la lumière des informations que nous donnait l'étude d'impact, le ministère était assez d'accord pour dire que les tourbières du sud avaient peut-être un peu moins de valeur que les tourbières du nord.

1620 Mais ça exclut totalement la tourbière de monsieur qui est plus à l'ouest, qui était pas touchée par l'emprise, qui est un peu plus loin que l'emprise. Celle-là, il y avait, il me semble, pas vraiment mention dans l'étude d'impact, puis le ministère s'est pas fait une tête sur cette portion de tourbière là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1625 Parfait. Auriez-vous une autre question, monsieur Gagnon?

PAR M. ALLYRE GAGNON:

J'ai droit à une deuxième?

1630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, vous avez droit à une deuxième question.

1635 **PAR M. ALLYRE GAGNON:**

Je voudrais savoir le type de tourbe de ma tourbière.

PAR LE PRÉSIDENT:

1640 De votre tourbière. On comprend qu'elle était à l'extérieur de l'aire d'étude?

PAR M. ALLYRE GAGNON:

1645 Non, mais je veux dire, il y a trois (3) sortes de tourbe.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, je vais leur demander.

1650 **PAR M. ALLYRE GAGNON:**

Il y a de la jaune, il y a de la brune, puis il y a de la noire. C'est laquelle?

PAR LE PRÉSIDENT:

1655

Monsieur Lachance, avez-vous l'information?

PAR M. DANIEL LACHANCE:

1660

J'ai une bonne nouvelle pour vous! Je pense que vous avez les trois (3).

Ce qu'on appelle la tourbe jaune, la tourbe noire, en fait ça correspond à divers degrés de décomposition.

1665

Puis lorsqu'on regarde une coupe transversale de tourbière – j'en aurais tu une dans ma présentation!

Excusez les couleurs voyantes! Moi, j'avais élaboré cette diapositive-là à l'origine pour expliquer ce qu'était une tourbière à des étudiants en géographie de la première année du baccalauréat!

1670

Donc tout ça pour dire que lorsqu'on a affaire, ce que vous avez ici, c'est une coupe transversale d'une tourbière. Donc on a la surface qui est généralement bombée. Ça, c'est quand on a affaire à une tourbière ombrotrophe – mais je rentrerai pas dans les détails – c'est le type de tourbière qu'on a dans la zone d'étude.

1675

Et donc lorsqu'on a affaire à une tourbière, lorsqu'on en regarde le profil, on a, à la surface, une tourbe qui est peu décomposée, une tourbe qui est encore composée de matériaux organiques, de plantes qu'on peut reconnaître. Donc une tourbe qui possède un très faible degré de décomposition. Ça, c'est pas mal ce qu'on appelle la tourbe blonde. On est capable de reconnaître les morceaux, les fragments de végétation qu'on y retrouve.

1680

Puis plus on descend dans le dépôt tourbeux, plus la tourbe est décomposée, plus elle est compactée, plus elle est compressée, et plus il est difficile d'identifier les espèces végétales qui la composent.

1685

Je suis pas dans le secret des exploitants de tourbière, mais ce qu'on appelle généralement la tourbe blonde, c'est plus la tourbe en surface qui présente un faible degré de décomposition.

Puis la tourbe noire est plutôt une tourbe qu'on va chercher dans le fond du dépôt tourbeux.

Donc dans la mesure où vous, vous avez ça chez vous qui a pas fait l'objet d'une exploitation, vous avez encore les trois (3) types de tourbe, la tourbe blonde plutôt en surface, une tourbe moyennement décomposée au milieu et une tourbe bien décomposée au fond de la tourbière.

Ceci étant dit, je vous dis ça sous toutes réserves, on n'est pas allé faire de sondage dans votre noyau tourbeux, mais dans la mesure où il semble pas avoir été perturbé, il est raisonnable de penser que ça correspond à ce schéma-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup monsieur.

PAR M. ALLYRE GAGNON:

Est-ce que je peux déposer les cinq (5) questions que j'avais posées à monsieur Lachance puis qu'il m'a répondu?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, tout à fait. Vous pouvez voir madame LeBlanc derrière. Monsieur Lachance, vous ne voyez pas d'objection?

PAR M. DANIEL LACHANCE:

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci.

PAR M. ALLYRE GAGNON:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Gagnon.

1730

GÉRARD GUAY

PAR LE PRÉSIDENT:

1735

Monsieur Gérard Guay s'il vous plaît.

Rebonsoir monsieur Guay.

1740

PAR M. GÉRARD GUAY:

Rebonsoir monsieur le Président. J'aurais un document que j'ai apporté, est-ce que je pourrais l'afficher d'une façon quelconque? C'est une carte.

1745

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous voulez afficher une carte?

PAR M. GÉRARD GUAY:

1750

Oui, pour démontrer un peu le lot que je possède.

PAR LE PRÉSIDENT:

1755

Ou si on peut vous projeter une carte et vous indiquez le lot?

PAR M. GÉRARD GUAY:

1760

Ah, je préférerais celle-ci, ça va être plus descriptif.

PAR LE PRÉSIDENT:

On va tenter de voir!

1765

PAR M. GÉRARD GUAY:

Ma question va tourner, monsieur le Président, on a beaucoup parlé des droits de passage dans cette assemblée lors des présentations, puis j'aimerais que les gens du projet expliquent ce que j'ai comme droit de passage actuellement.

1770

Mon lot est situé ici actuellement. Alors ça commence au Saguenay, si vous suivez entre mes deux (2) doigts, je me rends jusqu'au fond ici. Ça, c'est la route de Grande-Anse pour aller au port.

1775

Notre résidence est située ici.

En 2004, j'ai voulu améliorer la route quasi centenaire qui avait été faite par le cultivateur à l'époque, c'est la seule route carrossable dans le coin, en fait. J'avais pris un permis à la Ville de plus de douze cents dollars (1200 \$), pour améliorer cette route-là.

1780

Ce permis-là n'a pas été respecté par la Ville.

Et on a même mis des clôtures ici, sous prétexte de sécurité nationale.

1785

PAR LE PRÉSIDENT:

J'imagine que vous allez venir à une question?

1790

PAR M. GÉRARD GUAY:

Oui, j'y arrive. Je voudrais que les gens du projet expliquent ce qui me reste comme lieu, comme circulation pour aller de mon fonds dominant à mon fonds servant actuellement. J'aimerais que quelqu'un vienne répondre.

1795

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc la question que vous posez, c'est comment pouvez-vous avoir accès sur votre lot entre la partie nord, bien, ça a l'air nord, et la partie sud de votre lot, c'est ça?

1800

PAR M. GÉRARD GUAY:

Je peux y répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1805

Bien, je pense que si vous voulez poser une question, c'est mieux de laisser répondre!

PAR M. GÉRARD GUAY:

1810

Bien, la question sera joutée à ça, là! Ce qu'on m'a fait comme passage...

PAR LE PRÉSIDENT:

1815

Bien monsieur, c'est de lui demander, il va nous le dire. Vous lui avez posé la question.

Monsieur Laberge.

PAR M. CARL LABERGE:

1820

Je vais demander à monsieur Alain Bouchard qui est directeur général du Port de venir répondre à la question.

PAR M. ALAIN BOUCHARD:

1825

Cette question n'est pas liée au projet, mais quand même, je vais y répondre pour éclairer monsieur le Président.

PAR M. GÉRARD GUAY:

1830

Excusez-moi, c'est juste que c'est relié, en fait, vous avez semblé donner grand état aux gens à l'heure qu'il est, et tous les gens qui étaient impliqués ont parlé de droits de passage, vous avez dit que les droits de passage étaient respectés, qu'il y avait pas de problème.

1835

Alors la petite chose que je pourrais ajouter ce soir, que ces gens-là mettent à leurs contrats des compensations très élevées au cas où ils perdraient leurs droits de passage, sous quelque prétexte que ce soit.

PAR LE PRÉSIDENT:

1840

On est dans le commentaire ou dans le mémoire, vous comprendrez!

Ce que je voudrais peut-être, monsieur Bouchard, expliquez-moi où arrive la voie ferrée?

PAR M. ALAIN BOUCHARD:

1845

La voie ferrée, elle est entre cet endroit et va arrêter à ce niveau-ci. Elle arrête pas sur les lots à monsieur Guay.

PAR LE PRÉSIDENT:

1850

OK. Et les lots de monsieur Guay...

PAR M. ALAIN BOUCHARD:

1855

Ils sont pas touchés par le projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

1860

... ne sont pas touchés par le projet?

PAR M. ALAIN BOUCHARD:

Non.

1865

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc les lots de monsieur Guay ne sont pas dézonés, ils sont toujours à lui, sa propriété?

PAR M. ALAIN BOUCHARD:

1870

Ils sont toujours sa propriété.

1875

Les choses qu'on a faites en 2004, juste pour éclairer, monsieur le Président, c'est qu'en 2004, on a dû faire face aux événements quand on a eu septembre 2001, le 11 septembre, et puis là, on a eu des règles à suivre pour se limiter des périmètres et tout.

1880

Pour accommoder monsieur Guay, on a fait un chemin d'accès – il y avait un chemin, il y avait un droit de passage entre ses lots, on le voit pas ici, mais on pourrait le voir sur une carte, et puis on lui a fait, il y avait un passage, un droit de passage sur le chemin, de part et d'autre de son fonds dominant et son fonds servant, et puis pour qu'il garde ce droit de passage là, parce qu'on a dû clôturer jusqu'à ce niveau-là, on lui a aménagé un chemin de part et d'autre de la clôture pour qu'il puisse avoir accès à son lot.

PAR M. GÉRARD GUAY:

1885

Ce que monsieur Bouchard omet de dire, c'est que ce droit de passage là, ce passage-là ne me permettait pas de circuler avec un transporteur chargé de bois. Alors j'ai donc dû laisser du bois sur place en 2004.

1890

Actuellement, ce passage-là n'existe plus, je n'en ai plus actuellement, aucun passage. Le passage que j'ai actuellement, c'est de sortir du rang Saint-Martin, d'entrer sur la route de Grande-Anse et d'aller sur mon fonds de terre, ce qui fait un détour de cinq kilomètres et demi (5½ km) en auto ou en camion.

1895

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Vous comprendrez que je comprends votre questionnement...

PAR M. GÉRARD GUAY:

1900

Ma question finale, monsieur le Président, serait: quelle compensation sera donnée à ceux qui perdront leurs droits de passage, si jamais ça arrivait, et quelle compensation aurais-je, parce que même si je ne suis pas, comme monsieur Bouchard l'a dit, dans le projet ou le projet actuel ou final, quelle compensation aurais-je pour ça?

1905

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais vous savez, monsieur Guay, il y a de ces questions plus privées et il y a des questions plus publiques. Ici, on est dans une question qui peut relever de négociations de gré à gré ou autrement avec les organisations, mais je comprends bien votre questionnement.

1910

PAR M. GÉRARD GUAY:

1915

Je démontre la réalité aux gens qui sont en train de signer des contrats, pour se protéger concernant leurs droits de passage.

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous avons entendu, puis j'imagine que dans votre mémoire...

1920

PAR M. GÉRARD GUAY:

Autrement dit, un contrat avec bretelles et ceinture!

PAR LE PRÉSIDENT:

1925

On va voir ça dans votre mémoire, j'imagine que vous allez revenir sur ces questions-là.

PAR M. GÉRARD GUAY:

1930

Absolument!

PAR LE PRÉSIDENT:

1935

Merci monsieur Guay.

PAR M. GÉRARD GUAY:

Merci.

1940

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Bouchard.

1945

YVES GAUTHIER

PAR LE PRÉSIDENT:

1950

J'appellerais monsieur Yves Gauthier.

Bonsoir monsieur Gauthier.

PAR M. YVES GAUTHIER:

1955

Bonsoir monsieur le Président. Je suis le coordonnateur d'Eurêko, un organisme communautaire en environnement qui existe depuis plus de trente (30) ans.

1960

Ma première question, monsieur le Président, le promoteur souligne dans son avis de projet au ministère que le projet de desserte ferroviaire vise à consolider et à augmenter les activités au terminal maritime de Grande-Anse.

1965 On en déduit que les quantités qui vont être transportées vont augmenter, donc par le fait même, le transport maritime sur le Saguenay également.

1970 Or dans les présentations qu'a faites le promoteur à de nombreuses reprises, parce qu'on a eu droit à des avant-premières aux audiences publiques, cette question-là n'a pas été analysée, puis nous, on trouve que c'est un élément important qui devrait avoir fait l'objet de l'étude d'impact, parce que si on augmente le transport maritime, les risques d'accident vont s'accroître d'autant.

On sait que le Saguenay est un écosystème fragile qui habite des populations de mammifères marins, que le Saguenay est, sur sa majeure partie de sa totalité, un parc marin.

1975 Encore une fois, on considère que c'est une lacune importante, on peut pas imaginer que cet aspect-là n'a pas été analysé par le promoteur. Au même titre que lorsqu'on fait un projet d'un lieu d'enfouissement technique, il y a des analyses sur le débit routier qui sont faites par les promoteurs, alors je considère que cet aspect-là aurait dû être...

PAR LE PRÉSIDENT:

1980 Là, c'est un beau commentaire, mais votre question?

PAR M. YVES GAUTHIER:

1985 Bien, ma question, c'est: est-ce que le promoteur entend faire ces analyses-là, ces études de combien le transport maritime va être augmenté sur la rivière Saguenay?

1990 Et quelles sont les mesures qui vont être mises en place pour éviter les incidents, et si jamais un incident arrive, est-ce qu'il y a un plan d'action qui va être élaboré et mis en œuvre?

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Je vais décomposer un peu votre question, si vous me permettez!

1995 Monsieur Laberge, je vais vous poser d'abord la question suivante, parce que c'est certain, la desserte a un effet structurant. Et l'objectif, on l'a bien entendu dans votre exposé, c'est d'augmenter – comment j'appellerais ça – la manutention au Port de Saguenay.

2000 Donc j'imagine que vous avez des scénarios, c'est d'ailleurs ce qu'on voit, vous avez des scénarios sur le nombre de convois, donc vous avez des scénarios également sur les bateaux.

Actuellement, il y a combien de bateaux, rappelez-nous ça, je sais que c'est dans l'étude, combien de bateaux fréquentent le port que vous administrez?

2005 **PAR M. CARL LABERGE:**

Donc monsieur le Président, effectivement, c'est une question qui nous avait déjà été adressée d'ailleurs par monsieur Gauthier, et puis on en avait pris bonne note la dernière fois.

2010 Si on peut mettre à l'écran, on a préparé un peu, pour illustrer le niveau de trafic maritime, un peu l'historique de ce qui se passe dans le Saguenay.

Donc il y a de la navigation commerciale dans le Saguenay depuis que la région a été ouverte, à vrai dire.

2015 Dans la ville de Saguenay, en fait, il y a deux (2) pôles majeurs de transport maritime. Il y a le Port de Grande-Anse qu'on gère, on le voit pas sur cette carte-là, j'ai pas accès, mais il y a également les installations de Port-Alfred qui appartiennent à Rio Tinto Alcan qui ont un achalandage environ de deux (2) fois plus important que le nôtre.

2020 Et puis il y a le quai également de croisière qui est Bagotville qui a été inauguré, je crois, en 2007 ou 2008.

Donc c'est la mise en contexte de la navigation maritime actuelle sur le Saguenay.

2025 Donc ce qu'on a fait, c'est qu'on a été chercher l'historique de navigation dans les archives de ce qu'on avait, donc à partir de 88 jusqu'à aujourd'hui, puis on a été faire l'exercice d'approximer des scénarios d'augmentation de trafic en fonction des types de scénarios qu'on avait mis dans l'étude d'impact, sur lesquels on avait rapporté du trafic ferroviaire, donc un scénario bas, qu'on appelait scénario bas, un scénario moyen et un scénario élevé.

2030 Donc ce qui est important de remarquer, c'est qu'il y a environ vingt (20) ans, au début des années quatre-vingt-dix, le trafic maritime dans le Saguenay, donc sur Port Saguenay, Port-Alfred – il faut savoir qu'à cette époque-là, il y avait un quai pétrolier qui apportait le pétrole au Saguenay dans ces années-là – donc il y avait plus de trafic. Ça se faisait pas par camions, ça se faisait par navires. C'est exploité par le terminal maritime de Grande-Anse.

2040 Et puis il y avait un autre quai aussi à La Baie qui est exploité par Rio Tinto, bien, par Alcan à l'époque, mais qui servait principalement à l'usine Port-Alfred qui a fermé en 2004, donc de AbitibiBowater.

Donc l'activité était d'environ trois cents (300) navires commerciaux, de navires marchands qui entraient dans le Saguenay à chaque année, au début des années quatre-vingt-dix.

2045 On voit ici les gros événements. Donc la fermeture du quai Albert-Maltais qui était le quai pétrolier, donc on a eu une chute du trafic à partir de ce moment-là. Donc quand le pétrole a commencé à transiter par camions.

2050 Ensuite il y a toutes sortes d'événements conjoncturels qui font varier aussi le trafic d'une année à l'autre.

2055 Un autre événement marquant donc, en 2004, a été la fermeture de l'usine Port-Alfred. On voit ici l'avènement, le démarrage du quai de croisière en 2006, donc on avait commencé modestement avec quelques navires. On voit pas vraiment d'impact, mais on voulait le marquer.

Donc ce qui est important de remarquer, c'est qu'actuellement, le niveau d'activité des installations portuaires dans la ville de Saguenay, pour la navigation marchande, c'est d'environ deux cents (200) navires.

2060 Donc avec les scénarios qu'on regarde, un scénario bas, donc on parle d'environ quinze (15) navires qu'on viendrait ajouter par an; un scénario moyen, ça inclut l'éventuel lancement d'un projet minier dans le nord par exemple. Donc on viendrait augmenter de façon substantielle les tonnages à Grande-Anse dans un scénario comme ça. C'est des scénarios qui sont présentés dans l'étude d'impact.

2065 Donc on viendrait faire multiplier par un peu moins que dix (10) le trafic en tonnage à Grande-Anse, mais pas le nombre de navires. Parce que le tonnage qui est manipulé est pas nécessairement lié au nombre de navires, parce que la taille des navires varie, dépendamment des cargaisons qu'on a.

2070 C'est un exemple que j'avais donné, certains navires vont apporter, on va avoir un passage de navire qui va apporter mille tonnes (1000 t) au terminal maritime, puis on peut avoir un navire qui va apporter cent mille tonnes (100 000 t) de marchandises. Puis ça va toujours être un passage de navire, mais il va apporter cent mille tonnes (100 000 t) de marchandises.

2075 Ça dépend toujours du convoi, du cargo, du besoin, etc.

2080 Donc c'est les scénarios. Mais ce qu'on remarque surtout, c'est que même avec un scénario élevé, ce serait un succès incroyable pour le projet de desserte ferroviaire et le terminal maritime qui auraient un niveau d'activité industrielle qui serait très important au niveau de Grande-Anse, on revient même pas au niveau d'activité qu'il y a déjà eu dans le Saguenay.

2085 Puis notre mission portuaire est la même. Le niveau d'activité varie, mais c'est certain qu'on fait pas d'étude à toutes les fois qu'on perd un client ou qu'on gagne un client là-dedans, puis ça fait partie de notre mission de développer ça.

Donc nous, on considère qu'à partir du moment où on accepte l'existence du quai, bien, on accepte qu'il serve. Donc c'est la réponse qu'on apporte à ça.

2090 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Et ces navires-là, à ce jour, il y en a qui transportent des produits pétroliers, dans votre étude il y en aurait éventuellement?

2095 **PAR M. CARL LABERGE:**

Actuellement, il y en a plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2100 Actuellement, il y en a aucun.

PAR M. CARL LABERGE:

2105 On considère pas ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous considérez pas ça?

2110 **PAR M. CARL LABERGE:**

2115 Non, pas actuellement. C'est pas un scénario qui est plausible, pas actuellement. Il y a déjà eu des projets pour ça, mais actuellement, c'est pas quelque chose qui est envisagé à moyen terme, c'est pas quelque chose qui est dans les cartons.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Je vais aller du côté du Parc marin du Saguenay, monsieur Desaulniers!

2120 Sur cette question, est-ce que vous avez des données sur les mammifères marins qui seraient impactés ou des collisions ou des changements de comportement entre les mammifères marins et les bateaux?

PAR M. JEAN DESAULNIERS:

2125 Oui, on a quand même passablement d'informations sur le sujet.

C'est une réponse qui est complexe, qui un petit peu longue à répondre. Si j'avais eu un nombre de bateaux à donner, ça aurait été facile, mais la situation n'est pas le cas.

2130 Et chaque fois qu'un bateau va passer, va faire certaines formes de perturbations au niveau des mammifères marins. Et ce que je vais vous communiquer sort de deux (2) programmes de rétablissement qui ont été approuvés dernièrement, celui du rorqual bleu en 2009 et celui du béluga du Saint-Laurent en 2012.

2135 Lorsque les bateaux circulent au niveau des mammifères marins, il va y avoir des dérangements. Le passage du bateau va souvent faire fuir les animaux.

2140 Il peut y avoir aussi des risques de collision. Et ça, on le remarque. Il y a de nombreux mammifères marins qui portent des cicatrices.

2145 Du côté du rorqual bleu, il y a cinq pour cent (5 %) des animaux qui ont des cicatrices. Du côté des bélugas, il y en a encore un bon nombre qui en ont. Je peux pas vous donner le pourcentage, mais c'est suffisamment élevé pour que les chercheurs puissent utiliser ces marques-là pour faire un petit peu l'identification des animaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

2150 Et juste pour dire, ça, ça peut arriver n'importe où? Le cinq pour cent (5 %), c'est pas nécessairement dans le Saguenay, ça peut être dans la voie maritime du Saint-Laurent, c'est inclus, ça peut être ailleurs?

PAR M. JEAN DESAULNIERS:

2155 Exactement. C'est pas nécessairement dans le Saguenay, et c'est pas nécessairement un navire commercial. Ça peut être un navire de plaisance. C'est tous navires confondus.

L'information n'est pas suffisamment précise pour venir discriminer tel type de bateau.

2160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Avez-vous un complément là-dessus? Parce que c'est moi qui vous ai interrompu, vous avez peut-être quelque chose d'autre à rajouter?

2165 **PAR M. JEAN DESAULNIERS:**

Bien là, ça tombe plus au niveau de l'impact global de la navigation sur les mammifères marins. Je sais pas si vous voulez entrer là-dedans?

2170 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je pense que la question touchait à la fois des risques d'accidents, moi, je l'ai extrapolée vers les mammifères marins, peut-être des risques de déversement sur le Saguenay.

2175 Et il y avait un volet de la question qui touchait les mesures d'urgence, si je ne m'abuse, monsieur Gauthier?

PAR M. YVES GAUTHIER:

2180 Si vous me permettez, monsieur le Président!

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

2185

PAR M. YVES GAUTHIER:

Oui, il y a différents scénarios qui sont faits par le promoteur qui vont résulter de la desserte ferroviaire.

2190

Mais il faut voir aussi, le trafic va être augmenté, mais pas uniquement par la desserte ferroviaire. Il y a tous les bateaux de croisière. Donc ça, ça s'inscrit dans un contexte aussi.

2195

Parce qu'on peut pas analyser le projet d'un strict point de vue du projet, parce que le projet va se réaliser dans un environnement qui est celui du Saguenay, puis de tout le développement qu'on fait de la voie maritime du Saguenay avec les bateaux de croisière où on met beaucoup l'emphase dans la ville pour développer cet aspect-là au niveau récréotouristique.

2200 Donc c'est certain qu'il va y avoir un achalandage beaucoup plus élevé sur le Saguenay, donc les risques d'accidents vont être plus élevés également, puis il va certainement devoir y avoir des plans de mesures d'urgence en cas d'incident qui peut se produire. Parce qu'on sait que le Saguenay est très difficile à naviguer.

2205 C'est pour ça qu'il y a des pilotes qui embarquent à partir des Escoumins pour prendre le contrôle des navires jusqu'ici, à cause des courants puis des marées.

Alors ça peut juste augmenter le coefficient de difficulté de navigation avec l'achalandage qui va être augmenté par le fait même.

2210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Du côté de l'Administration portuaire, est-ce que vous avez regardé d'un point de vue plus large la navigation sur le Saguenay, les perspectives de croissance de la navigation tous volets confondus?

2215 **PAR M. ALAIN BOUCHARD:**

On n'a pas regardé spécifiquement la navigation.

2220 Je peux répondre à monsieur, au niveau de la mesure d'urgence. C'est qu'on fait partie d'un système de mesures d'urgence avec les autorités de Transport Canada.

2225 Alors toutes ces choses-là, c'est prévu. Quand il y a des incidents qui se produisent, il y a un réseau d'alertes, puis les gens sont mis en branle, puis tous les ministères concernés, même ceux provinciaux, sont mis au parfum de ce qui se passe, et puis les mesures sont mises en place.

Alors tout ça, c'est déjà prévu, puis c'est là.

2230 Puis pour ce qui est, on parle de quinze (15) navires, de quarante (40) navires, il faut regarder qu'on parle de moins d'un navire par semaine dans un scénario qui est quand même optimiste. Alors c'est quand même pas beaucoup et comparativement à ce que c'était déjà.

2235 Il y a aucun navire pétrolier qui est prévu, et puis les risques dans la rivière Saguenay, c'est une rivière qui est très profonde, le corridor est très large, puis on a des pilotes à bord. On a deux (2) pilotes à bord – un pilote à bord qui prend son pilote aux Escoumins, puis c'est lui qui prend en charge le navire puis le mène à bon port à Port Saguenay. Et puis en hiver, il y a deux (2) pilotes à bord, et puis il est escorté par le brise-glace également.

2240 Alors toutes ces mesures-là font en sorte que la navigation est très sécuritaire sur le Saguenay, pour ce qui est des navires de marine marchande.

On pourrait peut-être pas en dire autant des gens qui font de la plaisance, parce que c'est un cours d'eau qui est difficile, mais pas au niveau des navires de la marine marchande.

2245 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Avez-vous idée combien il y a eu d'incidents depuis que vous êtes en opération? Je parle pas nécessairement des bateaux maritimes, mais d'incidents de bateaux sur le Saguenay?

2250 **PAR M. ALAIN BOUCHARD:**

Moi, j'ai pas d'incident de navire sur le Saguenay comme tel au niveau de la navigation, j'en ai aucun souvenir.

2255 Le seul souvenir que j'ai, c'est un échouement de navire, d'un pétrolier, dans les années quatre-vingt-dix, aux abords du quai Maltais.

2260 Et puis également un navire qui s'était déchiré dans la glace, parce qu'il avait pas la bonne classe de glace, puis il avait perdu du pétrole brut qu'on avait dû récupérer.

Mais mis à part ces incidents-là, on ne voit pas d'incidents sur le Saguenay de navigation comme tels.

2265 On peut avoir des heurts au quai de temps à autre, parce qu'il y a des manœuvres qui sont des fois difficiles à l'arrivée, mais pas avec l'utilisation de remorqueurs et ces choses-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2270 Parfait. Monsieur Desaulniers, est-ce que vous êtes au courant, vous, d'incidents, d'accidents qui auraient pu survenir depuis l'existence du Parc marin du Saguenay, à l'intérieur du parc marin?

PAR M. JEAN DESAULNIERS:

2275 Moi, j'ai souvenance de certains événements. Je vais vous parler peut-être de navires de plus grande dimension qu'à l'occasion, il y a des petits déversements causés par des petits bateaux.

2280 Vous allez m'excuser, si j'ai pas les dates exactes, là! Mais en 98 ou 99, le bateau de croisière Norwegian Sky s'est échoué sur l'île Rouge au mois de septembre. Il y a pas eu de déversement de pétrole à ce moment-là. Il y avait trois mille (3000) personnes à bord.

2285 Autour de 2002-2003, monsieur Bouchard l'a mentionné tantôt, dans le Saguenay, il y avait un bateau qui s'était brisé sur le quai, en tout cas un des quais où ce qu'il avait brisé sa coque.

Autour de 2003 aussi, il y a eu un navire, il y a pas eu d'accident, mais il était juste en aval des Escoumins, panne de moteur, le bateau était en dérive vers la rive.

2290 La même situation s'est reproduite en 2009-2010 où là, un bateau, dans le bout de cap de Bon-Désir qui est entre Tadoussac et Les Escoumins, le bateau a manqué de pouvoir et manqué de direction. Ils ont réussi à mettre l'ancre à l'eau, et lorsque tout s'est accroché, l'arrière du bateau était environ à cent mètres (100 m) de la batture.

2295 Dans les mêmes années, il y a un bateau qui s'est échoué dans le secteur de La Malbaie aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

2300 Donc on comprend que la grande majorité est dans le fleuve?

PAR M. JEAN DESAULNIERS:

2305 Oui. Il y a eu aussi, je me souviens pas si c'est l'hiver 2010 ou l'hiver 2009, il y a un remorqueur qui a coulé à Port-Alfred.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc il y a quand même certains incidents qui semblent pouvoir survenir.

2310 **PAR M. JEAN DESAULNIERS:**

On est dans un milieu où il y a de la navigation, c'est un milieu à risque. À l'occasion, ça peut être des causes peut-être humaines, d'autres fois, c'est des causes mécaniques.

2315 Si les causes mécaniques arrivent dans le Saguenay, ça peut être des fois plus difficile peut-être à reprendre la manœuvre du bateau.

2320

Les mesures d'urgence sont en place, mais le bateau remorqueur, pour venir prendre charge du navire lorsqu'il est en panne, est loin, donc les temps de déplacement peuvent être suffisamment longs pour que le bateau vienne heurter les côtes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2325

Et au parc marin, est-ce que vous avez déjà fait une analyse de risque d'incident ou d'accident de bateau?

PAR M. JEAN DESAULNIERS:

2330

On a déjà fait une analyse de risque, je vous dirais au tout début du parc, vers 92 ou 93.

PAR LE PRÉSIDENT:

2335

Je vais vous demander de déposer un certain nombre de documents ou d'éléments que vous avez commentés.

Je vais vous demander de déposer les deux (2) programmes de rétablissement, celui du rorqual et celui du béluga.

2340

Je vais vous demander de déposer également l'analyse de risque, même si elle date, pour une question de nous donner un aperçu de la situation.

2345

Je comprends aussi que la desserte s'accompagne de plusieurs projets. Si je ne m'abuse, il y a un projet d'accroissement du quai de Saguenay, si je me fie aux documents que vous avez déposés en annexe, qui est prévu dans un terme moyen?

PAR M. CARL LABERGE:

2350

Je vous dirais que dans cette veine-là, c'est que, bon, actuellement on travaille sur un projet de desserte ferroviaire, puis on vise à accroître, bon, à accomplir notre mission, à accroître le commerce extérieur canadien, et puis à accroître le développement industriel.

2355

S'il y a des besoins supplémentaires en frais de capacité portuaire qui viennent arriver, suite à ce projet-là ou à d'autres projets, qui seraient pas nécessairement reliés au projet de la desserte ferroviaire, bien, on pense que ça pourrait aider, eh bien, on va prendre en charge ces projets-là pour accommoder nos clients.

2360 Donc que ce soit par la construction de nouvelles infrastructures de manipulation de marchandises ou par l'agrandissement éventuel des installations du terminal, mais ça va être des projets distincts qui vont survenir suite à des besoins qui sont pas encore présents actuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2365 Je comprends, mais en même temps, la desserte, vous faites état de projets qui ne sont pas concrétisés encore. Vous regardez un horizon à long terme avec le Plan Nord, avec le développement minier, donc vous êtes aussi dans une perspective long terme, et vous êtes dans une perspective aussi extra ère, parce que vous vous intéressez justement à cette question du Plan Nord et à la question de la génération de création d'emplois dans la région.

2370 Et vous nous dites aussi dans vos documents que vous avez plein de petits projets autres qui sont reliés directement ou indirectement à la desserte, je pense au parc industriel maritime intermodal, je pense à la gare évidemment, le convoyeur, le double quai. Je pense qu'on peut voir grand, vous avez des ambitions?

PAR M. CARL LABERGE:

2375 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2380 D'où l'intérêt de s'intéresser en même temps à la question de ce que ça peut augmenter comme trafic. C'est dans ce sens-là justement.

PAR M. CARL LABERGE:

2385 Oui, on l'évalue, mais par ailleurs, il faut voir aussi que nous, on a un contrôle limité sur ce qu'on fait, notre zone de juridiction. Par exemple, on peut pas venir légiférer ou donner des obligations à la navigation en dehors de nos eaux territoriales qui s'arrêtent à peu près au niveau du Cap-Ouest qui vont jusqu'au pont Sainte-Anne à Chicoutimi. C'est une zone relativement restreinte de navigation. Au-delà de ça, on n'a pas de pouvoir.

2390 On peut pas contraindre les navires à faire quoi que ce soit. C'est géré par d'autres instances, et puis comme monsieur Bouchard l'a dit, c'est très bien encadré, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2395

Peut-être que je devrais l'adresser directement à monsieur Bouchard, vous avez sûrement un plan de mesures d'urgence maritime, au cas où il arrive une catastrophe, une situation grave par un bateau, un accident?

2400

PAR M. ALAIN BOUCHARD:

Oui monsieur le Président. On a un plan de mesures d'urgence qui est assez volumineux, mais on a pour différents types d'incidents.

2405

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce serait possible d'en avoir une copie s'il vous plaît, d'avoir copie de ça pour déposer?

2410

PAR M. ALAIN BOUCHARD:

C'est assez volumineux, je vais regarder.

PAR LE PRÉSIDENT:

2415

Peut-être en version CD ou DVD si c'est très volumineux?

PAR M. ALAIN BOUCHARD:

2420

Oui, je vais regarder, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2425

Parfait, merci. Pour le nombre, vous verrez avec madame LeBlanc. C'est les mêmes règles qui vont s'imposer.

Une deuxième question, monsieur! J'ai fait du chemin un peu sur votre question!

PAR M. YVES GAUTHIER:

2430

Excellent. Vous avez même introduit ma deuxième question, monsieur le Président.

Vous savez, le terminal maritime de Grande-Anse est situé dans la péninsule du cap à l'Ouest. La péninsule du cap à l'Ouest, c'est un territoire qui recèle un fort potentiel

2435 récréotouristique. Il y a eu un projet de parc qui a jamais développé dans le passé, le parc de la Nordicité où on avait évalué tout le potentiel de cette péninsule-là.

2440 Bien, le promoteur l'a dit en répondant à vos interrogations tout à l'heure, ils sont ambitieux, ils ont des perspectives de développement à long terme, donc nous, notre préoccupation, c'est que la péninsule du cap à l'Ouest, actuellement, c'est un territoire presque vierge. OK, il y a eu de l'exploitation forestière dans certains secteurs, mais je veux dire, il y a un chemin de gravier qui le traverse d'ouest en est et pour le reste, il y a quelques bâtiments de villégiature sur la rive du Saguenay à son extrémité, puis sur le territoire à l'intérieur des terres, il y en a quelques autres également.

2445 Mais pour le reste, le territoire est presque intact, puis il y a beaucoup de gens qui vont pratiquer différentes activités de loisir. Il y a des sentiers pédestres, du vélo de montagne qui se fait là, il y a de la cueillette de petits fruits, de l'observation d'oiseaux, etc., etc.

2450 Alors une de nos préoccupations, puis d'autant plus, si vous me permettez, c'est que la péninsule du cap à l'Ouest, c'est le premier territoire que les croisiéristes ont à observer quand ils arrivent à la baie des Ha! Ha!

2455 C'est d'ailleurs pour ça, il y a plusieurs années, il y avait des propriétaires qui avaient commencé à exploiter le bois qui était sur la péninsule, puis il y a eu, en tout cas, la municipalité, Ville de La Baie à l'époque, c'est avant la fusion, avait pris des recours pour empêcher la coupe forestière, parce que c'était fait sur des paroisses qui étaient visibles alors qu'on était sur le plan d'eau. Puis il y a eu une réglementation, un zonage qui a été mis en place pour éviter toute coupe, même de jardinage, pour éviter de dégrader le paysage.

2460 Alors notre préoccupation, puis le promoteur, on sait que dans le promoteur, il y a l'Administration portuaire de Grande-Anse, mais également Promotion Saguenay qui est un peu, disons, le bras droit de la Ville de Saguenay.

2465 Ce qui fait que, en tout cas, moi, ma préoccupation, c'est d'avoir certains engagements de la part du promoteur que dans leur vision de développement puis d'agrandissement du territoire, puis du terminal plutôt, qu'on prenne les engagements qu'on n'en viendra pas à saccager la péninsule du cap à l'Ouest pour des visées de développement industriel avec le Plan Nord qui s'en vient, puis etc.

2470 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et votre question?

PAR M. YVES GAUTHIER:

2475

Bien, c'est ça, ce serait de savoir, d'avoir une espèce d'engagement du promoteur, est-ce qu'il peut limiter le développement de la zone – parce que là, on voit sur la carte qu'il y a une zone qui est ciblée zone industrielle future, mais il y a rien qui nous dit, avec les ambitions que le promoteur a, puis avec le Plan Nord, puis tout ce qui peut arriver comme développement, puis si on regarde, vous savez, il faut regarder plus loin que les trois-quatre-cinq (3-4-5) prochaines années, il faut penser à nos enfants puis à nos petits-enfants, générations futures, pour employer l'expression à la mode, bien, d'avoir un engagement comme quoi on saccagera pas toute la péninsule du cap à l'Ouest pour en arriver à un développement, parce qu'il y a des beaux projets à faire!

2480

2485

Puis d'autant plus que la Ville de Saguenay puis Promotion Saguenay mettent beaucoup d'emphase sur le développement de l'industrie des bateaux de croisière à La Baie, alors pour espérer avoir une cohérence dans tout le développement qui va se faire du secteur.

2490

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Je comprends votre question, donc ce qui était pas encore en forme de question, mais je vais la développer en forme de question.

2495

Je vais aller du côté de monsieur Coulombe pour la Ville de Saguenay!

Monsieur Coulombe, qu'est-ce que la Ville de Saguenay a pris comme zonage, comme engagement sur le cap à l'Ouest?

2500

PAR M. DENIS COULOMBE:

Il faut comprendre, dans un premier temps, Ville de Saguenay, entre autres, a adopté un schéma d'aménagement, un plan d'urbanisme, ses outils réglementaires tout récemment.

2505

Et la majeure partie, je pourrais pas dire, écoutez, c'est pratiquement les trois quarts de la péninsule, ils sont protégés, en tout cas, se voient entre autres affectés d'une utilisation forestière mais avec entre autres des coupes adaptées, entre autres. Donc il y a une protection de ce côté-là.

2510

Donc présentement, s'il y a des gens qui veulent faire des opérations forestières, à ce moment-là, bien, ils sont limités. Ils sont limités en fonction d'un encadrement visuel.

2515

Donc c'est au niveau des coupes peut-être que vous voulez rappeler, donc évidemment toutes les coupes totales, ce qu'on appelle, donc sont interdites. On parle de coûts de coupe par trouée, on parle de coupes de récupération, d'éclaircies précommerciales, des coupes de jardinage, donc toutes des coupes qui, somme toute, à ce moment-là, qui permettent de conserver le boisé actuel.

PAR LE PRÉSIDENT:

2520

Parfait. Puis cet encadrement visuel, c'est quoi, c'est un plan d'intégration?

PAR M. DENIS COULOMBE:

2525

Écoutez, on le retrouve entre autres sur notre planification. On le retrouve entre autres alentour du schéma, on le retrouve sur le plan d'urbanisme, on le retrouve à ce moment-là sur le règlement de zonage.

2530

Donc c'est des zones qui sont carrément établies, à ce moment-là, auxquelles les activités sont permises ou non.

PAR LE PRÉSIDENT:

2535

Parfait. C'est des zones qui limitent dans un but visuel?

PAR M. DENIS COULOMBE:

Absolument.

2540

PAR LE PRÉSIDENT:

Puis est-ce que vous avez une protection – d'abord, est-ce que ce cap à l'Ouest a une valeur patrimoniale pour la Ville?

2545

PAR M. DENIS COULOMBE:

2550

Bien écoutez, le cap à l'Ouest a une valeur esthétique relevée. Donc on a ça ici, c'est souligné. On peut comprendre à ce moment-là que les affleurements rocheux, à ce moment-là, c'est d'une beauté inégalée, une beauté naturelle, donc il faut comprendre que ce qu'on veut, évidemment, c'est que ça reste naturel.

Donc toutes formes de construction sont interdites, à part évidemment la zone industrielle de Grande-Anse à ce moment-là qui a été présentée.

2555 Et pour le reste, à ce moment-là, bien, dirons-nous des coupes, écoutez, il s'agit de propriétés privées, il faut bien comprendre, il s'agit pas, à ce moment-là, pour la municipalité, d'amener entre autres, une expropriation déguisée. Donc il y a certaines activités qui sont permises, puis c'est normal.

2560 Mais le but, c'est de conserver entre autres dans l'état naturel le plus possible, entre autres ce bijou qui est constitué, entre autres, de cette paroi rocheuse là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2565 Parfait. Ce serait important pour nous si vous pouviez déposer, parce que le règlement, le schéma d'aménagement est quand même très récent, celui qui a été adopté, si vous pouviez déposer les documents qui nous permettent de mieux comprendre toutes les transformations qui ont pu avoir lieu sur entre autres le territoire qui nous intéresse, donc cap à l'Ouest et la zone couverte par la desserte.

2570 S'il y a eu des documents particuliers qui auraient été adoptés, un plan d'intégration et d'aménagement du territoire, quelque chose d'autre qui permet de protéger, qu'on soit au courant de ces informations.

2575 **PAR M. DENIS COULOMBE:**

Monsieur le Président, j'ai emmené différents documents que je vais pouvoir déposer tantôt, donc le schéma, le plan d'urbanisme, et notre plan de gestion forestière.

2580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Merci monsieur Coulombe.

Je vais maintenant aller du côté de monsieur Laberge dans la poursuite de la question!

2585 Dans votre projet, on comprend la desserte, mais on comprend que la desserte est en haut d'une côte, comme, et qu'il faut trouver une façon, que vous avez une façon pour acheminer le matériel qui va être convoyé jusqu'au port maritime.

2590 Mais on n'a pas vu d'images, de quoi ça a l'air, ce convoyeur que vous envisagez. On n'a pas vu d'images de ce qu'a l'air la gare maritime en haut.

J'aimerais, si vous êtes capable, de nous présenter un peu plus en détail comment ça va se faire, de quoi auront l'air ces éléments, et quelles sont vos préoccupations dans le maintien de l'intégrité visuelle du cap à l'Ouest?

2595

PAR M. CARL LABERGE:

Dans un premier temps, la zone qu'on voit en bleu, donc qui est la zone qui est incluse au schéma d'aménagement de la Ville de Saguenay que vous allez voir, ça a cent quarante hectares (140 ha), la dimension de ça, environ cent quarante hectares (140 ha). Donc c'est relativement grand.

2600

C'est à l'intérieur de cette zone-là qu'on a l'intention d'établir les activités de transit ferroviaire qui vont s'effectuer pour le port et aussi, éventuellement, s'il y a un besoin, d'établir de l'industrie également. C'est un des buts visés dans le parc industriel ou portuaire d'établir de l'industrie dans cette zone-là.

2605

C'est des terrains qui soit appartiennent actuellement au Port ou qui sont sous option par l'Administration portuaire.

2610

Il y a d'autres lots également qui appartiennent au Port qui sont plus autour du quai, de l'autre côté des lots de monsieur Guay qui est venu tout à l'heure, donc on a d'autres lots, mais actuellement, c'est des lots qui sont plus difficiles à travailler pour, je vous dirais, du développement industriel, étant donné la topographie des lieux.

2615

Donc c'est cette zone-là qui est visée, d'une part, puis un, on ne possède pas de lots ailleurs. La réglementation ne permet pas de construction ailleurs, puis on n'a pas de visées de développer ailleurs le cap à l'Ouest.

2620

Ce qu'on vous présente, c'est ce qu'on a, d'une part.

D'autre part, votre question, vous parlez de la gare, donc j'ai apporté une figure ici qui montre un peu qu'est-ce qu'on parle, quand on parle de gare. La gare un petit peu plus en détail, juste pour situer les gens, ici, je vais vous situer par rapport à cette carte, vous voyez le chemin privé, le chemin Marcel-Dionne que ça s'appelle, qui est la route qui mène au port, c'est celui-là, et puis ce que je vous montre, c'est dans la zone industrielle qui est ici, là, OK!

2625

Donc vous voyez cette zone-là, on retrouve le chemin puis l'arrivée de la desserte ferroviaire. Donc quand on parle de la gare, qu'est-ce qui est proposé dans le présent projet, on décrivait que c'était de l'aménagement d'aires d'entreposage et puis des voies de triage. C'est exactement ce que vous voyez là.

2630

Il y a une grande partie de ces travaux-là qui existent déjà. Tout ce que vous voyez ici qui est un peu plus ombragé, ça existe déjà. C'est un plateau qui est existant, qui a été aménagé au cours des deux (2) dernières années, dans le cadre d'un autre projet.

2635

Puis les aires d'aménagement supplémentaires qui seraient aménagées sont dans ce secteur-là, un peu plus à l'arrière, et puis un peu plus vers l'est.

2640

Puis des voies de triage qui permettent de rentrer et sortir les wagons, puis des endroits qui permettraient de transborder de la marchandise, soit à partir du bâtiment qui est existant, donc pour faire du transit à partir du camion jusqu'au chemin de fer ou vice-versa.

2645

Quand on parle de transit entre le plateau qui est en surplomb et puis le quai qui est plus bas, dans votre question, bien, ça dépend du type de matériaux qu'on va transiter.

2650

Actuellement, dans le projet dont on parle, on parle de trafic que j'appelle trafic normal, donc le type de trafic qu'on fait actuellement à Grande-Anse qui est pas nécessairement des quantités qui justifient des investissements de transport mécanisé, comme un convoyeur ou des trucs comme ça.

2655

Donc actuellement, ça va être fait par la route qu'on a. Ça peut être fait de manière améliorée, parce que c'est un chemin privé, on n'a pas les mêmes contraintes que sur les chemins publics. On peut utiliser des types de véhicules qui seraient pas utilisés sur les chemins publics pour améliorer l'efficacité de ça, mais c'est la route principalement qu'on compte utiliser.

2660

Si on arrive avec des projets de plus grande envergure, qui nécessitent des volumes importants, qui justifient l'implantation d'autres infrastructures, par exemple un projet minier qui arriverait avec une demande de plusieurs millions de tonnes par année de déchargements de navires, eh bien, on va regarder pour construire un convoyeur le long du chemin de la Grande-Anse, pour descendre les matériaux de manière automatisée, pour être plus efficace au niveau des coûts.

2665

Un convoyeur, j'ai pas de photos d'un convoyeur, mais un convoyeur, c'est, en bon français, une "strap" sur laquelle les matériaux sont convoyés puis descendent jusqu'en bas, qui a une largeur variable et une vitesse variable, puis qui serait complètement fermé, étant donné que c'est des distances qui sont relativement longues. On parle d'environ deux kilomètres (2 km) pour se rendre du quai à partir de cette zone-là, dans la pente. Donc les convoyeurs qui seraient fermés.

2670

Il y a différents scénarios qu'on a déjà regardés, puis qu'on regarde actuellement, parce qu'il y a des projets qu'il y a dans l'air, puis on commence à regarder de quelle façon on le ferait. Mais on n'a pas de projets concrets à déposer pour l'instant à ce niveau-là.

Si on va plus loin là-dedans, ça fera l'objet d'études éventuelles.

PAR LE PRÉSIDENT:

2675

Parfait. Et outre l'image qu'on voit déjà, l'impact visuel qu'on voit déjà de vos opérations, est-ce qu'il y aura une modification de l'impact visuel à partir du Saguenay avec votre projet de gare intermodale ou autre, ou tout va être pratiquement harmonisé?

2680

PAR M. CARL LABERGE:

Bien, je vous dirais que dû à la topographie des lieux, là, sur cette carte-là, on voit pas bien, mais les montagnes qui sont en surplomb sont plus hautes que le plateau qui est là.

2685

Donc je vous dirais qu'à partir du Saguenay, ce que vous voyez là, c'est pas visible du tout.

Donc tout ce qui va être aménagé au niveau de la gare portuaire intermodale, il y a personne sur le Saguenay qui va savoir qu'on a fait des travaux là.

2690

Puis après ça, bien, au niveau du quai, on change rien pour l'instant, on touche à rien.

Donc l'impact visuel, à partir du Saguenay, des travaux qu'on projette, est nul.

PAR LE PRÉSIDENT:

2695

OK. Donc la question était, est-ce que vous vous engagez à prendre des mesures pour essayer de protéger l'intégrité visuelle du cap à l'Ouest, l'intégrité du cap à l'Ouest, non seulement visuelle?

2700

PAR M. CARL LABERGE:

Nous, on peut pas protéger le cap à l'Ouest.

PAR LE PRÉSIDENT:

2705

Non, mais par rapport à vos activités!

PAR M. CARL LABERGE:

2710 Bien, par rapport à nos activités, le développement qui est visé dans le secteur de la zone industrielle, je vous dirais, quand il est dans ce secteur-là, cette zone-là, toute cette zone-là n'est pas visible à partir du Saguenay. Elle ne l'est pas actuellement.

Il y a pas d'engagements à prendre de cette nature-là, c'est pas visible.

2715

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Monsieur Gauthier. Merci. Vous pouvez vous réinscrire si vous avez d'autres questions.

2720

PAR M. CARL LABERGE:

Excusez-moi, monsieur Bouchard voudrait intervenir.

2725

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bouchard, allez-y, je vous en prie.

PAR M. ALAIN BOUCHARD:

2730

Monsieur le Président, il faut savoir que le cap à l'Ouest est beaucoup plus loin que Grande-Anse, là. Quand il parle de péninsule, on l'a pas sur la carte, mais ce serait bon que vous regardiez, le cap à l'Ouest, c'est beaucoup plus loin.

2735

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien sûr que nous allons regarder ça, monsieur Bouchard. Merci.

Monsieur Gauthier, merci.

2740

2745

CLAUDE VILLENEUVE

2750 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Claude Villeneuve s'il vous plaît. Et après monsieur Villeneuve, nous allons faire une courte pause santé!

2755 **PAR M. CLAUDE VILLENEUVE:**

Rebonjour monsieur le Président.

2760 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Rebonjour monsieur Villeneuve.

PAR M. CLAUDE VILLENEUVE:

2765 Pour faire une petite mise en contexte, puis j'aurais deux (2) questions à poser.

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y. Une brève mise en contexte!

2770

PAR M. CLAUDE VILLENEUVE:

2775 J'aimerais avoir le plan, vos plans détaillés qu'on avait tout à l'heure, de mon lot, c'est le premier lot qui débute, là, du côté de la voie de Roberval-Saguenay, et un petit peu les lots avoisinants, là.

Comme ça, c'est beau.

2780 Donc ma première question, ça va être la mise en contexte et de la première question! Ça va être sur la façon dont les fossés sont organisés.

On voit clairement qu'il y a eu un système de drainage, de fossés de drainage d'organisés, il y a à peu près une cinquantaine d'années.

2785 On voit le gros fossé qui est en bout de lots, qui constituait aussi la ligne de lots, puis on voit des fossés perpendiculaires à ces lots-là qui venaient drainer tous les lots à bois.

2790 Quand ils ont fait ça, j'étais pas là, mais j'imagine que c'était dans le but d'assécher et de valoriser les lots forestiers et agricoles de ce secteur-là.

2795 Je sais pas, mais quand on regarde comment ce qu'on mène ça aujourd'hui, là, celui qui a fait ces plans-là, j'imagine que ça doit être le gouvernement, un agronome ou quelque chose, il doit se retourner dans sa tombe quand il voit le travail qu'il a fait, puis ça avait réussi pas mal, parce que si on voit un petit peu les images, si on recule encore un petit peu pour prendre trois-quatre (3-4) lots plus hauts, on voit que nos parents qui étaient agriculteurs, nos parents puis nos ancêtres ont réussi à développer de la terre agricole à travers ça.

2800 Puis le réseau de drainage a permis aussi, on pourrait dire qui était là, le bois s'est mis à pousser, puis ça a fait du bois récoltable, ce qu'il y avait pas avant. C'était tout de la savane avant.

2805 Donc moi, ça m'amène à dire: pourquoi est-ce qu'aujourd'hui, on est rendu à décréter une zone qui a été irriguée comme il faut, pas irriguée, drainée, drainée par un beau réseau, il y en avait à tous les six cents pieds (600 pi) à peu près, des drainages perpendiculaires. Ça a été drainé dans le but d'assécher tout ça.

Puis aujourd'hui, on décline ça zone humide, puis on applique des mesures d'atténuation pour les zones humides.

2810 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'imagine que c'est votre première question?

2815 **PAR M. CLAUDE VILLENEUVE:**

2820 Bien, ma première question est un petit peu suite à ça, là! On voit clairement que c'est pas une zone humide, nous autres, on dit que les fossés sont peut-être un peu remplis, mais ils ont été là pour drainer toutes ces parties-là, lots agricoles et forestiers. C'était pour mettre en valeur les lots forestiers et les lots agricoles. Puis ils ont bien réussi, parce qu'il y a eu des terres des deux (2) côtés, il y a eu du bois.

2825 Ma question est: suite à ça, vous avez un réseau de drainage, est-ce que vous allez continuer à drainer ou si vous allez favoriser plus l'humidification de ça? Je comprends pas, moi, je comprends pas pourquoi les biologistes en sont venus à ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Donc on va aller du côté de madame Rail, si vous pouvez répondre à la question de monsieur Villeneuve!

2830

Si je la résume, monsieur Villeneuve nous dit que les pionniers ont fait des fossés pour drainer ces milieux qui étaient humides, pour réussir à pouvoir faire de la production agricole et des terres à bois de qualité.

2835

Et maintenant, on considère que c'est des milieux humides et on les affecte d'une certaine protection.

J'essaie de comprendre, est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi il y a eu ce changement?

2840

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL:

Bien, je pense qu'anciennement, c'était également des milieux humides, à l'époque, quand je dis anciennement, je veux dire à l'époque où ils ont creusé les fossés de drainage.

2845

Maintenant, je ne sais pas quelle réglementation s'appliquait à l'époque quand les fossés de drainage ont été creusés, malheureusement, je le sais pas, mais je pourrai vérifier si vous voulez avoir l'information.

2850

Sauf que maintenant, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, il y a un article qui dit que dès qu'on fait un travail dans un marais, un marécage ou une tourbière, c'est protégé par la loi.

2855

Je peux pas dire quelle était la loi qui s'appliquait à l'époque, mais maintenant, c'est sûr que c'est protégé. Mais c'est sûr que c'était également des tourbières à l'époque où ça a été drainé.

Et puisque le sol est toujours le même et que c'est toujours des endroits humides, ça demeure des endroits humides.

2860

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ce que vous nous dites, c'est que c'était déjà des milieux humides au moment où on a voulu les drainer.

2865 À l'époque, il y avait pas une Loi de la qualité de l'environnement, ça devait être avant 1972, j'imagine que ça a été fait, si vous vous en rappelez pas...

PAR M. CLAUDE VILLENEUVE:

2870 Est-ce que je peux une question complémentaire?

PAR LE PRÉSIDENT:

2875 Laissez-moi juste compléter ma synthèse!

Et que les milieux humides ont pris une valorisation juridique, si on veut, au fil des années, pour être couverts maintenant par la loi?

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL:

2880 Oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2885 Parfait. Vous pouvez faire la petite question complémentaire!

PAR M. CLAUDE VILLENEUVE:

2890 Ces mesures d'assèchement là qui ont été prises dans ce temps-là, sont toujours là, les fossés sont là, ils sont encore en opération, puis ils drainent une partie d'où ce qu'ils passent évidemment, là.

2895 Alors je sais pas pourquoi ils décrètent toute la zone humide. Ce système-là fonctionnait bien, puis il fonctionne encore bien à quatre-vingts pour cent (80 %). Il y a vingt pour cent (20 %) d'à peu près un trou qu'ils ont pas réussi à aller chercher, parce qu'il était trop profond, là, le reste, c'est juste des terres mal drainées, des boisés qui sont pas encore drainés, où les fossés ont pas été – donc est-ce qu'on n'aurait pas un droit acquis là-dessus, dans le sens qu'il y aurait pas préséance de dire, les travaux qui ont déjà été effectués pour assécher ce terrain-là, bien, d'autres font comme prendre le dessus là-dessus, puis dire, bon bien, ce qui a été fait finalement, vous aviez des droits comme ça, c'était dans ce sens-là, mais là, c'est plus ça, on fait le contraire.

2900 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Rail.

2905 **PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL:**

Je pense que la loi est claire sur la question. Dès qu'il y a des travaux dans un milieu humide, c'est assujéti à un certificat d'autorisation par le ministère.

2910 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc voilà la réponse que vous pouvez avoir.

2915 Peut-être du côté de monsieur Laberge, qu'est-ce qui faisait définir ça comme un milieu humide? C'est quoi la règle pour dire que c'est un milieu humide?

PAR M. CARL LABERGE:

Je vais demander à monsieur Lachance, s'il vous plaît, de venir répondre à cette question.

2920

PAR M. DANIEL LACHANCE:

Bonjour monsieur Villeneuve! J'aurais tellement de choses à vous dire, mais je vais essayer d'y aller...

2925

PAR LE PRÉSIDENT:

Essayez juste de répondre à la question qui est pourquoi est-ce un milieu humide?

2930 **PAR M. DANIEL LACHANCE:**

Voulez-vous, s'il vous plaît, me résumer la question, parce que là, j'ai plein de réponses qui me tournent dans la tête!

2935 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui. Pourquoi on considère l'espace dont parle monsieur Villeneuve, un milieu humide, alors que c'est un milieu agricole aménagé, selon ce que dit monsieur Villeneuve?

2940 **PAR M. DANIEL LACHANCE:**

D'abord, si on y va de façon strictement légale, la définition d'un milieu humide qui est véhiculée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, c'est la suivante!

2945 C'est un écosystème dans lequel on trouve une végétation hydrophyte, c'est une végétation qui aime avoir les pieds dans l'eau, ou des sols hydromorphes, c'est-à-dire des sols dont la texture ou la chimie témoigne de la présence d'eau.

2950 Les canaux de drainage qui sont là sont effectivement très efficaces. Ils ont permis le retrait de la savane. La savane, c'est ce que moi, j'appelle le noyau tourbeux ouvert. Ils ont permis le remplacement de la savane par un milieu forestier.

2955 Donc dans cette optique-là, nous n'avons plus la végétation hydrophyte, mais nous avons bien encore dans le sol des sols hydromorphes.

2960 Je vous rappelle que la définition du MDDEP, c'est une végétation hydrophyte ou des sols hydromorphes. Donc dans la mesure où les sols hydromorphes sont encore présents, c'est officiellement un milieu humide.

2965 Ceci étant dit, je suis en parfait accord avec cette définition-là, même si j'ai l'air de me cacher un peu derrière la définition du MDDEP, parce qu'on retrouve encore à cet endroit-là des sols qui ont des caractéristiques communes avec les sols d'une tourbière. On retrouve encore une tourbe noire bien décomposée dans ces sols-là, et c'est des sols qui possèdent encore certaines fonctions écologiques qui sont généralement attribuées aux milieux humides.

2970 La fonction de rétention des eaux, par exemple, une fonction de filtration, qui est pas mise en valeur ici, mais qui est potentielle.

2975 Donc tout ça pour dire qu'on a identifié ces territoires-là comme étant des milieux humides, parce qu'ils répondent à la définition du MDDEP, et parce qu'ils ont encore certaines fonctions écologiques caractéristiques des milieux humides.

2980 Maintenant, la délimitation qui a été faite à l'écran, bon, c'est effectivement moi qui l'ai faite, mais je les ai pas inventés, ces milieux humides là, d'autres chercheurs étaient passés là avant moi.

2985 J'ai fondé cette délimitation-là d'abord sur les inventaires pédologiques de Raymond en 1971. Bon, c'est une délimitation des terres organiques qui est un peu approximative, il travaillait à une échelle quand même assez large, mais il reste néanmoins que ce secteur-là était bien identifié comme ayant des terres organiques.

2990 Ensuite, il y a Buteau en 1989 qui identifiait dans ce secteur-là un bog ouvert. Donc encore une fois une démonstration. Buteau a publié ses résultats en 89, mais c'était le résultat de vingt (20) années d'inventaires. Et il les a marchées, ces tourbières.

2985 Et donc il est raisonnable de penser que, comme monsieur Villeneuve vous le confirme, qu'à la fin des années soixante, ce qu'on avait là, c'était une savane, puisque c'est ce que Buteau identifiait à cet endroit-là.

2990 Donc tout ça pour dire – puis ah, en plus, on a aussi combiné ça avec les inventaires des milieux humides potentiels de Canards Illimités qui nous disent aussi qu'on a un milieu humide à cet endroit-là.

2995 Puis finalement, on a fait faire des sondages par LVM qui nous confirment, mais pas exactement dans ce secteur-là, mais autour, qu'on a effectivement un dépôt tourbeux significatif.

3000 Ça fait qu'une fois combinées toutes ces couches d'informations là, on en arrive au polygone que vous avez à l'écran qui définit un milieu humide, qui répond aux normes du MDDEP, puis qui regroupe toutes les couches d'informations existantes à l'heure actuelle.

3000 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Donc ce que vous dites, c'est que ça répond aux définitions de ce qu'est un milieu humide, et c'est la réponse que vous allez avoir à votre question maintenant.

3005 **PAR M. CLAUDE VILLENEUVE:**

Quand monsieur parle du polygone, de la zone où c'est humide, est-ce que les terres agricoles qui sont là que je vois sont dans la zone humide?

3010 C'est tu ça que je comprends?

PAR LE PRÉSIDENT:

On va demander à monsieur Lachance.

3015

PAR M. DANIEL LACHANCE:

Mais l'un n'empêche pas l'autre. On peut très bien avoir un milieu qui était autrefois une tourbière et qui est aujourd'hui une terre agricole. Ça répond encore à la définition du MDDEP.

3020

Ça fait que oui, pour répondre à votre question clairement, sans langue de bois, votre milieu agricole est en milieu humide.

PAR LE PRÉSIDENT:

3025

Le ministère du Développement durable, madame Rail, avez-vous quelque chose à ajouter sur la définition du milieu humide ou sur le questionnement de monsieur Villeneuve?

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL:

3030

Non, j'ai pas d'éléments à ajouter.

PAR LE PRÉSIDENT:

3035

Parfait. Monsieur Villeneuve, avez-vous une deuxième question?

PAR M. CLAUDE VILLENEUVE:

3040

Est-ce que je peux continuer encore une autre petite affaire concernant ma plus grande appréhension?

PAR LE PRÉSIDENT:

3045

Si c'est une question, parce que la plus grande appréhension, je vais l'écouter le 18 juin, c'est sûr.

Si c'est une question, vous allez à la question.

PAR M. CLAUDE VILLENEUVE:

3050

Comme vous voyez, en bas, j'ai des terres agricoles, et moi, le lot était prévu pour être complètement en culture. C'est un lot qui a quand même pas beaucoup de végétation, de terre noire, c'est un lot qui s'apprête bien à la culture et dont les sols sont les meilleurs qu'il y a pas.

3055

Donc comment je vais faire, moi, en étant décrété zone humide, pour avoir les permis qu'il faut pour déboiser ces choses-là?

3060

Ce que j'avais avant que le projet passe, il y avait aucune contre-indication qui me permettait pas de le faire. Maintenant que vous décrêtez que c'est dans une zone humide, je pense qu'il va peut-être y avoir des contre-indications, je pourrai peut-être pas faire ce que je voulais faire, le projet initial, là.

3065 C'est de là que je parle un petit peu de droits acquis, je sais pas, de délimiter c'est quoi exactement la zone humide, dans le sens qu'il y a sûrement des secteurs là-dedans qu'on n'a pas vu de quenouilles ni de grenouilles, ni de poissons, ni rien, on n'en voit pas d'eau là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3070 On va poser la question à madame Rail.

Est-ce que le fait d'avoir une désignation de milieu humide bloque des usages qui sont déjà en opération dans un secteur?

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL:

3075 En fait, le fait d'avoir une désignation de milieu humide, ça implique que monsieur devra demander une autorisation au ministère.

3080 Monsieur peut s'adresser à la Direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dont les bureaux sont à Jonquière, et les spécialistes à cet endroit-là vont guider monsieur dans la démarche qu'il a à entreprendre pour faire sa demande d'un certificat d'autorisation.

PAR LE PRÉSIDENT:

3085 Est-ce qu'il est possible qu'il ne soit pas en mesure d'exploiter sa terre à bois?

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL:

3090 Mon dieu, pour répondre à cette question, je crois que je vais demander à madame Véronique Tremblay de la Direction régionale de venir répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

3095 Parfait. Bonsoir madame Tremblay.

PAR Mme VÉRONIQUE TREMBLAY:

3100 Bonsoir monsieur le Président. Bien, pour répondre à la question, dans le fond, le processus que monsieur Villeneuve, dans le fond, ce que je proposerais à monsieur Villeneuve, c'est de venir rencontrer la Direction régionale pour qu'on puisse lui expliquer d'abord la démarche pour obtenir un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

3105 Ce qu'il faut comprendre, c'est sûr que, bon, tous travaux effectués dans un étang, un marais, un marécage, une tourbière nécessitent une autorisation préalable, mais il faut comprendre que c'est pas un régime d'interdiction, c'est plutôt un régime d'autorisation dans lequel on va demander au promoteur de nous démontrer, bon, d'un, c'est quoi les justifications du projet.

3110 On va lui demander aussi de caractériser finalement le milieu humide ou en tout cas, le milieu qui est visé par le projet.

À partir de ça, on va essayer de faire un peu une espèce de compromis, finalement, entre les justifications puis la valeur écologique du milieu humide qui est en cause, pour prendre une décision si le projet est acceptable ou pas.

3115 Éventuellement, oui, ça se pourrait que le projet ne soit pas acceptable, mais avant d'en arriver là, il y a toute une démarche de trouver des compromis, des mesures d'atténuation qui pourraient permettre de rendre le projet acceptable.

3120 Puis il y a des circonstances atténuantes aussi dont on peut tenir compte. Donc c'est tout ça qui rentre dans la balance.

PAR LE PRÉSIDENT:

3125 OK. Et juste pour confirmer le territoire dont il parle, l'espace dont il parle était déjà considéré milieu humide avant l'étude d'impact?

PAR Mme VÉRONIQUE TREMBLAY:

3130 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est pas l'analyse qui a été faite, biologique, qui a défini que c'était un milieu humide?

3135 **PAR Mme VÉRONIQUE TREMBLAY:**

Bien, du moins, la savane de Bagotville est un territoire quand même bien connu dans la région comme étant effectivement une tourbière, un milieu humide.

3140 Donc non, c'était pas une information nouvelle pour nous, peut-être pas pour le secteur spécifique de monsieur Villeneuve, là, mais on peut comprendre que, comme expliquait monsieur

Lachance, d'emblée, tout ça faisait partie d'un grand ensemble. Il y avait possiblement des parties plus boisées à la périphérie de la zone plus ouverte au centre.

3145 Donc moi, je considère que ça faisait sûrement partie de l'ensemble de la tourbière qui est donc considérée comme un milieu humide.

PAR LE PRÉSIDENT:

3150 Parfait. Madame Bisson.

PAR LA COMMISSAIRE:

3155 Peut-être que je peux adresser la question à vous. Je voulais juste savoir, ces milieux humides, est-ce qu'ils se situent dans des régions écologiques particulières, à votre connaissance?

PAR Mme VÉRONIQUE TREMBLAY:

3160 Des régions écologiques particulières! Pourriez-vous préciser la question?

PAR LA COMMISSAIRE:

Oui, telle que la plaine du lac Saint-Jean par exemple?

3165 **PAR Mme VÉRONIQUE TREMBLAY:**

3170 Oui, oui, effectivement, en fonction du cadre écologique de référence qui est un système de classification, de hiérarchisation du paysage qui a été élaboré par le ministère du Développement durable il y a déjà plusieurs décennies, oui, ce territoire-là fait partie des plaines du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Donc ce secteur-là était associé finalement aux anciens dépôts de la mer de Laflamme. Donc ça explique possiblement en partie la présence de plusieurs tourbières dans ce district-là.

3175 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3180

Je poursuivrais peut-être! Si ça fait partie de la plaine du Saguenay—Lac-Saint-Jean, est-ce que c'est affecté d'un niveau de protection particulier?

PAR Mme VÉRONIQUE TREMBLAY:

3185

Non. En fait, l'article 22, on traite l'ensemble des milieux humides un peu sur un même pied d'égalité, si on veut. C'est le même processus d'analyse qui prévaut.

3190

Sauf que c'est sûr qu'on a des critères pour finalement analyser les projets; entre autres, on va regarder si le milieu est rare par rapport au bassin versant, l'ensemble du bassin versant.

On va regarder aussi s'il y a la présence d'espèces menacées, espèces rares.

3195

On regarde aussi, bon, s'il y a eu des perturbations dans le milieu qui pourraient affecter finalement l'intégrité écologique.

Il y a tout un ensemble de critères qu'on va regarder, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3200

Parfait. Merci monsieur Villeneuve.

PAR M. CLAUDE VILLENEUVE:

3205

J'ai tu droit à ma deuxième question?

PAR LE PRÉSIDENT:

3210

Ah, c'était la fin de la première, celle-là?

PAR M. CLAUDE VILLENEUVE:

Oui, c'était la première.

3215

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais vous laisser pour une très courte question, parce que je vous ai laissé quatre-cinq (4-5) sous-questions, je me sens généreux!

PAR M. CLAUDE VILLENEUVE:

3220

Elle va être beaucoup plus courte.

Dans l'autre réunion qu'on a eue avant, la réunion d'information, on parlait d'un tracé de trente mètres (30 m) plus vingt mètres (20 m) additionnels.

3225

Et là, le vingt mètres (20 m) additionnels a été complètement enlevé sur ce tracé-là. Ma question est: est-ce que le vingt mètres (20 m) qu'on veut nous acheter quand même, est-ce qu'on est obligé de le vendre?

3230

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Laberge, question claire.

Rappelez-nous ce qu'est le trente (30 m) et le vingt mètres (20 m).

3235

PAR M. CARL LABERGE:

Oui, c'est ce que je vais faire. Nous, actuellement, pour faire une courte histoire, on a discuté de la zone industrielle de Grande-Anse, en haut, la zone industrialoportuaire.

3240

Parmi les choses qu'il faut faire pour développer cette zone-là, c'est d'y amener les services dont l'industrie va éventuellement avoir besoin. Le rail est un de ces services-là. Donc on amène le rail, parce que ça sert en premier le port et ça sert la zone industrielle en même temps, pour le développement de la zone industrielle.

3245

Mais éventuellement, il y a d'autres services qu'on peut penser qu'on va avoir besoin d'amener dans cette zone-là.

3250

Donc on parle par exemple d'autres procédés, on peut parler de gaz naturel, on peut parler d'augmentation de la puissance électrique pour alimenter la zone. Et puis éventuellement, on va avoir besoin d'un corridor pour amener ces services-là lorsqu'ils vont être requis.

3255

Puis quand on négocie avec les gens, parce que les acquisitions, toutes les négociations qu'on fait actuellement, c'est des négociations de gré à gré qu'on fait avec les gens, et puis on cherche à acquérir une emprise supplémentaire en prévision de ces services supplémentaires là qu'on veut apporter.

3260 Donc ça a jamais été présenté à même ce projet-là. C'est lors des négociations avec les propriétaires, on désire acheter une emprise supplémentaire de vingt mètres (20 m), mais qui fait pas partie de ce projet-là, qui est pour des besoins futurs.

Donc c'est dans les négociations de gré à gré avec les propriétaires. Donc c'est pas présenté là-dedans, puis on demande pas de dézonage là-dessus.

3265 On n'a pas de projets particuliers là-dessus. C'est pour des besoins futurs.

Donc dans le cadre de ce projet-là, nous, la négociation qu'on a, on désire l'acheter, mais on peut pas vous forcer. Dans ce cas-là, il y a pas un projet particulier qui attend après.

3270 Ce qu'on désire acheter de base pour ce projet-là, c'est ce que vous voyez.

PAR M. CLAUDE VILLENEUVE:

Donc la réponse est non?

3275

PAR M. CARL LABERGE:

Bien, la réponse c'est qu'il y a pas d'obligation.

3280

PAR M. CLAUDE VILLENEUVE:

Il y a pas d'obligation à vendre, c'est ça?

PAR M. CARL LABERGE:

3285

On peut pas forcer, on peut pas vous forcer à faire ça.

PAR M. CLAUDE VILLENEUVE:

3290

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3295 C'est ce que je comprends. Si je poursuis là-dessus, juste avant la pause, c'est quand même, on passe de trente mètres (30 m) à cinquante mètres (50 m) éventuellement, un autre vingt mètres (20 m) à l'intérieur duquel il y aurait des tourbières de traversées, à l'intérieur duquel il y aurait des modifications aux milieux humides?

3300 Du côté agricole, je comprends que la culture pourrait poursuivre dessus peut-être, si elle est pas clôturée, ça va être des installations souterraines?

PAR M. CARL LABERGE:

Au niveau des milieux humides, c'est la même chose.

3305 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Au niveau des milieux humides, mais les milieux humides, son intégration...

3310 **PAR M. CARL LABERGE:**

Oui, mais on parle de services enfouis puis de services aériens qui n'ont pas la même portée qu'une emprise ferroviaire. Une fois les travaux réalisés, c'est transparent.

PAR LE PRÉSIDENT:

3315 OK, je comprends. Merci.

Nous allons faire une courte pause! Si vous avez des questions, je vous invite à vous inscrire encore à l'arrière. Une courte pause entre cinq (5) et dix (10) minutes et je reviens!

3320

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

3325

**REPRISE DE LA SÉANCE
GÉRARD GUAY**

3330

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien! Je vais maintenant appeler monsieur Gérard Guay s'il vous plaît.

3335

Je répète à tout le monde, pour le bénéfice des intervenants, je vous demande un préambule court, une question. Vos opinions, vos commentaires nous intéressent, mais le 18 juin.

Monsieur Guay, allez-y!

3340

PAR M. GÉRARD GUAY:

Oui monsieur André. Je voulais savoir, dans le projet de desserte ferroviaire, quelle était la distance la plus courte d'une résidence au chemin de fer?

3345

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Monsieur Laberge, quelle est la distance la plus courte d'une résidence au chemin de fer?

3350

PAR M. CARL LABERGE:

Actuellement, la distance la plus courte entre une résidence et le chemin de fer, c'est dans le secteur du rang Saint-Joseph sur lequel on va passer le long d'une résidence, et puis je vous dirais que c'est assez près, là. De mémoire, on doit être à environ vingt-cinq mètres (25 m) de la résidence.

3355

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça, c'est une des résidences que vous vous proposez d'acquérir?

3360

PAR M. CARL LABERGE:

Que l'on a acquise.

3365

PAR LE PRÉSIDENT:

Que vous avez acquise.

PAR M. CARL LABERGE:

3370

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3375

Autre question, monsieur Guay!

PAR M. GÉRARD GUAY:

3380

Oui. Tout en tenant compte évidemment – là, si on était capable d'aller à l'image où on voit la desserte, le petit dessin bleu, je ne sais trop, oui, c'est ça – en tenant compte de ces distances-là, sur ce type de plan là, j'ai bien de la misère à distinguer où peut être la maison chez moi, mais en tous les cas! Oui, c'est ça.

3385

Dans vos plans futurs, est-ce que vous considérez que je devrais m'en aller, soit dans votre phase 3 ou votre phase actuelle, là?

Et à ce sujet-là, est-ce que la Ville projette actuellement un autre zonage pour ce qui est de la partie rang Saint-Martin–Saguenay?

3390

Autrement dit toute la partie de terre qui était autrefois dite récréotouristique, mais qui se retrouvait dans une zone industrielle, par hasard, qu'est-ce qui va arriver de cette zone-là et est-ce que Ville de Saguenay projette un autre zonage?

PAR LE PRÉSIDENT:

3395

Parfait. La première question que vous avez posée, vous comprendrez que je l'adresserai pas, si vous devez vous en aller. On va vous laisser déterminer ça.

Mais on va regarder les autres questions par exemple!

3400

Peut-être aller à la Ville, monsieur Coulombe! Est-ce qu'il y a d'envisagées des possibilités ou sur la table, des possibilités de changement de zonage? Vous venez juste de prendre votre schéma d'aménagement!

3405

PAR M. DENIS COULOMBE:

Effectivement, c'est un processus qui a duré cinq (5) ans. Écoutez, on espère au moins faire encore cinq (5) à dix (10) ans facilement avec cette planification-là.

3410 Pour répondre à la question clairement, non, il est pas prévu entre autres de changement pour ce secteur-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3415 OK. Entre l'ancien schéma d'aménagement puis le récent, est-ce que vous avez changé les limites d'une zone industrielle?

PAR M. DENIS COULOMBE:

3420 Entre le premier projet et le projet qui a été adopté, on a réduit de façon très importante la zone industrielle.

Il faut savoir qu'on est entre autres en partie en zone agricole, en zone forestière, et évidemment il a fallu réduire.

3425 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Monsieur Laberge, la question sur les perspectives de développement de cette région particulière du secteur industriel, quelles sont vos ambitions sur ce développement-là?

3430 **PAR M. CARL LABERGE:**

Nos ambitions, vous les voyez sur la carte, c'est la zone qu'on désire développer.

3435 Si vous venez au port aujourd'hui, vous allez voir que cette zone-là est vierge. Puis ça a cent quarante hectares (140 ha) de dimension.

Donc les vues qu'on a, c'est de développer cette zone-là, donc on travaille fort pour ça.

3440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis vous disiez que vous possédez d'autres terrains?

PAR M. CARL LABERGE:

3445 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Qui sont un peu plus à l'est?

3450

PAR M. CARL LABERGE:

Oui, qui sont plus à l'est, qui sont plus autour des installations maritimes, oui.

3455

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Puis est-ce que vous avez des ambitions sur ces terrains-là particuliers?

PAR M. CARL LABERGE:

3460

Bien actuellement, c'est des terrains qu'on possède, qui auraient certainement peut-être un potentiel pour certains projets. Mais je vous dirais qu'actuellement, il y a pas de projet à l'étude, d'autres projets à l'étude pour ça.

3465

Mais c'est des terrains qui sont dans la zone industrielle ou portuaire du port, donc qu'on pourrait éventuellement, s'il arrivait des projets, proposer des choses, mais actuellement, il y a pas de projet à l'étude dans ce secteur-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3470

Parfait.

PAR M. CARL LABERGE:

3475

C'est la meilleure réponse que je peux vous donner.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Voilà à peu près les réponses qu'on aura sur vos questions, monsieur Guay.

3480

PAR M. GÉRARD GUAY:

Ça, c'était ma numéro 2?

3485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'était votre numéro 1, allez-y avec votre numéro 2!

3490 **PAR M. GÉRARD GUAY:**

Ah bon, OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

3495 Je suis gentil, aujourd'hui.

PAR M. GÉRARD GUAY:

3500 Je pourrais aller dans une numéro 2, sachant, comme je l'ai déjà dit, à l'intervenant de l'Administration portuaire, d'après les informations que j'avais eues d'un haut fonctionnaire de l'époque, les assurances au civil de Grande-Anse ne couvraient pas son profit net annuel.

3505 Alors j'aimerais connaître un profit net annuel moyen, comme disons celui de l'année dernière, c'est quoi le profit net annuel de Grande-Anse, du port, son profit net annuel, tout payé?

PAR LE PRÉSIDENT:

3510 C'est une donnée publique qui est dans votre rapport annuel, j'imagine? Vous pouvez nous donner ça?

PAR M. ALAIN BOUCHARD:

3515 Je l'ai pas par cœur exactement, parce que j'ai pas le rapport annuel, mais on a eu une réunion annuelle dernièrement, et toute cette information-là est publique.

Et puis vous pouvez la retrouver sur notre site Web, le rapport annuel est sur le site Web. Parce que c'est une information publique.

PAR LE PRÉSIDENT:

3520 Ça nous intéresse aussi, la Commission, est-ce que c'est possible de nous laisser juste l'adresse Web du lieu exact où on tombe sur vos rapports annuels?

PAR M. ALAIN BOUCHARD:

3525

www.portsaguenay.ca.

PAR LE PRÉSIDENT:

3530

Puis j'imagine qu'on va retrouver sur ce site-là les rapports annuels depuis l'existence du port, pas juste la dernière année?

PAR M. ALAIN BOUCHARD:

3535

Non, pas depuis l'existence du port, mais depuis les dernières années.

PAR M. GÉRARD GUAY:

3540

Mais est-ce que les gens de l'Administration portuaire connaissent le coût de leurs assurances au civil? On parle d'assurances de quai, on parle pas d'assurances comme moi j'ai chez nous, là, de responsabilité! Assurances de quai.

3545

Autrement dit, lorsqu'un navire va briser un caisson de quai pour quatre-cinq millions (4 M\$-5 M\$), c'est des assurances qui coûtent très cher, est-ce qu'ils les connaissent, les coûts de ces assurances-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

3550

Donc, la question, c'est est-ce qu'ils les connaissent! J'hésite un peu à leur poser, parce que je me demande où vous voulez en venir dans l'analyse avec le coût de l'assurance!

PAR M. GÉRARD GUAY:

3555

C'était juste que moi, le fonctionnaire à l'époque m'avait dit: juste pour illustrer à quel point ton port à côté de chez vous est pas rentable, il couvre pas ses assurances au civil! C'est ça.

Alors je demandais aux gens s'ils étaient conscients de ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3560

Donc ça joue sur la rentabilité du port!

PAR M. GÉRARD GUAY:

3565 C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3570 Monsieur Bouchard.

PAR M. ALAIN BOUCHARD:

3575 Nous, là, nos assurances, on a des assurances maritimes. On est dans un programme d'assurance avec tous les ports au Canada.

Je crois pas que la question est pertinente, là, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

3580 Ça, c'est mon choix, monsieur Bouchard!

PAR M. ALAIN BOUCHARD:

3585 On a une couverture de cinquante millions (50 M\$), et puis en plus, on a un excès de vingt millions (20 M\$), si ma mémoire est fidèle.

Alors ça couvre, puis on est avec tous les ports à travers le Canada sur cette police d'assurance là. Puis il n'y a pas de prix – c'est pas ça qui va nous mettre à terre, là.

3590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Voilà la réponse, monsieur Guay.

PAR M. GÉRARD GUAY:

3595 Parfait, merci.

3600

ALLYRE GAGNON

3605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Actuellement, sur ma liste de personnes qui désirent poser des questions, j'ai trois (3) personnes. Je fermerai le registre dans une dizaine de minutes, s'il y a pas d'autres personnes et on va terminer ce soir, probablement, la première partie de l'audience publique.

3610

Donc je vais appeler maintenant monsieur Allyre Gagnon.

J'en profite pour dire, et je vais le répéter tout à l'heure, si je ferme ce soir le registre, il y aura toujours la possibilité de m'adresser des questions par écrit à la Commission, et ces questions-là pourront nous arriver jusqu'au 30 mai.

3615

Et à ce moment-là, nous obtiendrons les réponses par écrit, et vous aurez les réponses. En fait, les questions vont être gérées comme la Commission gère les questions. Si elle considère qu'elles n'ont pas été répondues et qu'elles sont complémentaires, nous allons publiciser les réponses sur le site Web et dans les sites de consultation.

3620

Allez-y monsieur Gagnon.

PAR M. ALLYRE GAGNON:

3625

Alors toujours avec les lots avant rénovation 416-417.

J'ai lu dans l'étude d'impact puis dans le questionnaire du ministère au promoteur qu'il y aurait un chemin d'accès qui partirait de chemin de la Grande-Anse sur le lot 415, pour aller rejoindre probablement mes lots 416 et 417 où sera érigée la voie de garage.

3630

Je voudrais savoir la texture du sol du lot 415, et à quelle distance ce chemin-là va être de la ligne nord-est de mon lot 416?

3635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Laberge.

PAR M. CARL LABERGE:

3640

Alors effectivement, on va avoir besoin, au niveau de la construction, puis éventuellement de l'entretien aussi des voies, d'un certain accès à ces portions-là.

3645 Ce qui est prévu, c'est d'utiliser un chemin qui est existant, qui est effectivement sur le lot 415. On peut voir ici où je pointe avec la main, c'est un chemin d'accès qui est existant, qu'on va améliorer pour le rendre praticable de manière plus convenable.

Et puis on le voit d'ailleurs, il se rend déjà là-bas. C'est un chemin qu'on va améliorer, puis il est situé tout près de la ligne de lot avec votre lot 416.

3650 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Tout près de la ligne de lot.

3655 **PAR M. CARL LABERGE:**

Oui.

PAR M. ALLYRE GAGNON:

3660 La texture du sol du lot 415?

PAR LE PRÉSIDENT:

La texture du sol.

3665

PAR M. CARL LABERGE:

Je vous dirais qu'actuellement, c'est un chemin où on peut y aller en camion, là. La texture du sol du 416, on n'a pas fait d'étude spécifiquement sur le chemin, là.

3670

PAR M. ALLYRE GAGNON:

C'est toujours dans un milieu humide?

3675

PAR M. CARL LABERGE:

Bien, actuellement, je sais pas comment c'était actuellement, mais il y a un fossé le long de ce chemin-là, puis c'est un chemin qui est praticable.

3680

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est un chemin de terre, vous avez pas besoin d'améliorer la surface?

PAR M. CARL LABERGE:

3685 On va améliorer, on va rajouter une couche de gravier pour améliorer le roulant, mais on n'ira pas creuser par exemple dans ce secteur-là.

PAR M. ALLYRE GAGNON:

3690 Moi, je posais la question pour savoir si l'écosystème de mes lots serait bloqué de deux (2) côtés.

PAR M. CARL LABERGE:

3695 Je vous dirais qu'on ne croirait pas, étant donné qu'il y a déjà un fossé qui existe à la limite de votre lot puis de ce chemin-là, donc on n'ira pas changer les données qui existent déjà dans le secteur pour l'amélioration de ce chemin-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3700 Donc il y aurait pas un déblai du chemin, il y aurait juste un resurfaçage finalement?

PAR M. CARL LABERGE:

3705 Bien, il va y avoir une amélioration, peut-être l'élargir un peu, pas du côté de monsieur Gagnon, pour permettre le passage des véhicules lourds, pour être certain que ça accroche pas, là.

3710 Peut-être un peu de déboisement puis de resurfaçage, oui. Mais on construit pas un chemin dans un milieu où il y en a pas, là. C'est un chemin de construction, un chemin de sable qu'on va construire, un accès qu'on va utiliser durant la construction, puis après ça, pour des besoins, je dirais temporaires ou de temps à autre, quand on va avoir besoin d'y aller de manière ponctuelle.

PAR LE PRÉSIDENT:

3715 OK. Deuxième question?

PAR M. ALLYRE GAGNON:

3720 Je suis propriétaire également du lot 411.

Moi, ce que je voudrais savoir, là, en plus de la desserte elle-même, plus le trente mètres (30 m), plus le vingt mètres (20 m), pourquoi vous avez besoin de dix point vingt-neuf (10,29) acres chez nous?

3725

PAR LE PRÉSIDENT:

Peut-être nous préciser le calcul pour arriver à dix point neuf (10,9) acres, à partir des superficies que vous avez mentionnées?

3730

PAR M. CARL LABERGE:

C'est parce qu'actuellement, ce qu'on voit, on vient créer des résidus sur ces lots-là avec le passage de la desserte ferroviaire. Donc on crée un résidu tout le long de ces lots-là actuellement.

3735

Et puis lors des négociations, des propositions qu'on fait avec les propriétaires, on propose d'acheter le résidu également, dans le but aussi de limiter les besoins d'accès de l'autre côté, puis d'être en mesure d'offrir des compensations qui sont intéressantes pour les propriétaires également pour ça.

3740

Donc c'est dans ce but-là qu'on offre d'acquérir ces lots-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'un propriétaire qui voudrait conserver ses portions de lot peut le faire aussi? Est-ce que dans les négociations, il lui est possible de dire non, moi, je voudrais vous laisser juste l'emprise, je voudrais un passage qui me permet d'aller à mon autre?

3745

PAR M. CARL LABERGE:

Nous, on voudrait les acquérir, mais si le propriétaire veut pas nous les vendre, on est dans le domaine du privé, là. On peut pas contraindre quelqu'un à vendre quelque chose qu'il veut pas nous vendre.

3750

Le besoin qu'on a exact pour le projet, dans le cas du lot 411, c'est trente mètres (30 m), mais il faut voir que ça donne pas un gros empiètement sur le terrain, quand on le regarde en termes de superficie d'empiètement sur un lot comme ça, c'est minime, là.

3755

Donc quand on arrive au niveau des acquisitions, c'est des portions de lot minimes qu'on acquiert, là.

3760

PAR LE PRÉSIDENT:

3765 Parfait. Et si vous aviez à faire ce que vous ne souhaitez pas faire, c'est-à-dire utiliser l'expropriation, vous iriez juste sur l'emprise, vous iriez pas sur les lots restants?

PAR M. CARL LABERGE:

3770 Bien, on va justifier d'aller sur l'emprise effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Seulement l'emprise?

3775 **PAR M. CARL LABERGE:**

Bien, j'imagine, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3780 OK.

PAR M. ALLYRE GAGNON:

3785 Disons que la réponse me satisfait pas, là! S'ils n'ont vraiment pas besoin, pourquoi est-ce qu'ils nous offrent de l'acheter?

PAR LE PRÉSIDENT:

3790 Si je comprends la réponse de monsieur Laberge, c'est parce qu'il vous isole de l'accès.

PAR M. ALLYRE GAGNON:

3795 Est-ce qu'il achète tout le monde?

PAR M. CARL LABERGE:

3800 On cherche pas nécessairement non plus à avoir des traverses à tous les lots. Pour un chemin de fer, c'est pas commode, là. C'est préférable pour nous autres de les acheter, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez la raison.

3805 **PAR M. ALLYRE GAGNON:**

Moi, quand j'ai pas besoin d'un terrain, j'offre pas à l'acheter!

3810 Je voudrais savoir également, le pouvoir d'expropriation, est-ce que c'est Port Saguenay qui l'a ou Ville Saguenay?

Et puis si le surplus, le dix point vingt-neuf (10,29) acres, est-ce qu'ils l'ont, le pouvoir d'expropriation sur ça?

3815 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Sur le dix point neuf (10,9) acres, la question est bonne, je la pose direct, allez-y donc monsieur Laberge!

3820 **PAR M. CARL LABERGE:**

3825 Nous, dans le cas où on aurait à aller en expropriation, ça va être fait avec Transport Canada. Ce sera pas la Ville de Saguenay, ni le Port de Saguenay, ça va être Transport Canada de qui on relève.

Le Port de Saguenay relève de Transport Canada, puis dans le cas d'expropriation, c'est Transport Canada qui procède aux expropriations avec Travaux publics Canada.

PAR LE PRÉSIDENT:

3830 Parfait. Donc c'est vous qui acquérez le terrain, puis c'est pas Ville de Saguenay qui acquiert le terrain.

PAR M. ALAIN BOUCHARD:

3835 Je voudrais apporter une précision, monsieur le Président! Présentement, on achète les propriétés sous l'égide de l'Administration portuaire du Saguenay.

3840 Advenant qu'on soit pas en mesure de s'entendre avec un des propriétaires, on va les acheter sous Sa Majesté, OK. Alors c'est Transport Canada qui va faire, on va avoir l'expropriation via Transport Canada.

PAR LE PRÉSIDENT:

3845 Parfait. Et l'expropriation pourrait-elle se faire sur la superficie de dix point neuf (10,9) acres ou bien sur l'emprise seulement?

PAR M. ALAIN BOUCHARD:

3850 Elle va se limiter à l'emprise.

PAR LE PRÉSIDENT:

3855 Elle va se limiter à l'emprise.

PAR M. ALLYRE GAGNON:

J'ai pas compris!

3860 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Elle va se limiter à l'emprise.

PAR M. ALLYRE GAGNON:

3865 Parce que tout à l'heure, à la question de monsieur Villeneuve, vous avez dit qu'il y avait pas de pouvoir d'expropriation sur le vingt mètres (20 m) supplémentaire?

PAR LE PRÉSIDENT:

3870 Moi j'aurais dit ça?

PAR M. ALLYRE GAGNON:

3875 Non, pas vous. Mais si j'ai bien compris!

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, OK. Sur le vingt mètres (20 m) supplémentaire?

3880

PAR M. ALAIN BOUCHARD:

On va se limiter sur le trente mètres (30 m) uniquement. C'est pour utilité publique, alors ce sera dans ce cadre-là, selon la loi.

3885

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc aux fins d'utilité publique, pour l'emprise de chemin de fer, c'est ce qui serait soumis à l'expropriation.

3890

PAR M. ALLYRE GAGNON:

Et non sur le vingt mètres (20 m)?

3895

PAR M. ALAIN BOUCHARD:

Et non sur le vingt mètres (20 m).

PAR M. ALLYRE GAGNON:

3900

Alors c'est: Et non également sur le résidu?

PAR LE PRÉSIDENT:

3905

Exact.

PAR M. ALAIN BOUCHARD:

Et non sur le résidu.

3910

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ce que j'ai compris.

3915

PAR M. ALLYRE GAGNON:

Je comprends bien ça. Bon, c'est tout ce que j'avais à poser.

3920

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur.

3925

DANIELLE MACKIN

PAR LE PRÉSIDENT:

J'appelle maintenant madame Danielle Mackin.

3930

Bonsoir madame.

PAR Mme DANIELLE MACKIN:

3935

Bonsoir. Ma question touche la carte que monsieur Carl Laberge a présentée avec la zone bleue! La zone industrielle, oui.

3940

Lorsque je regarde la petite excroissance au nord, je me pose la question, jusqu'où va la ligne qui est parallèle au Saguenay? Est-ce que c'est le chemin Saint-Martin ou c'est au-delà? La petite excroissance qu'on voit en haut du côté nord, ça représente quoi?

Est-ce que c'est au port, la partie dynamitée du cran avec le petit plateau en arrière?

3945

PAR M. CARL LABERGE:

Oui, c'est dans ce secteur-là, effectivement. Ça se rend pas jusqu'au rang Saint-Martin, non.

PAR Mme DANIELLE MACKIN:

3950

OK. Ça veut dire que ça ne touche pas les champs en arrière?

PAR M. CARL LABERGE:

Non. C'est pas dans la zone agricole.

3955 **PAR Mme DANIELLE MACKIN:**

Et la zone industrielle future touche notre terrain?

3960 **PAR M. CARL LABERGE:**

Ça borde votre terrain, effectivement.

PAR Mme DANIELLE MACKIN:

3965 C'est ça, parfait. Mais le devant, non?

PAR M. CARL LABERGE:

Non.

3970 **PAR Mme DANIELLE MACKIN:**

3975 Sur les plans de la Ville, ma deuxième question, sur les plans de la Ville, j'ai vu que c'était marqué plan d'ensemble et à ce moment-là, toute notre terre était incluse, qu'est-ce que ça veut dire?

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

3980 **PAR Mme DANIELLE MACKIN:**

Parce que là, je vois que c'est zone industrielle ici pour la Ville.

3985 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, on va poser la question à monsieur Coulombe.

PAR M. DENIS COULOMBE:

3990 Je connais pas votre propriété, mais de façon générale...

PAR Mme DANIELLE MACKIN:

3995 Celle-là de monsieur Gérard Guay!

PAR M. DENIS COULOMBE:

4000 OK. De façon générale, les PAE, on va appeler ça un zonage transitoire. C'est un zonage à ce moment-là auquel on n'a pas vraiment défini des usages.

Donc à ce moment-là, ça va être sujet éventuellement à un amendement au zonage et des modifications.

4005 Pour le moment, je sais pas quelle affectation qu'on a pu y mettre, mais ça veut dire que l'affectation finale n'est pas déterminée.

PAR Mme DANIELLE MACKIN:

4010 Ça veut dire que le terrain en avant n'est plus zoné industriel?

PAR M. DENIS COULOMBE:

4015 Je sais pas, écoutez, il faudrait que je regarde de façon plus précise.

PAR Mme DANIELLE MACKIN:

4020 C'est une question extrêmement importante pour chez nous, parce qu'on a passé douze (12) ans avec une maison résidentielle dans une zone industrielle où on a dû payer des frais supplémentaires pour nos assurances!

Ça fait que pour nous, c'est quand même très important de savoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

4025 Donc peut-être que vous pouvez préciser à monsieur la localisation et monsieur, vous pouvez nous donner la réponse à la question dans les meilleurs délais, dans les vingt-quatre (24) heures?

4030 **PAR M. DENIS COULOMBE:**

J'ai emmené les plans qu'il faut, donc je vais les laisser. Mais avoir une précision, parce qu'évidemment, avoir le lot, on pourrait répondre de façon précise.

4035 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Le numéro de lot?

4040 **PAR Mme DANIELLE MACKIN:**

Ah, je ne l'ai pas par cœur, avec le changement.

PAR LE PRÉSIDENT:

4045 OK. Et le plan d'aménagement architectural dont il est question, c'est dans le nouveau schéma d'aménagement, il est prévu déjà là?

PAR M. DENIS COULOMBE:

4050 Oui. On parle d'un plan d'aménagement d'ensemble, un PAE.

PAR LE PRÉSIDENT:

Un plan d'aménagement d'ensemble, excusez-moi!

4055 Donc il est dans le nouveau schéma d'aménagement, et il n'était pas dans l'ancien schéma d'aménagement?

PAR M. DENIS COULOMBE:

4060 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

4065 Ça a été modifié?

PAR M. DENIS COULOMBE:

Oui.

4070 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et il était zoné quoi, dans l'ancien?

4075 **PAR Mme DANIELLE MACKIN:**

Industriel.

PAR LE PRÉSIDENT:

4080 Il était zoné industriel. Donc ça veut dire qu'il y a comme un transfert, et on était moins certain de le maintenir industriel, c'est ça, c'est pour ça qu'il y a eu ce changement-là?

Qu'est-ce qui a amené cette idée de changer?

4085 **PAR M. DENIS COULOMBE:**

4090 C'est parce qu'il faut comprendre, on en a parlé tantôt, les zones industrielles, à ce moment-là, sont de grande dimension. Écoutez, il y a rien pour le moment, écoutez, je pense qu'il y en a déjà pas mal à construire, pas mal à développer. On peut se donner entre autres une marge de temps pour voir éventuellement, est-ce que ça va être encore le développement futur où ça pourrait permettre entre autres d'autres activités.

4095 Donc écoutez, il faut le voir comme une mesure tampon qui permettrait entre autres de voir, pendant que le parc industriel va se développer, le temps va passer et après ça, on verra dans quelques années voir qu'est-ce qu'il est bon de faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

4100 OK. Donc on va faire un peu, vous allez lui préciser votre lot, puis monsieur Coulombe, vous allez pouvoir nous donner une réponse.

PAR M. DENIS COULOMBE:

4105 Pendant ce temps-là...

PAR LE PRÉSIDENT:

Et peut-être même ce soir.

4110 **PAR M. DENIS COULOMBE:**

Bien regardez, je peux peut-être y répondre tout de suite! Pendant qu'on discutait, je vérifiais mes documents.

4115 Vous devriez être dans la zone 71774 et présentement, dans cette zone-là, on parle d'élevage, puis on a industrie différée, effectivement.

Donc c'est comme une zone industrielle qui est différée. Donc à savoir est-ce que ça va être de l'usage industriel léger, lourd, bien ça, on le sait pas.

4120 Et pour le moment, on autorise entre autres les activités d'élevage.

PAR LE PRÉSIDENT:

4125 Parfait. Donc pour l'instant, ça demeure une zone incertaine sur son développement futur?

PAR M. DENIS COULOMBE:

Oui.

4130 **PAR Mme DANIELLE MACKIN:**

C'est parfait, je vous remercie beaucoup.

4135 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Mackin.

4140 _____
BRUNO LAVOIE

PAR LE PRÉSIDENT:

4145 J'appelle maintenant monsieur Bruno Lavoie.

Bonsoir monsieur Lavoie.

PAR M. BRUNO LAVOIE:

4150

Bonsoir monsieur André. Moi, j'ai deux (2) questions.

La première question, c'est dans la zone agricole, si vous prenez un morceau de terre agricole, puis j'ai un morceau de terre humide chez nous, je peux pas compenser ma part d'agricole pour un morceau de terre humide que je pourrais mettre en agriculture.

4155

Puis par contre, si j'avais un milieu humide, puis que je perdais, je pouvais compenser le milieu humide en prenant une partie de ma terre agricole pour la remettre en milieu humide.

4160

La question tantôt, quand monsieur Villeneuve a posé la question pour les terres qui avaient déjà été drainées, en voulant dire qu'une terre agricole, ça a pas de valeur, mais un milieu humide, ça a de la valeur!

PAR LE PRÉSIDENT:

4165

Bien, ce serait comme votre première question!

PAR M. BRUNO LAVOIE:

4170

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

4175

Je vais l'adresser, parce que c'est une question intéressante.

Dans le cas des milieux humides, c'est vrai qu'on demande des compensations. Dans le cas où on retire une proportion de terre agricole, est-ce que vous avez envisagé des possibilités de compensation ou d'amélioration de terre ou d'amélioration de productivité ou autre, quelque chose qui permet de faire une compensation de territoire agricole?

4180

Mettons, si je fonde un peu ma question, je dirais que c'est vrai que les terres agricoles au Québec sont pas abondantes. Ici, je sais pas sur quelle qualité de terres, quelle catégorie de terres on est, parce que j'ai pas vu dans votre étude d'impact si c'était des terres d'une excellente catégorie ou non, j'aimerais avoir cette réponse-là aussi.

4185

Et si vous avez envisagé des compensations pour réussir à améliorer les rendements ou je sais pas!

PAR M. CARL LABERGE:

4190

Je vous dirais, pour vous localiser, on passe à deux (2) endroits principalement sur des terres agricoles, donc si je fais un agrandi, le tracé, la première terre agricole cultivée sur laquelle on passe, c'est ici, là, passé le rang Saint-Joseph, dans ce secteur-là.

4195

Et puis la deuxième zone, c'est ici, là, quand on sort de la tourbière, donc le long du chemin de la Grande-Anse jusqu'à ce qu'on rentre dans la zone boisée qui est ici.

Donc ça, ça appartient à trois (3) propriétaires différents puis ici, à un propriétaire dans cette zone-là.

4200

Puis les compensations qui sont prévues, c'est des compensations financières pour les pertes de récoltes principalement qui sont prévues. C'est le type de compensations qui sont prévues, puis les mesures d'aménagement, par exemple pour permettre l'accès aux lots dans les cas où il y aurait une coupure d'accès, puis de conservation du drainage.

4205

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais les compensations, en termes de terres?

4210

PAR M. CARL LABERGE:

Non, c'est pas des choses qui ont été envisagées, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

4215

Parce que c'est vrai qu'on fait ça pour les milieux humides. On pourrait se demander pourquoi on n'envisage pas à essayer de l'imaginer pour les terres agricoles, mais c'est peut-être pas aussi évident.

4220

PAR M. CARL LABERGE:

Je vous dirais qu'en quelque part, c'est toujours des questions de coûts aussi. Une fois qu'on a dédommagé les personnes, ils auraient le choix de remettre en culture un certain nombre de terres aussi. C'est des choix personnels aux gens qui sont touchés.

4225

C'est de la façon un peu dont on le voit avec les compensations financières. Il y a des possibilités que ces gens-là ont. Ils le font d'ailleurs, ils améliorent leur terre avec le temps, et puis ils les agrandissent à certains endroits où ils sont capables de le faire.

Donc c'est la façon dont on le voit actuellement.

4230

PAR LE PRÉSIDENT:

Puis les terres que vous traversez sont de quelle qualité?

4235

PAR M. CARL LABERGE:

Je pourrais peut-être demander à monsieur Cormier qui est agronome, qui a travaillé sur l'étude d'impact, qui pourrait venir répondre à cette question-là.

4240

PAR M. DENIS CORMIER:

Monsieur le Président, bonsoir. Il y a beaucoup de variétés dans les sols. C'est des sols de classes 2 à 7.

4245

Donc on n'a pas les meilleurs sols. Les sols de classe 2 sont limités souvent au niveau du drainage dans la zone qui nous intéresse.

Donc c'est le principal facteur limitant. Sinon, il manque à l'occasion de matières organiques.

4250

Mais c'est des sols qu'on peut utiliser pour des céréales, comme les agriculteurs le font actuellement.

Le principal facteur limitant l'utilisation de ces terres-là, c'est le drainage.

4255

PAR LE PRÉSIDENT:

Et les terres qui vont être traversées où il y a une perte, c'est des terres de catégorie 2? Parce que vous dites que c'est de 2 à 7, mais c'est des segments de 2 à 7 juste sur ces quelques kilomètres là?

4260

PAR M. DENIS CORMIER:

Oui, oui.

4265

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est très très variable?

PAR M. DENIS CORMIER:

4270

C'est très variable.

PAR LE PRÉSIDENT:

4275

OK. C'est bon. Votre deuxième question, monsieur Lavoie!

PAR M. BRUNO LAVOIE:

4280

Ma deuxième question viendrait pour le lot 140-141-142 qui concerne la tourbière au trait-carré du rang Saint-Joseph!

4285

Puis dans le rang Saint-Joseph en haut, au bord de la route de Grande-Anse, ils ont créé, quand ils ont fait la route de Grande-Anse, ils ont créé un milieu humide avec mon terrain, ma tourbière, parce qu'il y avait un fossé l'autre bord, l'autre côté, au trait-carré, on le voit, le fossé.

Il y avait un fossé, puis là, quand ils ont fait la route de Grande-Anse, ils ont pas refait de fossé.

4290

Présentement, ça a inondé. Il y avait du bois, puis il est tout mort.

Ça, tous les gars par ici qui connaissent le secteur vont vous le confirmer.

4295

Présentement, mais qu'ils refassent la desserte, ils vont tu pouvoir, je voudrais qu'ils me creusent un fossé pour pouvoir drainer ma terre, ma tourbière. Une tourbière, ça se cultive, puis ça fait de la belle terre noire, puis ça fait des maudits bons jardins, puis n'importe quoi!

Puis pour moi, l'agriculture, c'est plus important que les milieux humides! L'agriculture, pour moi, ça nous concerne tous!

4300

PAR LE PRÉSIDENT:

On est d'accord, ça nous concerne tous!

PAR M. BRUNO LAVOIE:

4305

Je voudrais savoir s'il va me creuser un fossé.

PAR LE PRÉSIDENT:

4310 Monsieur Laberge.

Vous comprenez que c'est une question difficile!

PAR M. BRUNO LAVOIE:

4315

C'est une question difficile, c'est une réponse facile! Il a rien qu'à dire oui!

PAR M. CARL LABERGE:

4320

Dans ce que vous dites, vous parlez du chemin de la Grande-Anse, c'est sûr que, bon, c'est pas nous qui avons fait ce chemin-là. Les impacts qu'il y a eus à cette époque-là sur votre propriété, on peut pas vraiment, nous, on peut pas vraiment en parler, là.

4325

Nous, ce qu'on nous demande, quand on fait un projet comme ça, c'est d'avoir le moins d'impacts possible sur tout, sur l'environnement, sur l'agriculture, sur les milieux humains. Donc on nous demande d'avoir un projet qui s'harmonise le mieux avec le milieu.

4330

Puis il y a une contradiction dans la protection des milieux humides et le développement de ces milieux humides là en milieu agricole, donc dans ce qu'on nous demande, on nous demande de pas drainer les milieux humides là au niveau de la protection de ces milieux-là.

4335

Donc c'est sûr qu'actuellement, on n'a pas prévu de creuser de fossé à cet endroit-là, pour la raison qu'actuellement, il y en a pas. S'il y en aurait eu un, on aurait restitué, on vise à pas avoir d'impact sur ce qui existe actuellement.

4340

On peut pas, avec ce projet-là, on peut pas réparer ce qui a été fait par d'autres personnes à d'autres époques.

C'est la meilleure réponse que je peux vous donner.

PAR M. BRUNO LAVOIE:

Tu es pas obligé de le réparer, mais tu es pas obligé de commettre la même erreur!

4345 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Écoutez, monsieur Lavoie, je suis convaincu que dans votre mémoire ou votre témoignage, vous allez faire état de ça!

4350 **PAR M. BRUNO LAVOIE:**

Au moins, je vais vous dire une chose, je suis chez nous, je peux tu creuser un fossé chez nous?

4355 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va poser la question au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs! Madame Rail.

4360 **PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL:**

Bonjour! Alors si chez vous, en fait, c'est un environnement qui est ramené à la définition d'un milieu humide, je vais vous répéter un peu ce que j'ai dit tout à l'heure.

4365 Comme c'est protégé par la loi, il faut passer à travers la procédure. Il faut que vous demandiez la permission au ministère, demander un certificat d'autorisation pour obtenir l'autorisation.

4370 Selon les circonstances de votre projet, ça va être analysé, puis on va vous donner une réponse.

Donc il suffit simplement de faire la demande, de déposer une demande auprès de la Direction régionale.

4375 **PAR M. BRUNO LAVOIE:**

Oui, mais ça m'avance pas pareil, parce que le fossé était existant, puis ils l'ont coupé. Puis présentement, si l'eau s'en va pas, c'est pas eux autres, comme il dit, qui l'ont fait, mais c'est pas la même gamique.

4380 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est un sujet compliqué.

4385 Mais peut-être que je vais poser une autre question au ministère! Il y a aussi la Loi sur la protection du territoire agricole qui prévoit un certain nombre d'activités pour les terres, le maintien de l'agriculture, qui peut prévoir le drainage des terres, j'imagine?

4390 Puis il y a la Loi de la qualité de l'environnement. Est-ce qu'il y en a une qui prédomine sur l'autre ou il y en a une qui soumet des milieux humides dans des territoires agricoles à la Loi de protection du territoire agricole?

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL:

4395 Ce que je peux dire, je peux pas dire si l'une prédomine sur l'autre, ce que je peux dire, c'est que pour que le projet, avant que le ministère va décider d'approuver ou de refuser ou de proposer des changements au projet, il faut que le projet soit accepté par la Commission de la protection du territoire agricole.

4400 Donc nous, on va s'assurer qu'il y a eu une décision favorable, lorsque le projet touche les lots agricoles, de la part de la CPTAQ, avant de prendre notre décision sur le projet.

Maintenant, il faut penser que les terres agricoles et les milieux humides, il y en a pas nécessairement un qui est plus important que l'autre aux yeux du ministère.

4405 Dans la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, on considère tous les éléments du projet, donc les éléments environnementaux, comme les milieux humides sont importants, mais les impacts sociaux sur les gens sont importants, les impacts sur les terres agricoles sont aussi considérés. Tout ça est considéré, tout est considéré comme important.

4410 Mais les milieux humides, historiquement, ont été beaucoup impactés au profit des terres agricoles. Et je dis ça simplement parce qu'il faut penser que les milieux humides rendent des services écologiques aux terres agricoles, et si on n'en garde jamais, si on les perd tous, on va perdre ces services-là que les milieux humides rendent aux terres agricoles.

4415 Il faut penser aussi à en protéger, des milieux humides, et ils ont été largement historiquement impactés au profit des terres agricoles.

4420 Mais on considère aussi les impacts sur les terres agricoles dans la Procédure, c'est aussi important pour nous.

PAR LE PRÉSIDENT:

4425 Parfait. Donc monsieur Lavoie, ça va être dans votre mémoire, vous nous ferez état de vos préoccupations.

PAR M. BRUNO LAVOIE:

4430 J'ai une sous-question. Le milieu urbain a pas mal été plus dangereux, le milieu urbain, présentement, il est pas mal plus dangereux pour les territoires agricoles que les milieux humides, que nous autres on va avoir emprunté sur le milieu humide!

PAR LE PRÉSIDENT:

4435 Oui, ça, c'est ce qu'on appelle un commentaire, et ça va rentrer dans votre mémoire, je suis convaincu, votre témoignage.

Merci monsieur Lavoie.

4440

GÉRARD GUAY

PAR LE PRÉSIDENT:

4445

Je déclare le registre sur le point de fermer. S'il y a quelqu'un qui s'inscrit maintenant, il est encore possible. J'ai sur ma liste monsieur Guay, et j'ai monsieur Marc-André Boivin.

Donc je vais appeler d'abord monsieur Guay.

4450

PAR M. GÉRARD GUAY:

Bonsoir encore monsieur le Président.

4455

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir monsieur Guay.

PAR M. GÉRARD GUAY:

4460

Mon épouse m'a devancé un petit peu tout à l'heure, mais elle a pas tout à fait complété! Lorsqu'elle parlait de la zone industrielle, je mentionnais en début que moi, à l'époque, j'avais demandé un permis pour faire mon laboratoire apicole, j'avais de quoi à aller jusqu'à une quarantaine de ruches, ce qui est un bon rucher, là, ça, ça m'avait été refusé à l'époque, parce que j'étais en milieu industriel.

4465

Il faut savoir que j'avais demandé aussi qu'on ait une enclave, c'est-à-dire la maison, le vieux hangar en arrière, question de nous protéger, parce qu'en cas de feu, si tu es détruit à plus de soixante pour cent (60 %) dans une zone industrielle, tu n'as plus le droit de reconstruire.

4470

Alors imaginez-vous le stress! Et moi, même mon assureur, mon courtier à l'époque, Meloche Monnex, refusait de m'assurer de nouveau. Alors j'avais été obligé de mettre toute la pression possible des anciens de l'Université de Montréal pour qu'ils me gardent. Ils m'ont gardé, mais ça nous a doublé nos assurances.

4475

Et qui plus est, ça nous a mis captifs de la Caisse populaire de Chicoutimi. Qui veut demeurer toute sa vie avec une hypothèque avec une caisse populaire, là! Les caisses sont de charte provinciale, les banques de charte fédérale, alors nous, on a été captifs pendant des années.

4480

Alors ce que je demande à monsieur Coulombe qui mentionnait tout à l'heure...

PAR LE PRÉSIDENT:

4485

Vous le demandez à moi!

PAR M. GÉRARD GUAY:

4490

Oui d'accord, pardon! Ce que je demande, c'est qu'on mentionnait tout à l'heure, je sais pas si c'est monsieur Coulombe qui l'a dit ou quelqu'un d'autre, qu'ils avaient pas vraiment besoin d'aller plus loin que la zone en bleu.

4495

Alors qu'est-ce qu'on fait, nous, dans la zone industrielle? Parce qu'il faut savoir que la terre s'étire sur trois kilomètres (3 km) de long. On a été les seuls dans le coin à être zonés industriels.

Qu'est-ce que j'ai fait au frère André pour être zoné industriel pendant vingt (20) ans?

4500 Est-ce qu'on pourrait pas être sorti de cette zone-là pour la partie restante et commencer notre vie? J'en fais la demande ce soir à la Ville.

PAR LE PRÉSIDENT:

J'imagine que cet élément-là va apparaître dans votre mémoire?

4505 **PAR M. GÉRARD GUAY:**

Absolument, monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

4510 Mais je vais quand même demander, est-ce que c'est possible, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ou du développement du schéma d'aménagement, de prévoir ce genre d'enclave ou de protéger quelques résidences qui existent à l'intérieur d'un secteur industriel? Je parle de légalement, là. Je parle pas des intentions municipales.

4515 **PAR M. DENIS COULOMBE:**

Écoutez, c'est de la planification. Au départ, il faut établir un petit peu quelles sont les visions d'aménagement, quelles sont les grandes orientations.

4520 À partir de là, à ce moment-là, quand on dit que ce secteur-là, pour la municipalité, le meilleur usage qu'on peut en faire, c'est un usage industriel, c'est une réserve industrielle.

Donc c'est une décision municipale qui a été prise par rapport à ça.

4525 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et s'il y a des résidences là-dedans, quel est leur statut?

4530 **PAR M. DENIS COULOMBE:**

À ce moment-là, présentement, ces résidences-là sont protégées par droits acquis. Donc elles peuvent continuer d'exister.

4535 Et monsieur a raison. Demain matin, à ce moment-là, il arriverait un incendie, n'importe quoi, étant donné que l'usage résidentiel est non compatible avec l'usage industriel, à ce moment-là, bien, il aurait pas le droit de reconstruire.

PAR M. GÉRARD GUAY:

4540 C'est ça, c'est qu'à l'époque, j'en avais fait la demande, même à l'administration Richard, et on m'avait dit, je parle du laboratoire apicole, que je faisais de l'étalement urbain, imaginez-vous!

Alors depuis vingt (20) ans, dans le rang Saint-Martin et autour, s'il y a pas eu trente (30) nouvelles bâtisses, il y en a pas eu une! Je pense qu'on m'avait pris en grippe, en tous les cas!

4545

Ma deuxième question, monsieur!

PAR LE PRÉSIDENT:

4550 Oui, allez-y. Je suis sûr que ça va être dans votre mémoire!

PAR M. GÉRARD GUAY:

4555 Si on calcule qu'en août 89, j'avais eu un permis de rénover, dûment payé et émis par la Ville, puis quelques mois plus tard, on me place en zone industrielle, monsieur Coulombe, sachant que légalement, une ville, lorsqu'elle réserve un terrain, elle envoie un avis de réserve, elle dit, on te réserve pour un projet, et sachant que cet avis-là, au bout de deux (2) ans, est renouvelable pour un autre deux (2) ans, mais qu'après ça, c'est terminé, on peut donc penser – puis là, je parle aussi du permis de remblai-déblai que j'ai payé douze cents dollars (1200 \$), qui m'a jamais été remboursé, même si j'en ai fait la demande à monsieur Jean le citoyen d'abord Tremblay, et qu'on a érigé une clôture dite de protection pour je sais pas quoi, internationale, est-ce que j'ai pas été réservé assez à votre goût pour que cette ville-là ne puisse pas ni nous acheter, ni nous exproprier, sauf que d'y aller de gré à gré et avec fortes compensations?

4560

4565 Et je vous dis que je sors ce soir, monsieur le Président, j'avais pas le goût de venir ici ce soir, je suis très très aigri par vingt (20) ans passés dans cette chose-là, et ça fera partie de mon mémoire!

PAR LE PRÉSIDENT:

4570

J'en doute pas que vous êtes aigri.

PAR M. GÉRARD GUAY:

4575 Imaginez-vous que j'ai deux (2) adolescents qui ont été élevés là-dedans!

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais j'imagine que vous allez faire un mémoire parce...

4580

PAR M. GÉRARD GUAY:

Ils portent le carré rouge aujourd'hui pour la même raison que leur père, parce qu'on a eu une pestilence administrative qui nous suit au niveau municipal, provincial et fédéral depuis vingt (20) ans. C'est dur! Merci beaucoup.

4585

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Guay.

4590

MARC-ANDRÉ BOIVIN

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'est ajouté à la liste, en arrière?

Donc je vais aller à monsieur Marc-André Boivin!

4595

4600

PAR M. MARC-ANDRÉ BOIVIN:

Bonjour monsieur le Président.

4605

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir.

PAR M. MARC-ANDRÉ BOIVIN:

Moi, je suis propriétaire de terres agricoles quand on traverse le rang Saint-Joseph.

Moi, je voudrais juste savoir sur quoi l'agronome s'est basé pour dire que c'est des terres qui étaient mal drainées, puis que c'était des terres qui étaient pas vraiment riches en culture?

4610

4615

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Laberge.

4620 **PAR M. CARL LABERGE:**

Bien, je vais demander à monsieur Cormier de venir répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

4625

Monsieur Cormier!

PAR M. DENIS CORMIER:

4630 Seulement rectifier! J'ai pas dit que c'était des terres mal drainées. C'est des terres qui, par leurs caractéristiques, ont une limitation par le drainage.

Donc si l'agriculteur fait un bon drainage, il va pouvoir cultiver ces terres-là.

4635

Mais naturellement, ces terres ont une limitation qui est le drainage.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça, c'est dans les classifications des terres agricoles.

4640

PAR M. DENIS CORMIER:

Oui, exact. C'est les scientifiques qui ont étudié la pédologie des sols, la structure des sols et qui ont classifié ces sols-là.

4645

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça. Donc si vous voulez produire, il faut drainer.

4650

PAR M. DENIS CORMIER:

C'est ça.

PAR M. MARC-ANDRÉ BOIVIN:

4655

Puis il a précisé que tout ce qu'on pouvait faire, c'est des céréales sur ces terres-là? En agriculture, qu'est-ce que vous voulez faire d'autre que des céréales?

PAR M. DENIS CORMIER:

4660

Bien, il y a des sols organiques qui pourraient servir à faire du maraîcher.

PAR M. MARC-ANDRÉ BOIVIN:

4665

OK.

PAR M. DENIS CORMIER:

4670

Ce que je disais, c'est que moi, l'observation que je fais, c'est que vous faites surtout des céréales sur ces terres-là ou des fourrages, pour ceux qui ont des animaux.

PAR M. MARC-ANDRÉ BOIVIN:

4675

OK, c'est beau, c'était juste ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

4680

Merci monsieur Boivin.

PIERRE GIRARD

PAR LE PRÉSIDENT:

4685

Monsieur Girard! Bonsoir monsieur.

PAR M. PIERRE GIRARD:

4690

Bonsoir. J'ai des commentaires qui m'ont amené des questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous allez être bref dans votre préambule!

4695

PAR M. PIERRE GIRARD:

Oui, ça va être très bref, je vais être le plus bref!

4700

Je suis agriculteur. En 2050, il va y avoir deux milliards (2 G) de personnes de plus à nourrir sur la terre.

Je regarde les milieux humides, moi, j'ai toujours développé ma terre en prenant des petits coins, en améliorant des petits coins à chaque année, en remettant de la terre en culture à chaque année.

4705

Mais à soir, j'apprends que j'ai plus le droit de le faire.

Moi, je voudrais savoir c'est qui, ma terre est là, bien, une partie de ma terre est où c'est marqué "perte de potentiel", je voudrais savoir, pour garder toute la partie boisée humide que je suis capable de mettre en culture en quelques années, puis qui pourrait me rapporter, c'est qui qui va – j'aide à améliorer la santé de la planète, mais c'est juste moi qui paie ou s'il y a quelqu'un qui va compenser pour ça?

4710

Moi, j'ai un potentiel agricole là-dedans, un potentiel de revenu annuel et là, je ramasse un peu la forêt chaque année, mais c'est qui qui va payer pour ça?

4715

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce que vous perdez un potentiel de production?

4720

PAR M. PIERRE GIRARD:

Bien moi, quand j'ai acheté cette ferme-là, dans ma tête, c'était de la mettre en culture, puis d'aller chercher le plein potentiel.

4725

Je cultive dans les côtes, dans les terrains très abrupts que j'améliore, puis j'ai cette partie-là qui est bien plane, qui est une terre que je vais être capable de faire du maïs, puis là, je viens de me faire dire que je peux plus y toucher!

4730

PAR LE PRÉSIDENT:

4735 Je vais laisser madame Rail répondre. Je pense que ce que j'ai compris de madame Rail, puis elle pourra me corriger si j'ai compris un peu de travers, j'ai compris qu'il s'agissait pas d'interdire, il s'agissait de demander.

Ça veut dire qu'il y aurait – puis vous me corrigez, mais j'imagine que c'est vers ça que vous allez aller, je vous laisser continuer, finalement!

4740 **PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL:**

En fait, oui, c'est pas que le ministère l'interdit, c'est que par la réglementation, vous devez demander un certificat d'autorisation.

4745 Votre cas va être analysé comme pour les autres personnes, et il y a une décision qui sera rendue.

C'est des dossiers qui sont analysés au cas par cas, et toutes les circonstances sont donc considérées, comme décrivait madame Tremblay tout à l'heure.

4750 On vous demande de faire la démarche, de demander au bureau à Jonquière pour remplir le formulaire, puis les gens vont vous guider, vont vous donner l'information.

PAR M. PIERRE GIRARD:

4755 Je suis la cinquième génération d'agriculteurs chez nous, l'agriculture, on sait comment la faire, puis on n'a pas été habitué à demander des permissions! Puis notre terre, on l'aime pas mal plus probablement que le ministère de l'Environnement peut l'aimer!

4760 Puis il y a une sixième génération qui s'en vient, puis j'ai un peu de misère avec ça.

4765 Mais moi, ce que je veux savoir, si la réponse est non, si je demande la permission de mettre ça en culture, puis la réponse est non, qui va me payer pour la laisser comme ça? Déjà le cap à l'Ouest, on s'est fait dire qu'il fallait pas bûcher les arbres, parce que les touristes, il fallait qu'il voit que ce soit beau, sans compensation.

4770 Là, ça va tu être encore sans compensation? Parce que je sais qu'il y a des pays qui sont compensés pour rester, pour laisser des terres humides, moi, je veux juste être, je veux savoir qui va compenser.

PAR LE PRÉSIDENT:

4775 Ce qu'on va faire, c'est qu'on va demander à madame Rail s'il y a des cas de milieux humides qui auraient été compensés au Québec, discutés avec les producteurs agricoles, puis qu'ils ont décidé que compte tenu du milieu humide, pour le protéger pour la société et la collectivité, le producteur va être compensé pour ça.

Est-ce qu'au Québec, il y a des cas comme ça qui sont documentés?

4780 **PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL:**

Malheureusement, je suis pas au courant, mais je pourrais me renseigner puis vous arriver avec une réponse, rapidement.

4785 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Donc on vous demande d'essayer si c'est possible dans les vingt-quatre (24) heures.

4790 Donc on va tenter d'avoir une réponse rapide à votre question, puis j'espère que vous allez venir nous témoigner au moment des mémoires au mois de juin pour cette position-là.

PAR M. PIERRE GIRARD:

4795 Honnêtement, plutôt qu'avoir une charité, j'aimerais mieux être capable d'exploiter mon entreprise comme je le pense.

PAR LE PRÉSIDENT:

4800 Je pense que c'est bien ce qu'on a entendu.

PAR M. PIERRE GIRARD:

4805 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

4810 Merci monsieur.

DANIELLE MACKIN

PAR LE PRÉSIDENT:

4815 J'appelle maintenant madame Mackin.

PAR Mme DANIELLE MACKIN:

4820 Bon, ma question, sachant que ça fait douze (12) ans qu'on est zoné industriel et que le port de Grande-Anse existe depuis vingt-cinq (25) ans maintenant, vingt-cinq–vingt-six (25-26) ans, dans les plans quinquennaux, est-ce qu'il y avait des objectifs pour acheter les terrains?

PAR LE PRÉSIDENT:

4825 Dans les plans quinquennaux de l'Administration portuaire?

PAR Mme DANIELLE MACKIN:

4830 Oui, est-ce qu'ils avaient un objectif pour acheter les terrains qu'ils convoitaient?

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous parlez de quels terrains?

4835 **PAR Mme DANIELLE MACKIN:**

De tous les terrains, je veux dire.

PAR LE PRÉSIDENT:

4840 Où il y avait l'emprise?

PAR Mme DANIELLE MACKIN:

4845 Oui, toute l'emprise où on prévoyait avoir une usine à grand gabarit à l'époque. On a zoné ces terres-là industrielles pour des besoins futurs, est-ce que de leur côté, est-ce qu'ils avaient, dans la planification, des objectifs d'acheter ces terres-là petit à petit? C'est juste ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

4850

Monsieur Laberge.

PAR M. CARL LABERGE:

4855

Je vais demander à monsieur Bouchard de répondre.

PAR M. ALAIN BOUCHARD:

4860

Dans la planification en haut du parc industriel maritime intermodal, la planification a été d'acheter ces terrains-là depuis le début, après que le terminal a été construit.

Le désir d'acheter ces terrains-là, c'était la Ville, Ville de La Baie qui, à l'époque, devait acheter ces propriétés-là.

4865

Le parc comme tel, au lieu que ce soit la Ville qui fasse l'achat de ces terres-là, c'est nous qui avons pris la charge d'acheter ces terrains-là, simplement.

PAR LE PRÉSIDENT:

4870

Puis est-ce que vous avez un plan de développement? Votre dernier plan de développement ou le plan de développement en cours ou le plus récent?

PAR M. ALAIN BOUCHARD:

4875

Dans le plan d'utilisation des sols qui date de plusieurs années, disons qu'on est à le refaire avec tous les nouveaux objectifs de développement et puis notre futur, c'était ciblé, le parc industriel a toujours été là.

4880

Et puis même, on l'a même changé, peut-être qu'il est moins grand qu'on le prévoyait au départ. Il était plus confiné à des espaces où est-ce que les terrains sont plus facilement aménageables.

4885

Et puis c'était dans notre planification de départ, ça faisait partie aussi de Ville de La Baie à l'époque, mais ça a toujours fait partie de la planification, un site industrialoportuaire qui était là, et puis tu avais le terminal en bas.

PAR LE PRÉSIDENT:

4890 Et vous êtes pas tenu de soumettre un plan de développement, genre 2010-2015 ou 2012-2017?

PAR M. ALAIN BOUCHARD:

4895 On a un plan d'utilisation des sols qui est rendu public quand on le complète. On a donné un mandat dernièrement pour élaborer une mise à jour de notre plan d'utilisation des sols.

4900 Et puis ce plan-là, quand il va être complété, il va être rendu public. Selon la loi, on a des procédures à suivre, nous autres, également, alors on va rendre selon la loi, puis il va y avoir une séance d'information publique sur ce plan-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Puis l'échéance pour cette révision de plan là, c'est?

4905 **PAR M. ALAIN BOUCHARD:**

Disons qu'à l'automne prochain, on devrait avoir le plan qui va être disponible à l'automne prochain.

4910 Puis la séance d'information publique sera tenue à ce moment-là. Ça paraît dans les journaux, puis les gens peuvent se présenter puis poser les questions qu'ils veulent présenter à ce sujet-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4915 Parfait.

PAR Mme DANIELLE MACKIN:

4920 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

4925 Merci madame.

ALLYRE GAGNON

PAR LE PRÉSIDENT:

4930

Monsieur Gagnon.

PAR M. ALLYRE GAGNON:

4935

Disons que le tracé est situé en territoire agricole, par conséquent soumis à une autorisation de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles.

Je voudrais savoir sur quelle superficie l'autorisation a été demandée, la superficie terrain?

4940

Est-ce qu'elle a été demandée juste sur la desserte, sur les surplus qu'ils veulent avoir?

Parce que c'est un morcellement, puis le but de la loi, le but principal, c'est d'éviter le morcellement.

4945

Alors je voudrais savoir sur quelle superficie totale la permission a été demandée, et où ils en sont rendus avec cette autorisation à venir?

PAR LE PRÉSIDENT:

4950

Parfait. Est-ce que le dossier est ouvert à la CPTAQ?

PAR M. CARL LABERGE:

4955

Actuellement, on est à compléter. Cette demande-là devrait être transférée à la CPTAQ au cours des prochains jours.

Les portions qui sont visées dans la demande sont les lots qui sont visés par l'emprise de trente mètres (30 m) puis de cinquante mètres (50 m) dans cette zone-là, plus les lots résiduels qu'on acquiert, sur lesquels on a des ententes.

4960

Donc ça varie dans certains cas.

PAR LE PRÉSIDENT:

4965

Donc le dossier va être prêt bientôt?

PAR M. CARL LABERGE:

4970 Il va être acheminé dans les prochains jours. C'est un dossier relativement complexe, il inclut beaucoup de lots différents et de propriétaires différents, avec des résidus à certains endroits.

4975 Par exemple, de ce côté-là, on vous a expliqué qu'on tentait d'acquérir ces résidus-là. Donc ceux sur lesquels on a des ententes sont inclus dans la demande, et puis il y a certains autres résidus, par exemple le long du chemin de la Grande-Anse, par exemple ici, il y a des endroits où il y a une petite distance, il y a des résidus qui sont créés, donc qui font partie de la demande aussi, pour pas laisser de terrains avec un vide entre les deux (2).

4980 Puis je dirais que l'essentiel des terrains, c'est la desserte ferroviaire, plus certains résidus qui ont lieu d'être demandés.

Mais par exemple, le vingt mètres (20 m) supplémentaire est pas demandé, celui sur lequel on a des ententes avec la plupart des propriétaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

4985 Parfait. Puis la superficie totale que vous demandez? Qu'est-ce que vous demandez, c'est un dézonage ou un changement d'usage?

PAR M. CARL LABERGE:

4990 On demande trois (3) choses. On demande un lotissement, dans un premier temps, parce qu'on a besoin de définir l'emprise.

4995 On demande une aliénation pour pouvoir acquérir l'emprise.

Puis on demande un usage autre qu'agricole là-dessus, pour pouvoir effectuer le projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

5000 Donc c'est un dézonage?

PAR M. CARL LABERGE:

5005 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est un changement de zonage?

5010 **PAR M. CARL LABERGE:**

C'est une autorisation pour un usage autre qu'agricole. C'est pas une exclusion.

PAR LE PRÉSIDENT:

5015

C'est pas une exclusion, OK. Et à quoi correspond la superficie totale que vous demandez? Si vous êtes rendus à déposer le dossier!

PAR M. CARL LABERGE:

5020

On n'a pas cette information-là rapidement sous la main.

PAR M. YVES-YVES BOUCHARD:

5025

On pourrait vous fournir le calcul.

PAR LE PRÉSIDENT:

5030

Parfait. Ce qu'on aimerait, c'est que vous déposiez l'équivalent du dossier que vous allez déposer à la CPTAQ version DVD, parce que je sais qu'il y a beaucoup de photos et que c'est volumineux!

Pour nous, ça va nous permettre de voir les superficies aussi, puis de comprendre mieux l'impact du projet.

5035

Nous aurons la réponse!

PAR M. ALLYRE GAGNON:

5040

Si je comprends bien, ils ont fait la demande sur les parties où ils ont des ententes de signées avec les propriétaires, mais pas où ils n'ont pas d'entente de signée?

PAR LE PRÉSIDENT:

5045

Ça, c'est une autre question. Je pense pas d'avoir entendu nécessairement ça.

Si vous avez pas encore conclu avec un propriétaire, ça va dans la même demande ou ça va dans une demande suivante?

PAR M. CARL LABERGE:

5050

Non, par exemple, sur l'emprise, on le demande complètement, puis aux endroits où il y a des résidus, seulement lorsqu'on a des ententes avec les propriétaires ou des endroits où ce serait vraiment très évidemment, où les espaces seraient minimales, donc on peut pas faire autrement.

5055

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Donc ça comprend toute l'emprise de toute la voie ferrée, plus les résidus pour lesquels il y a des ententes.

5060

Et éventuellement, peut s'ajouter à la demande, une annexe j'imagine...

PAR M. CARL LABERGE:

Oui, pour d'autres résidus, exactement, oui.

5065

PAR M. ALLYRE GAGNON:

Ma deuxième question, je voudrais savoir, au sujet des lots 416 et 417, la partie où va être érigée la voie de garage qu'ils appellent, est-ce qu'ils ont des pouvoirs d'expropriation?

5070

PAR LE PRÉSIDENT:

Sur les lots 416 et 417?

5075

PAR M. ALLYRE GAGNON:

Où vont être érigées les voies de garage.

PAR LE PRÉSIDENT:

5080

OK, s'il y a des pouvoirs d'expropriation sur les voies de garage.

PAR M. CARL LABERGE:

5085 Étant donné qu'elles font partie intégrante du projet, on va le demander, oui, sur le cinquante mètres (50 m) à cet endroit particulier là, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

5090 La réponse est oui.

Vous voulez ajouter quelque chose, monsieur Bouchard?

PAR M. ALAIN BOUCHARD:

5095 Monsieur le Président, je voudrais apporter une précision. Je pense que monsieur Gagnon, il y a peut-être quelque chose, la voie de garage, c'est des voies d'évitement pour les wagons. Il y a pas d'activité industrielle autour.

5100 **PAR M. ALLYRE GAGNON:**

Bien, je veux dire, si je vois ça, il va y avoir des voies, puis ça va tourner?

PAR M. ALAIN BOUCHARD:

5105 Non. Je pense qu'il y a une mauvaise interprétation de votre part.

PAR M. CARL LABERGE:

5110 Monsieur Gagnon, c'est exactement comme c'est dessiné là. Si vous voyez bien ici, on voit qu'il y a un élargissement de l'emprise, et puis qu'au lieu d'avoir seulement – vous voyez ici, il y a une seule voie, et puis ici, on tombe à trois (3) voies, on a trois (3) voies, trois (3) voies, puis on retombe à une seule voie.

5115 C'est seulement des voies en parallèle qu'on prévoit.

PAR M. ALLYRE GAGNON:

5120 OK. Je comprends.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ça veut dire que si jamais il y a un embouteillage...

5125 **PAR M. CARL LABERGE:**

On peut laisser passer des wagons, on a besoin de ça en ferroviaire, des voies d'évitement.

5130 **PAR M. ALLYRE GAGNON:**

Mais à cet endroit-là, il a des pouvoirs d'expropriation?

PAR LE PRÉSIDENT:

5135 Oui, c'est ce qu'on a compris.

PAR M. ALLYRE GAGNON:

C'est ce que je veux savoir.

5140

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Gagnon.

5145

Madame Bisson.

PAR LA COMMISSAIRE:

Ce serait une question pour monsieur Bouchard!

5150

Où est-ce qu'on pourrait trouver le plan de développement de l'Administration portuaire du Saguenay dont vous avez parlé, sur Internet?

PAR M. ALAIN BOUCHARD:

5155

On peut vous le faire parvenir.

PAR LA COMMISSAIRE:

5160

Oui, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous vous le demandons.

5165

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

5170

Bien! Écoutez, il me reste à fermer cette première partie d'audience! Pour ne rien oublier, je regarde le discours.

Le registre étant fermé, ceci clôt officiellement la première partie de l'audience publique.

5175

La Commission constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à différentes questions. Nous vous rappelons que nous souhaitons recevoir dans les vingt-quatre (24) à quarante-huit (48) heures les réponses.

5180

Et je rappelle à tout le monde que ces réponses vont être mises sur Internet et vont être mises dans les centres de documentation. Vous pourrez les consulter pour compléter votre information, pour éventuellement élaborer votre mémoire ou faire état d'un témoignage auprès de la Commission.

5185

Ces renseignements seront aussitôt rendus publics, donc comme je viens de le mentionner, pour la préparation de vos mémoires dans la deuxième partie de cette audience qui aura lieu le 18 juin à dix-neuf heures (19 h), et ça aura lieu ici même, à la salle de Banquet de l'Auberge de la Grande-Baie de La Baie.

5190

Entre-temps, la Commission n'a pas terminé ses travaux. La Commission a aussi son propre questionnement qu'elle a passé en partie ce soir; elle va assurément adresser des questions aux différentes personnes-ressources comme au promoteur, pour réussir à avoir les renseignements les plus pertinents, pour pouvoir continuer son enquête.

5195

Toutes ces réponses qui seront obtenues, je vous le rappelle, seront déposées dans les sites de consultation disponibles à cet effet et sur le site Web du BAPE.

5200

Je vous rappelle aussi qu'il est important pour nous que vous nous manifestiez votre intention de déposer un mémoire ou de présenter ce mémoire devant la Commission ou encore si vous avez l'intention de déposer une opinion verbale.

Si vous savez déjà que vous voulez en faire un, vous pouvez déjà aviser madame LeBlanc, la coordonnatrice de la Commission, ou sinon, au plus tard le 4 juin.

5205 Si jamais au 4 juin, vous êtes pas encore sûr que vous voulez déposer un mémoire, avisez-nous quand même plus tard que le 4 juin. Mais l'intérêt du 4 juin, c'est que ça nous permet de faire les réservations, d'organiser notre logistique au mieux possible. Si on attend trente-cinq (35) mémoires, c'est pas pareil comme si on en attend dix (10).

5210 Mais je ne veux pas limiter, la Commission ne désire absolument pas limiter l'intervention en mettant cette date. Donc si vous voulez, après le 4 juin, nous aviser, vous nous avisez. Donc on a mis à dix-sept heures (17 h) le 4 juin.

5215 Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, nous vous demandons de nous transmettre ce mémoire au plus tard le 14 juin à dix-sept heures (17 h).

5220 Encore ici, on se retrouve le 18 juin, pour la deuxième partie de l'audience, si on a votre mémoire avant, on va en prendre connaissance avant. On aura peut-être des questions à vous poser pour mieux comprendre votre propos.

5225 Si vous êtes pas capable, pour différentes raisons, de déposer pour cette date, c'est pas grave, ne vous retenez pas. Si vous avez un témoignage, vous pouvez venir le faire et nous aviser après, comme si vous avez un mémoire, vous pouvez apporter des copies avec vous, cinq (5) copies, et puis à ce moment-là, on prendra connaissance de votre mémoire en même temps que vous allez le présenter.

5230 Si jamais vous voulez rédiger un mémoire, le BAPE a produit sur son site Web un guide de rédaction. Donc si vous vous demandez comment c'est constitué, vous pouvez consulter ce guide sur le site Web du BAPE. Et je pense qu'à l'arrière de la salle, il y a aussi une copie disponible à cet effet, n'est-ce pas!

Peut-être pour illustrer, un mémoire, des fois, c'est une lettre, c'est une page. Des fois, c'est un ensemble de considérants avec une conclusion.

5235 Des fois, c'est un document extrêmement bien documenté, élaboré, qui permet de comprendre vos arguments.

5240 Et ce qui est important pour la Commission, c'est pas de savoir si vous êtes pour ou contre le projet. Ça, c'est intéressant, mais on calcule pas le nombre de mémoires pour, le nombre de mémoires contre.

Ce qu'on a besoin, c'est des arguments, quels sont vos arguments en faveur du projet, quels sont vos arguments pour améliorer le projet, quels sont vos arguments contre le projet!

5245 Et c'est sur la base des arguments qu'on développe le rapport, le mémoire, c'est pas sur la base du nombre de pour, de contre ou d'indécis.

En deuxième partie d'audience, la disposition de la salle est bien différente. Il y aura toujours cette table d'intervenants.

5250 Les promoteurs seront des citoyens, sont invités comme des citoyens, ils peuvent être présents. Les personnes-ressources seront dans la salle possiblement comme des citoyens également, si elles le désirent, elles sont bienvenues.

5255 Nous aurons un échange entre vous, les intervenants qui présentez, et la Commission.

La deuxième partie est vraiment exclusivement consacrée à la présentation de vos opinions, l'opinion des groupes, des citoyens, des municipalités, des organismes municipaux, paramunicipaux sur le projet et ses répercussions.

5260 Je vous accorderai à chacun quinze (15) minutes pour présenter. Si vous en prenez cinq (5), c'est pas grave. Jusqu'à quinze (15), après, je commence à titiller un peu, je peux vous aviser d'accélérer ou de terminer, de conclure. Rappelez-vous que nous aurons lu vos mémoires, on les connaît.

5265 Il va de soi que ma collègue et moi pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points.

Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la Commission.

5270 Je vous rappelle que tout à l'heure, je vous ai annoncé que vous pouviez nous acheminer des questions par courriel. Vous avez jusqu'au 30 mai. Et ces questions seront gérées exactement de la même façon que nous l'avons fait ce soir. Si nous jugeons qu'elles n'ont pas été répondues et qu'elles sont pertinentes à l'analyse du projet, nous allons les adresser aux personnes conséquentes.

5280 Et c'est possible qu'une question adressée par la voie du courriel avec madame LeBlanc se trouve adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et à d'autres intervenants, au promoteur ou à d'autres personnes-ressources.

Donc on compte sur vous pour nous acheminer et respecter cette date du 30 mai, pour acheminer vos questions, si vous avez encore des questions.

5285 Pour terminer, je remercie tout d'abord monsieur Carl Laberge et son équipe, de même que les personnes-ressources, pour leur collaboration au cours de cette première partie de l'audience publique.

5290 Je remercie tous les participants que vous êtes dans la salle, y compris les requérants qui avaient un rôle particulier à jouer. Donc je les remercie de nous avoir permis d'approfondir différentes facettes du projet, d'avoir posé vos questions. C'est pas toujours facile de venir en avant poser des questions, mais c'est très apprécié que vous preniez ce temps.

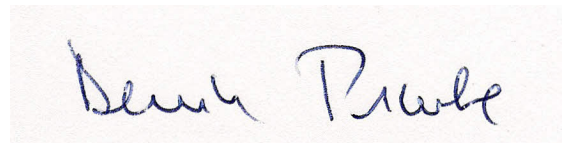
5295 Enfin, je remercie les gens de la technique, Michel Guimond, Richard Grenier, la sténotypiste Denise Proulx, de même que l'équipe de la Commission d'enquête, madame Catherine Plasse, monsieur Karim Chami, madame Rita LeBlanc coordonnatrice, Alexandre Corcoran-Tardif conseiller en communication, et madame Angéla Perreault qui est la secrétaire de la Commission, ainsi qu'évidemment ma collègue, madame Bisson commissaire.

5300 Donc je vous souhaite une bonne fin de soirée, au plaisir de vous revoir le 18 juin, et encore merci de participer.

Bonne soirée!

5305

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifiée sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.

5310